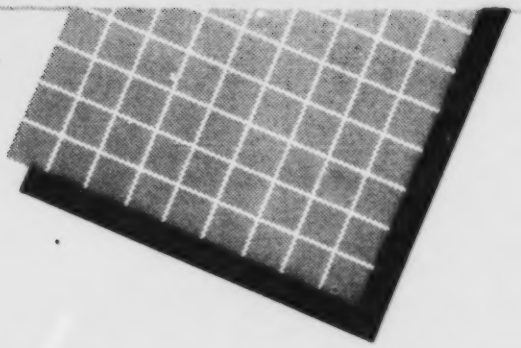

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ

Mémoires

Québec

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ

Mémoires

TABLE DES MATIÈRES

Mémoires présentés lors des audiences publiques du parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

1 -	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PABOK	1
2 -	SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE	25
3 -	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE PERCÉ	41
4 -	LE CLUB NAUTIQUE DE PERCÉ	75
5 -	L'ÉCOLE VOILE EN MER	105
6 -	LES PÊCHEURS DE PERCÉ	125
7 -	LES BATELIERS DE PERCÉ	127
8 -	LE CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA GASPÉSIE	135
9 -	MADAME MADELEINE TANGUAY	149
10 -	MONSIEUR RÉAL PRÉVOST	155
11 -	LE CONSEIL DES LOISIRS DE L'EST DU QUÉBEC	177
12 -	LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIRS	188
13 -	LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE	203
14 -	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PERCÉ	216
15 -	LA MUNICIPALITÉ DE PERCÉ	229

Mémoires déposés

16 -	LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EST DU QUÉBEC	289
17 -	LE C.R.D. DE L'EST DU QUÉBEC	292
18 -	L'ASSOCIATION DES LOISIRS POUR HANDICAPES DE L'EST DU QUÉBEC	294
19 -	L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE	301

ORDRE DU JOUR

AUDIENCES PUBLIQUES

Dimanche, le 30 septembre 1984

10 h 30	. Mot du directeur régional Monsieur Eric-Yves Harvey
	. Mot du député provincial de Gaspé Monsieur Henry Lemay
	. Mot du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Monsieur Guy Chevrette
	. Mot du modérateur Monsieur Claude Allard
11 h 00	Municipalité régionale de comté de Pabok Monsieur Alton Maurice
11 h 20	Le Service canadien de la faune Monsieur Réal Bisson
11 h 40	Comité de développement culturel de Percé Madame Monique Chapdeleine
12 h 00	Le Club nautique de Percé Monsieur Georges Mamelonet
12 h 20	Ajournement et dîner Retour pour 14 h 00
14 h 00	L'Ecole de voile en mer (Coin-du-Banc) Madame Nola Mercier
14 h 20	Les Pêcheurs de Percé Monsieur Denis Arbour Monsieur Gaston Méthot
14 h 40	Les Bâteliers de Percé Monsieur Raoul F. Bourget

2...

15 h 00	Le Club des ornithologues de la Gaspésie Monsieur Pierre Poulin
15 h 20	Madame Madeleine Tanguay (Percé)
15 h 40	Monsieur Réal Prévost (Montréal)
16 h 00	Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec Monsieur Jean-Paul Gosselin
16 h 20	Le Regroupement des organismes nationaux de loisirs Monsieur Daniel Caron
16 h 40	La Société québécoise de spéléologie Monsieur Daniel Caron
17 h 00	La Chambre de commerce de Percé
17 h 20	La Municipalité de Percé Monsieur Alexandre Chouinard
17 h 40	Fin des audiences publiques.

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE PABOK
Service de l'aménagement du territoire

1-MEMOIRE PARC DE L'ILE-BONAVENTURE

PRESENTE LE 29 SEPTEMBRE 1984 à
PERCE LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES
PREALABLES A LA CREATION DU
PARC DE L'ILE-BONAVENTURE

Texte rédigé par
René Girard, M. Urb.
Aménagiste, MRC de Pabok

2

TABLE DES MATIERES

		Page
	INTRODUCTION	4
1.	Contexte de planification ----------	5
	1.1 Cadre légal ----------	6
	- Loi sur les biens culturels ----------	6
	- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ------	6
	- Loi sur les parcs ----------	9
	1.2 Interventions et intentions gouvernementales --	10
2.	Projet de parc de l'île-Bonaventure et la MRC de Pabok ----------	13
	2.1 Aspect interprétation de l'histoire ----------	13
	2.2 Les limites du parc projeté ----------	14
	CONCLUSION	21
	BIBLIOGRAPHIE	23

LISTE DES PLANS

1. Arrondissement naturel de Percé (tiré du "Plan directeur d'urbanisme de la Ville de Percé", Raymond Archambault urbaniste-Conseil, déc. 1973)

2. Projet de réserve écologique du Mont-Ste-Anne (tiré de: "Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire municipalité régionale de comté de Pabok, nov. 1983, P. 122)

3. Parc de l'île-Bonaventure - Proposition MRC de Pabok

Dans le but "--- d'assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois" (1), Monsieur Guy Chevrette, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, annonçait à Gaspé, le jeudi 14 juin dernier, la tenue d'audiences publiques préalables à la création du parc de l'île-Bonaventure.

De par la responsabilité "aménagement du territoire", la municipalité régionale de comté (MRC) de Pabok se doit de prendre position dans ce dossier d'intérêt national.

La MRC de Pabok entend discuter du projet de parc de l'île-Bonaventure selon une approche globale et intégrée. Ainsi, nous aborderons le contexte de planification particulier de Percé, avant de s'attarder sur le projet présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) afin de faire connaître nos réactions face à l'aménagement des territoires concernés.

---

(1) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Les parcs québécois, 1. La politique, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avril 1982, 70 pages, p. 23.

1. LE CONTEXTE DE PLANIFICATION

Depuis près de deux décennies, le territoire couvrant l'ancien village de Percé fait l'objet de plusieurs intentions et interventions gouvernementales. Tous les intervenants sont unanimes sur un point, la beauté exceptionnelle de ce site.

> "A Percé, il s'agit essentiellement d'un paysage à conserver et à mettre en valeur. Ce paysage est un des plus spectaculaires de la côte nord-est de l'Amérique du Nord. Il résulte de la combinaison de plusieurs éléments qui sont visuellement très forts; le rocher Percé, les hautes falaises, le Mont Ste-Anne et enfin l'île-Bonaventure. L'échelle et le caractère du paysage sont tels jusqu'à maintenant, ils ont complètement dominé les aménagements fait par l'homme...., seul un contrôle rigoureux pourra permettre de sauvegarder le principal attrait touristique de Percé, son paysage." (2)

Nous pourrions citer plusieurs passages édifiants qui décrivent avec beaucoup d'éloquence la beauté de l'amphithéâtre naturel de Percé. Tous les intervenants s'entendent sur ce fait et pour cette raison, le MLCP à la ferme volonté de statuer officiellement sur la vocation de certains éléments naturels de Percé.

---

(2) Jean Cimon, Schéma de développement de la zone Gaspé-Percé, Ministère des Affaires municipales, Québec 1971, 127 pages, p. 20.

Le contexte de planification exige la prise en compte du cadre légal ainsi que des intentions passées et futures des différents ministères intervenant à Percé.

1.1 Cadre légal

Trois législations québécoises touchent particulièrement l'amphithéâtre de Percé: la Loi sur les biens culturels, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les parcs.

Loi sur les biens culturels:

Le statut "d'arrondissement naturel" fut décrété à Percé au mois d'août 1973 par l'arrêté en conseil AC-3164. Ce décret visait la protection de l'attrait pittoresque et de l'environnement naturel de Percé. Les limites géographiques de "l'arrondissement naturel englobent l'île-Bonaventure, le rocher Percé, en passant par la côte Surprise et le Pic de l'Aurore pour ensuite encercler complètement le Mont Ste-Anne et le Mont-Blanc (voir plan #1). Ainsi, les principaux éléments de ce paysage unique sont sous le contrôle de l'Etat.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

En 1979, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui confère aux municipalités locales par le biais des municipalités régionales de comté la responsabilité de l'aménagement du territoire.

Plan #1: Arrondissement naturel de Percé

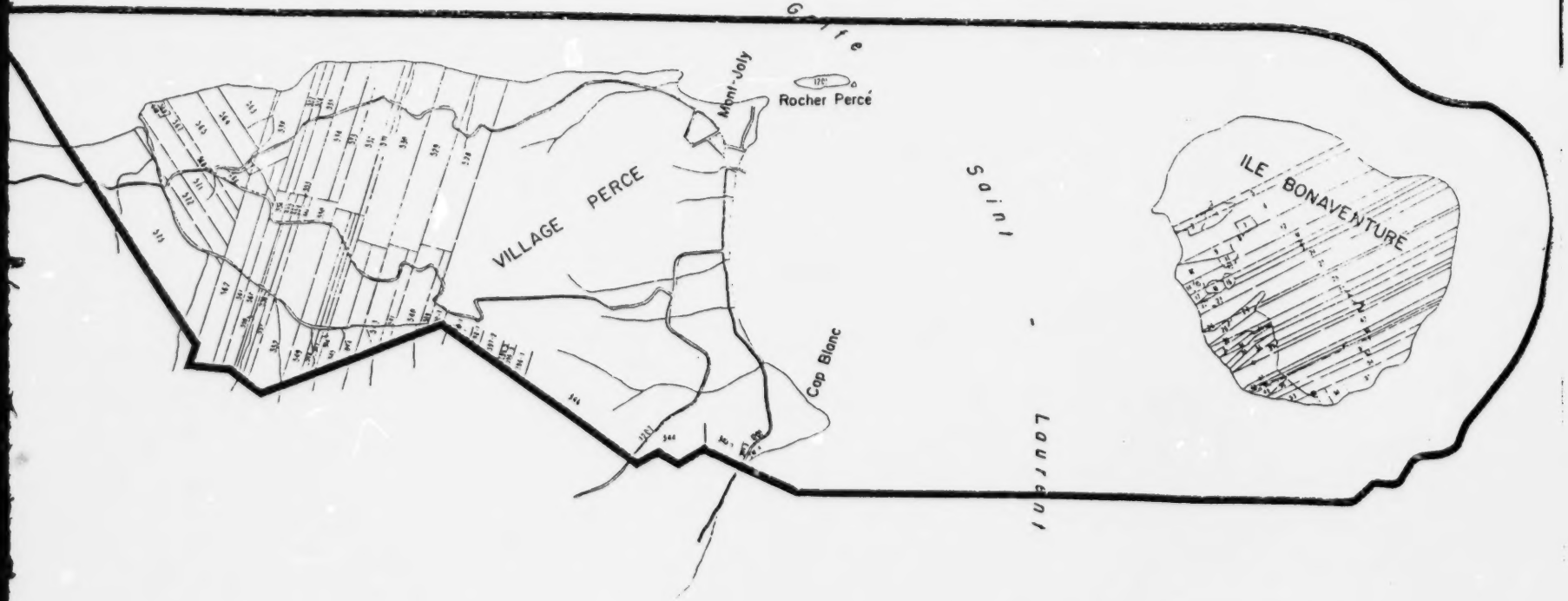

VILLE DE PERCE	L'ARRONDISSEMENT NATUREL DE PERCE	Raymond Archambault Urbaniste — Conseil
PLAN D'URBANISME DIRECTEUR	Echelle 20 0 20 40 60	Date : DEC 1973 Index : 146-00 Feuillet : 12

La municipalité de Percé connait beaucoup de difficultés dans l'application de la réglementation d'urbanisme de 1977 exigeant l'autorisation du ministère des Affaires culturelles pour toutes les demandes visant une modification à l'utilisation du sol. Cette situation emmène le ministère des Affaires municipales (MAM) et le ministère des Affaires culturelles (MAC) au début de l'année 1983, à chercher une meilleure gestion du territoire concerné par une normalisation conforme aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

> "L'élaboration d'un schéma d'aménagement, la définition d'orientations gouvernementales, la modification de la réglementation d'urbanisme et la levée du contrôle exercé par le ministre des affaires municipales relativement à l'approbation des règlements d'urbanisme et à leur modification constitue autant de mécanismes contenus dans la Loi qui permettront de statuer sur le devenir de Percé et de normaliser la situation à moyen terme." (3)

Cette orientation des deux ministères cités se concrètise actuellement par la révision de la réglementation d'urbanisme de Percé avec inclusion de l'aspect patrimonial. Cette nouvelle réglementation devrait être adoptée au début de l'année 1985 et mettra fin à la tutelle du MAM et du MAC tel qu'entendu par le paragraphe 6 de l'article 261 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

(3) François Gendron, Ministre délégué à l'aménagement et au développement régional et Ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec et Clément Richard, Ministre des Affaires culturelles, Mémoire au Conseil des ministres, objet: L'arrondissement naturel de Percé, Gouvernement du Québec, 25 mars 1983, p. 6.

Loi sur les parcs:

Considérant d'intérêt national l'Île-Bonaventure et le rocher Percé pour leurs différentes particularités, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend donner le statut de parc à ces deux éléments du paysage particulier de l'amphithéâtre de Percé. Il faut signaler que depuis près d'une décennie le ministère gère ces territoires dans ce sens en collaboration avec le Service Canadien de la Faune. Par cette intervention conforme à la Loi sur les parcs de 1977, cette partie du territoire devient protégée par deux statuts, c'est-à-dire, "arrondissement naturel" et "parc de conservation". Serait-ce que le premier statut n'assurerait pas les objectifs de préservation et de mise en valeur à ces deux éléments du paysage naturel de Percé? Il faut dire que le statut "d'arrondissement naturel" est plutôt mal défini au MAC et qu'aucun contrôle et mise en valeur sont effectués dans la pratique. (Nous ne parlons pas ici de l'aspect architectural du milieu bâti.)

Donc, l'amphithéâtre de Percé, en totalité ou en partie, sera sous peu régi par trois lois relatives à l'aménagement du territoire.

1.2 Les interventions gouvernementales à Percé

Il serait trop long ici de reprendre complètement l'historique des intentions et des interventions gouvernementales à Percé depuis les recommandations du BAEQ en 1968. Nous allons toutefois faire un bref rappel:

- 1968: - Percé est désigné comme priorité d'intervention par le BAEQ.

  - Signature de l'entente générale de coopération entre le gouvernement fédéral et provincial pour le développement de la région (1968-1976);

- 1970: - Dépôt d'un plan général d'aménagement de Percé prévoyant des investissements gouvernementaux de $ 23 millions répartis sur 5 ans;

- 1971: - Le gouvernement du Québec devient propriétaire de l'île-Bonaventure;

- 1973: - Arrêté en conseil du 29 août qui déclare l'amphithéâtre de Percé "arrondissement naturel" dans le cadre de la Loi sur les biens culturels. Ce décret vise la protection de l'attrait pittoresque et de l'environnement naturel de Percé;

  - Débuts des travaux relatifs à l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'arrondissement naturel de Percé (MAC); (jamais appliqué)

- Arrêté en conseil (A.C. 3347-73) créant le "Parc Percé" et nécessitant des acquisitions par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, évaluées à $ 1,25 million;

- 1976: - Le MAC approuve le plan d'aménagement du "Parc Percé" qui sera réalisé que partiellement;

- 1977: - Suite au dépôt d'un plan directeur d'urbanisme, le MAM approuve les règlements de zonage, lotissement et de construction;

- Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche devient le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche qui lui confère une vocation de parc;

- 1981: - La Ville de Percé demande au Ministère des Affaires culturelles d'abroger l'arrêté en conseil créant "l'arrondissement naturel" de Percé vu le non respect des ententes réalisées lors de la création de "l'arrondissement naturel" de Percé;

- 1983: - Le Conseil des ministres adopte un mémoire présenté par l'OPDQ concernant les interventions des différents ministères impliqués à Percé. Par cette action, le gouvernement du Québec entend assumer ses responsabilités

face aux statuts d'"arrondissement naturel" et de "station touristique national" qu'il a lui-même attribués. Un bilan réalisé en 1982 affirme que les sommes dépensées à Percé depuis 1973 s'élèvent à $ 12 millions au lieu des $ 23 millions prévus en 1970. (4)

Ainsi, suite à l'adoption de ce mémoire par le Conseil des ministres, les intentions gouvernementales sont renouvelées et actualisées. Ainsi plusieurs projets sont mis de l'avant afin d'appuyer Percé au niveau de la préservation et de la mise en valeur de ce site d'intérêt national. Toutefois, il faut ajouter que le projet de "Parc Percé" est laissé aux oubliettes, et que le MLCP entend négocier la gestion des équipements récréo-touristiques avec les différents intervenants du milieu.

Sa nouvelle vocation de parc lui incombe de se retirer à moyen terme de ses différentes interventions tenues au coeur du village de Percé.

---

(4) Idem. 3, P. 4 et 5

2. PROJET DE PARC DE L'ILE-BONAVENTURE

Le projet de parc sur le site "où il fait bon courir le marigot" s'avère une heureuse initiative du MLCP. L'île-Bonaventure et le rocher Percé font partis des sites d'intérêt esthétique, historique et écologique identifiés sur le territoire de la MRC de Pabok.

Une analyse sérieuse du plan directeur provisoire du parc de l'île-Bonaventure nous emmène à appuyer presque totalement le type d'intervention projeté par votre ministère. Nous considérons que les mesures prévues contribueront à préserver et à mettre en valeur ces deux éléments du patrimoine naturel de Percé. Seuls l'aspect archéologique et les limites géographiques du parc nous emmène à réagir de façon constructive à ce projet fort louable.

2.1 Aspect interprétation de l'histoire

En ce qui à trait à l'histoire de l'île-Bonaventure, les fouilles archéologiques de 1978-79 devraient connaître une suite afin d'approfondir l'histoire de la péninsule gaspésienne. Dans le dépliant intitulé, "Parc de l'île-Bonaventure, où il fait bon courir le Marigot", il est écrit:

> "Si les indiens en avaient peur et se hasardaient, tout au plus, à en faire le tour en canot, les premiers pêcheurs européens prêtèrent à l'île une grande utilité." (5)

---

(5) Ministère Loisir, Chasse et Pêche, Parc de l'île-Bonaventure, où il fait bon courir le marigot, Québec, 1984, p. 6.

D'autre part, le ministère des Affaires culturelles avance dans le document intitulé "Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, information patrimoniale à la MRC de Pabok" ce qui suit:

> "Si une grande partie de l'île-Bonaventure a été couverte par des reconnaissances en 1978 et 1979, toutes les structures identifiées n'ont pas été sondées. Déjà, les traces répertoirées indiquent une présence amérindienne, française et euro-québécoise." (6)

Ces deux passages dénotent une certaine ambiguité au sujet de la présence amérindienne à l'île-Bonaventure. Les fouilles archéologiques réalisées à date nous apparaissent insuffisantes afin de permettre une connaissance convenable de l'histoire de l'île et des différents peuplements en Gaspésie. Certains témoignages de professionnels travaillant à l'île semblent aller dans ce sens.

2.2 Les limites du parc projetées

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement auquel les ministères sont liés (art. 2 et 149), la MRC de Pabok recevait en décembre dernier un document contenant les orientations et projets tel qu'indiqué à l'article 11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Nécessairement, plusieurs ministères demandent à la MRC de Pabok de considérer lors de l'élaboration du schéma divers éléments d'intérêt régional relatifs à l'amphithéâtre de Percé. Voici les principaux éléments liés

---

(6) Ministère des Affaires culturelles, Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, information patrimoniale à la MRC de Pabok, Québec, mai 1984, p. 6.

directement à l'aménagement de ce site d'intérêt national:

- Ministère des Affaires culturelles:

  - entend maintenir le décret de "l'arrondissement naturel";
  - contribue à la révision de la réglementation d'urbanisme pour le territoire couvrant "l'arrondissement naturel";
  - au sujet de la mise en valeur de l'île-Bonaventure, le ministère offrira une expertise technique au MLCP;

- Ministère de l'Environnement:

  - propose la création d'une réserve écologique sur le Mont Ste-Anne afin de protéger certaines plantes endémiques et arctiques-alpines rares; (Voir plan #2)

- Ministère Industrie, Commerce et Tourisme:

  - protège le statut de "station touristique nationale" tel que conféré par la Loi sur le "Crédit touristique" et le document "Bâtir le Québec";

- Ministère Loisir, Chasse et Pêche:

  - entend créer le parc de l'île-Bonaventure au cour de l'année 1984-1985, en raison des caractéristiques naturelles exceptionnelles de ce territoire. (7)

---

(7) Gouvernement du Québec, Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, MRC de Pabok, Gouvernement du Québec, novembre 1983, 165 pages, p. 26, 119, 139, 151.

Plan #2: Projet de réserve écologique du Mont Ste-Anne

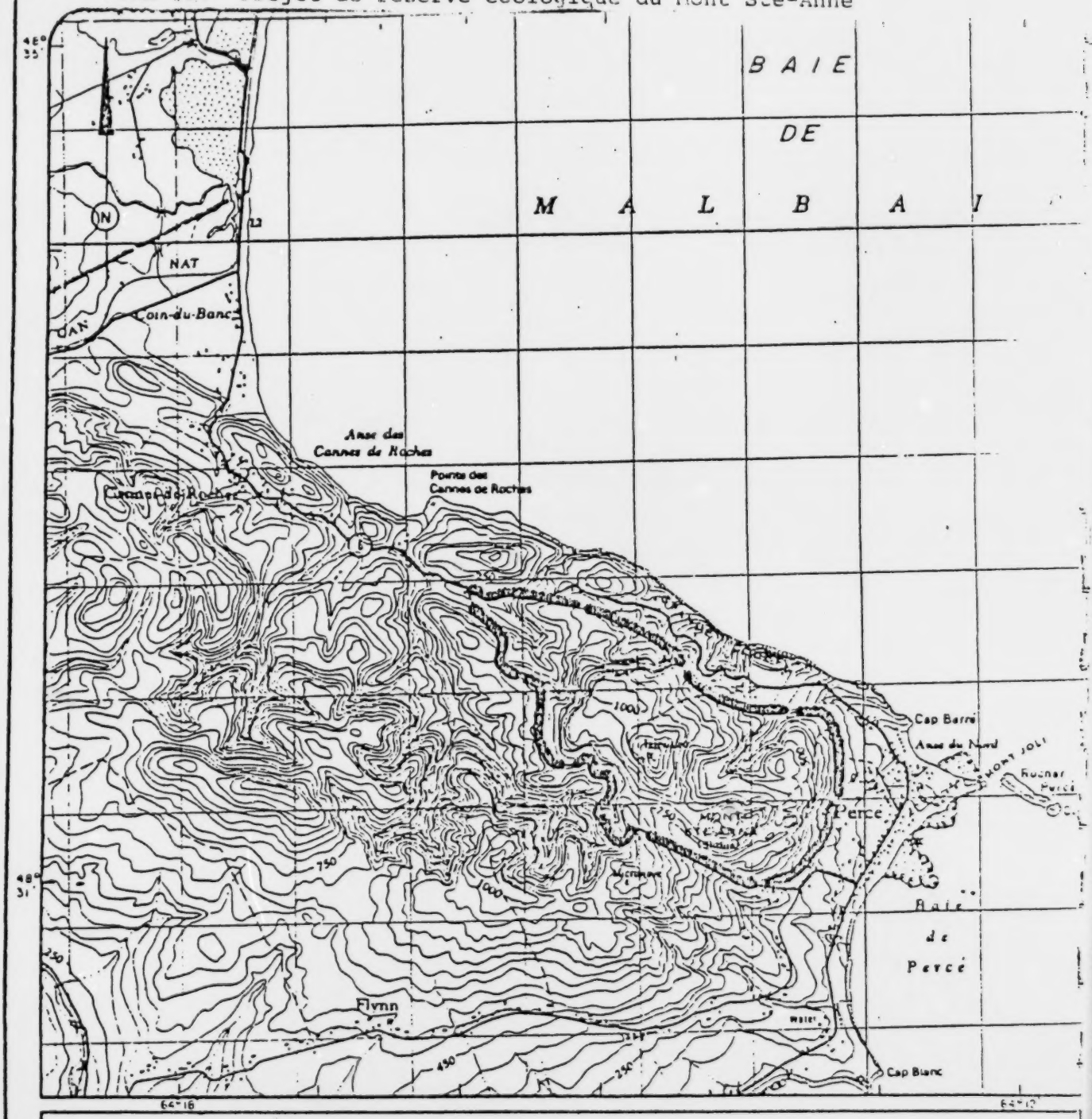

PROJET : Réserve écologique du MONT-SAINTE-ANNE

LÉGENDE:

Limite de la réserve

1 0 1 2 km

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

Le gouvernement du Québec semble vouloir maintenir les orientations nationales données à Percé au début des années 70. Toutefois, les intentions sectorielles nous apparaissent peu intégrer.

Le statut d'"arrondissement naturel" est maintenu et la révision de la réglementation d'urbanisme incluant l'aspect patrimonial devrait permettre de contrôler l'utilisation du sol. La réglementation d'urbanisme à venir et le statut d'"arrondissement naturel" vont-ils protéger les zones hors de la partie urbanisée? Le statut en question conféré en 1973 n'a pas permis de contrôler les coupes de bois et les divers aménagements sur le Mont Ste-Anne et le Mont Blanc.

Le projet du ministère de l'Environnement relatif à la création d'une réserve écologique sur le Mont Ste-Anne semble peu harmoniser avec la vocation de "station touristique nationale". Les particularités de la flore, son aspect imposant, sa proximité du "village" et les percées visuelles qu'offrent le Mont Ste-Anne sur le village, le littoral, le rocher Percé et l'île-Bonaventure lui présagent un statut particulier permettant sa préservation et sa mise en valeur. Toutefois, le statut de "Réserve écologique" ne semble pas vraiment approprié dans le contexte touristique de Percé.

Le statut de "parc de conservation" pour le rocher Percé et l'île-Bonaventure convient parfaitement à ces deux éléments, mais cette action ampute "l'arrondissement naturel" de deux (2) de ces principaux éléments naturels. Il reste le

village avec le littoral et son arrière scène, c'est-à-dire, le Mont Ste-Anne et le Mont Blanc. Ce dernier élément est certainement un aspect important du patrimoine naturel de Percé.

Donc, en faisant abstraction de l'île-Bonaventure et du rocher (futur parc de conservation) et du Mont Ste-Anne (futur réserve écologique ou statut plus approprié ou "laisser-faire"), "l'arrondissement naturel" ne comprenant en fait qu'un espace urbanisé perd sa raison d'être. Le travail actuel de révision de la réglementation d'urbanisme incluant l'espect patrimonial et visant à toute fin pratique que le village, lui confèrerait peut-être un statut d'"arrondissement historique". Pour la Loi sur les biens culturels, ce changement de statut n'implique qu'un jeu de mot, car les interventions réelles demeurent les mêmes. Nous cherchons par cette suggestion prématurée à harmoniser les interventions gouvernementales sur notre territoire.

Suivant cette logique, les différentes interventions ministérielles semblent prendre un sens dans la mesure où le Mont Ste-Anne et le Mont Blanc sont considérés à leur juste valeur dans une politique intégrée du gouvernement du Québec.

Ainsi, la MRC de Pabok n'entend pas produire une étude exhaustive sur l'importance de la préservation et de la mise en valeur du Mont Ste-Anne comme élément intégré à la politique du gouvernement du Québec concernant l'amphithéâtre de Percé. Déjà le projet de "Parc Percé" prévoyait un lien continu entre les espaces verts du parc projeté et le "potentiel d'attraction que constitue le Mont Ste-Anne". (8)

---

(8) Raymond Archambault, Ville de Percé, Plan directeur d'urbanisme, Ste-Foy, décembre 1973, p. 19.

Le projet de réserves écologiques basé sur les recherches de Pierre Dansereau, écologiste québécois reconnu, justifie pleinement la vocation que nous entendons promouvoir lors de l'adoption du schéma d'aménagement de notre MRC. En plus, la vocation de "station touristique régionale" conférée à l'amphithéâtre de Percé nous indique que tout comme l'île et le rocher, cette montagne ceinturant majestueusement ce lieu unique ne peut continuer à faire l'objet d'un laisser-faire des principaux intervenants gouvernementaux à Percé.

Pour toutes ces raisons qui animent ce lieu privilégié, nous demandons au ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche de retenir deux aspects de ce mémoire entérinés par le conseil de la MRC de Pabok:

1 - Prévoir une suite aux fouilles archéologiques de 1978-79 afin d'accélérer la connaissance de l'histoire gaspésienne;

2 - Prévoir, suite aux études préalables, l'inclusion du Mont Ste-Anne et du Mont Blanc au parc de l'île-Bonaventure (limites approximatives sur le plan # 3). Le statut de "parc de conservation" est certes le plus approprié pour ce territoire d'intérêt national.

PARC DE L'ILE BONAVENTURE

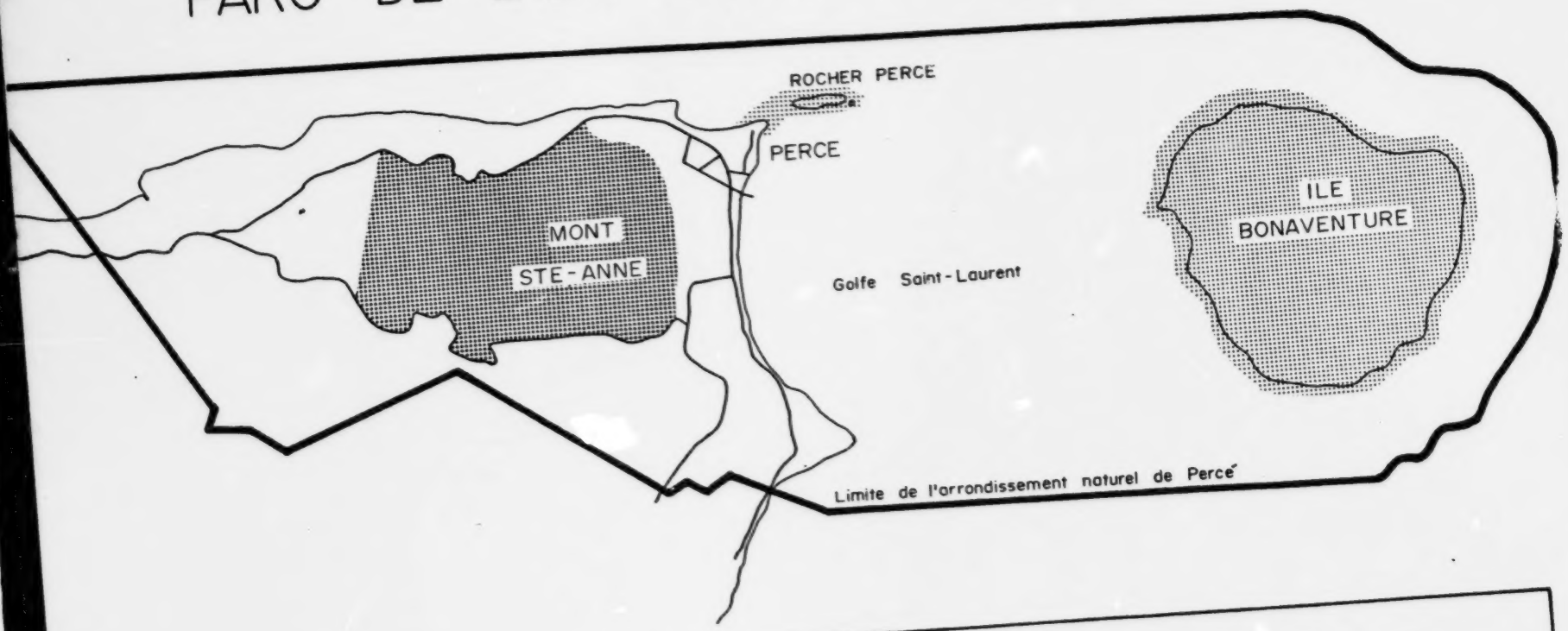

MRC DE PABOK
VILLE DE PERCE

PIERRE DUMONT
TECH. AMENAGEMENT

DELIMITATION DU PARC

PROPOSITION DU M.L.C.P.

PROPOSITION D'EXTENSION DE LA MRC DE PABOK

DATE : AOUT 1984
CARTE : NO 3

ECHELLE APPROXIMATIVE

CONCLUSION

Le futur parc de l'île-Bonaventure demeure une intervention heureuse dans le contexte naturel et touristique de Percé. Toutefois, ce projet se doit d'être intégré à l'ensemble des actions gouvernementales visant l'amphithéâtre naturel de Percé.

Le statut "d'arrondissement naturel", une nouvelle réglementation d'urbanisme conforme à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la création du parc de l'île-Bonaventure affirment l'importance de la sauvegarde de ce lieu privilégié par le gouvernement du Québec, tout en démontrant une certaine incohérence en ce qui a trait à la concertation interministérielle. Cette incohérence diminue la crédibilité des interventions gouvernementales en région tout en minimisant l'efficacité de ces interventions.

En somme, en ce qui touche le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ce présent projet, l'inclusion du Mont Ste-Anne et du Mont Blanc au parc projeté, viendrait concrétiser les intentions de votre gouvernement de protéger et de mettre en valeur les éléments naturels prédominants compris à l'intérieur de l'espace identifié comme d'intérêt national par le statut "d'arrondissement naturel" en 1973 et réaffirmer par le Conseil des ministres en 1983.

.../22

En espérant que ce bref mémoire puisse enrichir la consultation menée par votre ministère, le conseil de la MRC de Pabok offre son entière collaboration à toutes les actions ministérielles cherchant à aménager et à développer de façon intégrée et harmonieuse notre territoire.

Ce mémoire était adopté par résolution par le conseil de la MRC de Pabok à l'assemblée régulière du 12 septembre 198-, tenue à la salle municipale de St-François-de-Pabos.

BIBLIOGRAPHIE

- Archambault, Raymond. Ville de Percé, Plan directeur d'urbanisme, Ste-Foy, décembre 1973, 38 pages.

- Dupré, Diane. Historique: dossier de Percé, Ministère des Affaires culturelles, 10 janvier 1983, 6 pages.

- Gendron, François. Richard, Clément. Mémoire au Conseil des ministres, arrondissement naturel de Percé, Gouvernement du Québec, 25 mars 1983, 27 pages.

- Gouvernement du Québec, Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, A-19.1, à jour au 31 juillet 1983;

- Gouvernement du Québec, Loi sur les parcs, p. 9, à jour au ler novembre 1980.

- Lessard, Camille. "La Loi sur les biens culturels", dans Municipalité, juillet 1984, p. 30 et 31.

- Ministère des Affaires culturelles, Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, Information patrimoniale à la MRC de Pabok, Québec, mai 1984, 27 pages.

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Parc de l'île-Bonaventure, où il fait bon courir le marigot, Québec, 1984, 36 pages.

.../24

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Parc de l'île-Bonaventure, Plan directeur provisoire, Québec, juin 1984, 137 pages.

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Les parcs québécois, 1. La politique, Gouvernement du Québec, 1982, 70 pages.

- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Notes à l'intention du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Monsieur Guy Chevrette, à l'occasion de la conférence de Presse annonçant la tenue d'audiences publiques préalables à la création du parc de l'île-Bonaventure, Gaspé, jeudi le 14 juin 1984, 5 pages.

- Correspondance entre Pierre Morrissette, Hubert Marcotte, Pierre Dansereau et Gisèle Lamoureux relative à la flore du Mont Ste-Anne: lettre du 7 décembre 1981 de Hubert Marcotte, de la Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature du ministère de l'Environnement à Pierre Morrissette du Département de Biologie de l'Université Laval; lettre du 6 janvier 1982 de Pierre Morrissette à Hubert Marcotte; lettre du 12 janvier 1982 de Hubert Marcotte à Pierre Dansereau de l'Université du Québec à Montréal; lettre du 2 février 1982 de Pierre Dansereau à Hubert Marcotte.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE L'ILE BONAVENTURE

Z—Centre d'interprétation faunique de Percé
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Percé, Québec

Septembre 1984

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de conférer le statut de parc de conservation à l'île Bonaventure.

Notre intervention se situe dans un contexte de collaboration démontrée depuis de nombreuses années et basée sur la préocupation majeure du Service canadien de la faune: la conservation de la faune.

Le Service canadien de la faune et l'île Bonaventure

Le Service canadien de la faune est officiellement impliqué dans la protection des oiseaux migrateurs de l'île Bonaventure depuis 1919, époque où le sanctuaire était créé sur une partie de l'île en même temps qu'au rocher Percé. Lors de la proclamation du 29 mars 1919, le premier sanctuaire était décrit comme suit: *"une bande de terrain de dix pieds de large le long des falaises nord et est de l'île Bonaventure ainsi que les falaises elles-mêmes"*, Ces limites avaient été désignées comme sanctuaire parce que la plupart des oiseaux marins qui nichent sur l'île utilisaient la zone en question. L'île Bonaventure et le rocher Percé ont été parmi les premiers refuges d'oiseaux migrateurs à être créés au Canada. Ce fut d'ailleurs le premier au Québec.

Au cours des ans, la situation a changé: la population de Fou de Bassan est passée de 8000 individus à près de 50000 individus vers la fin des années 60, de quelques centaines de visi-

.../2

teurs à des milliers de touristes. Tous ces facteurs et probablement d'autres raisons ont conduit différents ministères fédéraux et provinciaux intéressés à l'aménagement futur de l'île à s'entendre quant aux mesures de protection et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le 13 novembre 1970, lors d'une réunion avec le Ministère de l'Expansion économique régionale, l'Office de planification et de développement du Québec, le Service québécois de la faune (MTCP) et le Service canadien de la faune, il a été décidé que l'île Bonaventure serait acquise par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre de l'entente de développement régional Canada-Québec. A une réunion ultérieure, il a été décidé que le refuge d'oiseaux migrateurs existant serait agrandi dans l'avenir pour inclure toute l'île. Il est aussi convenu que le Service canadien de la faune fournira un gardien et des naturalistes pour y interpréter la nature.

En 1973 débute une collaboration plus ou moins informelle entre le SCF et le MTCP pour l'interprétation de ce patrimoine. Quatre ans plus tard, le ministre fédéral des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo Leblanc, et son homologue québécois, M. Yves Duhaime, paraphaient le 7 septembre 1977 une entente selon laquelle l'île Bonaventure ferait l'objet d'une attention toute spéciale au plan de la recherche et de l'interprétation. En 1974, la totalité de l'île Bonaventure devenait un refuge d'oiseaux migrateurs.

Nos commentaires et nos recommandations s'inscrivent donc dans une démarche historique quant à la protection des oiseaux migrateurs de la région de Percé. Ils s'appuient aussi sur douze années de mise en valeur du patrimoine naturel de la région dans le cadre des activités du Centre d'interprétation faunique de Percé, activités en grande partie réalisées conjointement avec le Service des parcs et du plein air du M.L.C.P..

Commentaires sur les ressources marines et le zonage

Le plan directeur provisoire fournit d'intéressantes données sur l'histoire naturelle et humaine du territoire concerné. Il est cependant peu élaboré au plan de la flore et de la faune marine. La carte des attraits n'en tient pas compte ce qui conduit à un zonage discutable.

L'aspect marin de la région de Percé présente des particularités intéressantes qu'il convient de souligner: le passage du courant de Gaspé à proximité des côtes, des fonds sous-marins rocheux et la présence de milliers d'oiseaux marins dont l'effet fertilisant n'est pas négligeable favorisent l'installation d'une grande variété d'organismes marins. Mammifères marins, poissons, invertébrés et autres animaux s'observent tantôt des bateaux tantôt de la terre ferme, sur la plage à marée basse ou encore en plongée.

Bien que mal connu, le paysage sous-marin ainsi que sa flore et sa faune constituent un élément essentiel à protéger et à mettre en valeur dans la région naturelle du Versant de la baie des Chaleurs.

Une partie marine de 100 m de large est déclarée zone d'ambiance. Nous suggérons une revision de ce zonage après identification par des experts des endroits susceptibles d'être mieux préservés. Le concept d'aménagement pourrait ensuite être corrigé afin d'identifier clairement les intentions du ministère concernant la protection et la mise en valeur de cette bande d'eau.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur la pertinence de déclarer la bande d'eau zone d'ambiance. On note que les plans d'eau juxtaposent en grande partie des zones de préservation. Il serait logique de s'attendre à des extensions de ces zones dans la bande d'eau. La région occupée par les colonies de Fou de Bassan, une zone de préservation extrême est bordée uniquement par la zone d'ambiance tant sur terre que sur mer. A notre avis, la bande

.../4

d'eau adjacente aux colonies de Fou de Bassan et ailleurs si la protection des fonds sous-marins l'exige, doit être déclarée zone de préservation. Cette sécurité est requise car l'analyse des contraintes et des potentiels est à faire. De plus, le plan ne fournit aucune indication quant aux moyens de contrôle de la pêche commerciale, des embarcations de plaisance, des amateurs de planche à voile et de plongée.

Étant donné la complexité des juridictions concernant cette bande d'eau, nous aurions souhaité quelques clarifications quant à son usage et à sa gestion. Nous pouvons cependant affirmer notre intention de collaborer avec votre ministère afin d'assurer la préservation de cette bande d'eau dans le cadre de l'application du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs. La copie des règlements annexée au mémoire est fourni à titre d'information. Une version revisée doit paraître prochainement.

Commentaires sur certains attraits et leur mise en valeur

La pertinence de donner un caractère maritime au futur parc de l'île Bonaventure est indiscutable. Sa position stratégique et les ressources du milieu parlent par elles-mêmes.

Tout en étant exceptionnel, ce parc représente un paysage typique de la région naturelle du Versant de la baie des Chaleurs. Plusieurs des grands milieux de cette région naturelle se retrouvent dans l'île Bonaventure. Il en résulte une étonnante diversité faunique et floristique sur un petit territoire. Les aménagements actuels favorisent la découverte et l'observation de phénomènes naturels dans tous ces milieux. D'autre part, l'absence de moustiques laisse tout le loisir aux visiteurs d'en jouir pleinement, ce qui n'est pas le cas ailleurs sur le continent.

.../5

...

L'île Bonaventure offre d'extraordinaires facilités de saisir les similitudes et les contrastes entre différents milieux tout en ayant un contact intime avec leurs composantes biologiques.

On comprendra notre désaccord de limiter l'aire d'observation et d'interprétation de la nature à la zone des colonies de Fou de Bassan. L'île entière ou du moins partout où il y a un accès public devrait avoir un tel statut. Ce serait d'ailleurs plus conforme aux éléments dominants identifiés sur la carte des attraits.

L'inventaire des ressources

Bien que nous ayons fait parvenir des données supplémentaires aux gestionnaires de votre ministère, la connaissance des ressources du milieu demeure incomplète.

Présentement, le Service canadien de la faune étudie l'évolution des colonies d'oiseaux marins en effectuant des inventaires complets à tous les cinq ans et en vérifiant entre autre le taux de reproduction du Fou de Bassan.

D'autre études plus ponctuelles ont été faites dans le cadre de maîtrise ou de doctorat. Cependant certains aspects de l'histoire naturelle de l'île restent méconnus. Nous recommandons d'établir un plan d'inventaire et de recherche afin de compléter les données actuelles. Les principaux domaines à explorer davantage sont l'écologie marine, l'entomologie, les mammifères terrestres, les champignons, les prairies naturelles, les oiseaux terrestres nicheurs et les fossiles du rocher Percé.

.../6

(...

Les aménagements

L'analyse du concept d'aménagement présente certaines difficultés puisqu'il repose en grande partie sur des structures déjà en place et qu'il s'articule autour des grands attraits plutôt qu'autour d'une thématique structurée.

Nous partageons intégralement l'idée d'"...*améliorer l'accueil et les services aux visiteurs et d'assurer plus de protection à certaines zones fragiles*". C'est pourquoi nous favorisons des actions visant à améliorer les structures en place. Mentionnons l'aménagement du second plancher de la Maison Lebouthillier, la consolidation des vieilles maisons, la réparation des clôtures et des sentiers, le remplacement de la cache aux colonies et la construction d'un abri à proximité des colonies de Fou de Bassan. Bien que modestes, ces aménagements impliqueront des déboursés substantiels qu'un budget d'opération ne pourra rencontrer.

Mais un des aménagements proposés, le sentier du Bilbo vient à l'encontre des énoncés de principe puisqu'il empiète dans des aires fragiles jusqu'à maintenant protégées. Ce sentier du Bilbo est difficilement justifiable car il n'apportera rien de nouveau. Les points de vue sont nombreux à l'île et il est possible de "... *traverser des espaces à la végétation étonnante*" en empruntant les sentiers existants. On se questionne sur la pertinence de perturber dans un parc de conservation des prairies naturelles jusqu'à maintenant peu dégradées. Ces prairies sont d'ailleurs l'habitat du Pétrel cul-blanc, un oiseau marin peu abondant dans l'île probablement suite à la présence du Renard roux. Il convient de laisser à cette espèce des territoires les plus intacts possible. Un autre phénomène à ne pas négliger est l'apport par l'homme de

.../7

plantes indésirables, plus aggressives qui viendront modifier les communautés végétales de ces prairies. Nous recommandons de ne pas donner suite à ce projet. Au contraire, nous suggérons de clôturer la prairie adjacente à l'Anse à Butler et par une signalisation adéquate d'en interdire l'accès, tout en présentant les raisons d'un tel geste au public.

Les activités

Le Plan directeur provisoire indique clairement que l'... *"animation est le moyen privilégié par lequel le public peut découvrir, connaître et apprécier ce milieu"*. Le Service canadien de la faune y souscrit entièrement. La compréhension et la jouissance de phénomène naturels, complexes et variés dans la région de Percé, sont possible grâce à un programme d'interprétation bien rodé et appuyé par les deux paliers de gouvernement.

Bien que les moyens auto-guidés soient plus économiques, on conçoit difficilement qu'ils puissent remplacer les échanges enrichissants entre le visiteur et l'interprète en contact avec une nature sans cesse en évolution.

Nous croyons fortement que le regroupement des équipes en interprétation est la façon la plus efficace de mettre en valeur le patrimoine naturel de la région. Nous espérons que cette collaboration SCF-MLCP s'intensifiera dans l'avenir.

Nous recommandons de continuer les activités d'interprétation en place tant au plan historique que naturel. Nous suggérons cependant d'explorer de nouvelles avenues:

.../8

- installations et services favorisant la découverte du patrimoine sous-marin dans des aires bien délimitées et sous surveillance.

- production et distribution de listes annotées (oiseaux, plantes, champignons, lichens et autres sujets pertinents).

- préparation et réalisation d'un programme à l'intention des groupes scolaires durant l'automne (plage du rocher Percé, île Bonaventure).

- ouverture du parc de l'île Bonaventure (avec ou sans services personnalisés) du 1er juin au 15 octobre.

La mise en valeur de la région naturelle du Versant de la baie des Chaleurs

Biens entendu, certains éléments du paysage de cette région naturelle sont absents. La faune terrestre par exemple est sous-représentée au plan des mammifères. Aucune rivière à saumon, aucun massif rocheux, aucun marais salé, ces éléments importants du Versant de la baie des Chaleurs, ne font partie du parc. Ces éléments sont présents dans la région de Percé. Il y a peut-être lieu d'inclure d'autres lieux dans le territoire du parc. Nous comprenons que d'autres moyens existent pour protéger ces lieux. Mais comment s'assurer que les nombreux intervenants en arriveront à un consensus quant à la conservation de ces milieux? Ne serait-il pas possible pour votre Ministère d'indiquer ses intentions d'acquérir à moyen terme ces lieux s'il n'y a pas d'entente?

Les limites actuelles de l'arrondissement naturel de Percé et une bande côtière s'étendant de Canne-de-Roche à Coin du Banc ainsi que le Barachois de Malbaie devraient faire l'objet d'un plan de sauvegarde dans les plus brefs délais. L'exemple du Parc national Acadia aux Etats-Unis est un exemple éloquent où l'homme et la nature se côtoient en harmonie, et ceci au grand profit de la communauté locale.

Résumé des principales recommandations

Au plan de la recherche nous recommandons que des études soient poursuivies afin d'améliorer les connaissances du milieu.

Au plan du zonage, nous recommandons d'établir une zone de préservation autour de la zone de préservation extrême. Nous suggérons de reviser la pertinence de déclarer zone d'ambiance la partie marine. Nous suggérons aussi que soient élaborés des mécanismes efficaces de concertation concernant la gestion de la bande d'eau.

Au plan des aménagements, nous recommandons de donner plus d'extension à l'aire d'observation et d'interprétation de la nature. Nous croyons aussi que le projet du sentier du Bilbo doit être abandonné et nous suggérons l'érection de clôtures pour préserver la prairie naturelle.

Au plan du développement, nous suggérons que le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche assume un rôle de leadership pour la mise en oeuvre de moyens de protection efficace du patrimoine naturel de la région de Percé dans les aires non considérées par le projet actuel.

Réal Bisson
Responsable du
Centre d'interprétation faunique
de Percé

Registration
SOR 74-514 11 September, 1974

MIGRATORY BIRDS CONVENTION ACT

Migratory Bird Sanctuary Regulations

P.C. 1974-1989 10 September, 1974

His Excellency the Administrator in Council, on the recommendation of the Minister of the Environment, pursuant to the Migratory Birds Convention Act, is pleased hereby to revoke the Migratory Bird Sanctuary Regulations made by Order in Council P.C. 1954-1804 of 23rd November, 1954[1], as amended[2], and to make the annexed regulations prescribing migratory bird sanctuaries and providing for their control and management in substitution therefor.

REGULATIONS PRESCRIBING MIGRATORY BIRD SANCTUARIES AND PROVIDING FOR THEIR CONTROL AND MANAGEMENT

Short Title

1. These Regulations may be cited as the *Migratory Bird Sanctuary Regulations*.

Interpretation

2. (1) In these Regulations,

"Act" means the *Migratory Birds Convention Act*; (*Loi*)

"eggs" means the eggs of migratory birds and includes parts of such eggs; (*œufs*)

"hunt" means to chase, pursue, worry, follow after or on the trail of, stalk, lie in wait for the purpose of taking, trap or attempt to trap or shoot at a migratory bird whether or not the migratory bird is then or subsequently captured, killed or injured; (*chasser*)

"migratory bird sanctuary" means an area referred to in subsection 3(1); (*refuge d'oiseaux migrateurs*)

"migratory birds" means migratory game birds, migratory insectivorous birds and migratory non-game birds; (*oiseaux migrateurs*)

"Minister" means the Minister of the Environment; (*Ministre*)

"nest" means the nest of a migratory bird or any portion thereof; (*nid*)

"permit" means a permit issued under these Regulations; (*permis*)

"permit holder" means a person to whom a permit is issued. (*titulaire d'un permis*)

[1] SOR/54-576, *Canada Gazette* Part II, Vol. 88, No. 23, December 8, 1954, p. 1880 and 1955 Consolidation, Vol. 3, p. 2221
[2] SOR/72-63, *Canada Gazette* Part II, Vol. 106, No. 6, March 22, 1972

Enregistrement:
DORS 74-514 11 septembre 1974

LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs

C.P. 1974-1989 10 septembre 1974

Sur avis conforme du ministre de l'Environnement et en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, il plaît à Son Excellence l'Administrateur en conseil d'abroger par les présentes les Règlements concernant les refuges d'oiseaux migrateurs, établis par le décret C.P. 1954-1804 du 23 novembre 1954[1], dans leur forme modifiée[2], et d'établir, en remplacement, le Règlement établissant les refuges d'oiseaux migrateurs et prévoyant leur surveillance et leur gestion, ci-après.

RÈGLEMENT ETABLISSANT LES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS ET PRÉVOYANT LEUR SURVEILLANCE ET LEUR GESTION

Titre abrégé

1. Le présent règlement peut être cité sous le titre: *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*.

Interprétation

2. (1) Dans le présent règlement,

«chasser» signifie pourchasser, poursuivre, harceler, suivre un oiseau migrateur ou suivre la piste, le traquer, se mettre à l'affût en vue de le prendre, le piéger, tenter de le piéger ou le tirer, que l'oiseau soit ou non capturé, abattu ou blessé, à l'instant même ou plus tard; (*hunt*)

«Loi» désigne la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*; (*Act*)

«Ministre» désigne le ministre de l'Environnement; (*Minister*)

«nid» désigne le nid d'un oiseau migrateur ou une partie de ce nid; (*nest*)

«œufs» désigne des œufs d'oiseaux migrateurs, y compris les parties de ces œufs; (*eggs*)

«oiseaux migrateurs» désigne des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, des oiseaux insectivores migrateurs et des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier; (*migratory birds*)

«permis» désigne un permis délivré en vertu du présent règlement; (*permit*)

«refuge d'oiseaux migrateurs» désigne une zone dont il est question au paragraphe 3(1); (*migratory birds sanctuary*)

«titulaire d'un permis» désigne une personne à qui un permis est délivré. (*permit holder*)

[1] DORS/54-576, *Gazette du Canada* Partie II, Vol. 88, nº 23, 8 décembre 1954, p. 2095 et Codification de 1955, Vol. 3, p. 2430
[2] DORS/72-63, *Gazette du Canada* Partie II, Vol. 106, nº 6, 22 mars 1972

36

Migratory Bird Sanctuaries

3. (1) The areas set out in the schedule are hereby prescribed as migratory bird sanctuaries

(2) No person shall, in a migratory bird sanctuary,

(*a*) hunt migratory birds,

(*b*) disturb, destroy or take the nests of migratory birds, or

(*c*) have in his possession a live migratory bird, or a carcass, skin, nest or egg of a migratory bird,

except under authority of a permit therefor.

(3) Notwithstanding paragraph (1)(*c*), a resident of or a person domiciled in a migratory bird sanctuary may have in his possession migratory game birds lawfully killed outside a migratory bird sanctuary.

4. (1) No person shall have in his possession in a migratory bird sanctuary

(*a*) any firearm; or

(*b*) any hunting appliance except as otherwise provided in these Regulations.

(2) Subsection (1) does not apply to any resident or person actually domiciled in a migratory bird sanctuary while that resident or person is in his residence or transporting any firearms or a hunting appliance to or from his residence.

(3) Subject to the Act and the Migratory Birds Regulations, the Minister may issue a permit authorizing any person to have firearms in his possession and to shoot and have in his possession migratory game birds in such portion of a migratory bird sanctuary and during such time as are specified in the permit.

5. (1) No person who owns a dog or cat shall permit the dog or cat to run at large in a migratory bird sanctuary.

(2) A game officer may destroy any dog or cat found chasing or molesting migratory birds in a migratory bird sanctuary.

6. No person shall, from May 1st to August 31 in any year, climb or attempt to climb the cliffs on the north and east sides of Bonaventure Island or Percé Rock.

7. (1) No person shall enter the Iles de la Paix Bird Sanctuary from January 1 to June 24 in any year, except under authority of a permit issued by the Minister.

(2) No person shall enter or remain in the Iles de la Paix Bird Sanctuary except during the hours set out in his permit.

(3) No person shall, in the Iles de la Paix Bird Sanctuary,

(*a*) swim, picnic or carry on any other recreational activity except under authority of a permit and in such places and during such times as are specified in the permit; or

(*b*) light or maintain a fire except in a portable stove that burns charcoal or any fuel other than wood.

Refuges d'oiseaux migrateurs

3. (1) Les zones décrites à l'annexe sont par les présentes établies comme refuges d'oiseaux migrateurs

(2) Dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit

a) de chasser des oiseaux migrateurs,

b) de déranger, de détruire ou de prendre des nids d'oiseaux migrateurs; ou

c) d'avoir en sa possession un oiseau migrateur vivant, ou le cadavre, la peau, le nid ou l'œuf d'un oiseau migrateur,

si ce n'est en vertu d'un permis délivré à cette fin.

(3) Nonobstant l'alinéa (1)*c*), une personne qui réside ou qui est domiciliée dans un refuge d'oiseaux migrateurs peut avoir en sa possession des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, tués légalement à l'extérieur d'un refuge d'oiseaux migrateurs.

4. (1) Dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit d'avoir en sa possession

a) une arme à feu; ou

b) un engin de chasse, si ce n'est prévu au présent règlement.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux personnes qui résident ou qui sont domiciliées dans un refuge d'oiseaux migrateurs, lorsque ces personnes sont dans leur maison ou qu'elles transportent une arme à feu ou un engin de chasse à leur maison, ou de cette dernière.

(3) Sous réserve des dispositions de la Loi et du Règlement concernant les oiseaux migrateurs, le Ministre peut délivrer un permis autorisant une personne à avoir en sa possession des armes à feu, à tirer et à avoir en sa possession des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, dans une partie d'un refuge d'oiseaux migrateurs à une époque spécifiée dans le permis.

5. (1) Il est interdit à tout propriétaire de chien ou de chat de laisser son chien ou son chat circuler librement dans un refuge d'oiseaux migrateurs.

(2) Un garde-chasse peut supprimer tout chien ou chat pris à pourchasser ou à molester des oiseaux migrateurs dans un refuge d'oiseaux migrateurs.

6. Chaque année, du 1er mai au 31 août, il est interdit, d'escalader ou de tenter d'escalader la falaise des côtés nord et est de l'île Bonaventure ou le rocher Percé.

7. (1) Chaque année, du 1er janvier au 24 juin, il est interdit de pénétrer dans le refuge d'oiseaux migrateurs des îles de la Paix, si ce n'est en vertu d'un permis délivré par le Ministre.

(2) Il est interdit de pénétrer et de demeurer dans le refuge d'oiseaux migrateurs des îles de la Paix, si ce n'est pendant les heures établies dans le permis.

(3) Il est interdit, dans le refuge d'oiseaux migrateurs des îles de la Paix,

a) de se baigner, de pique-niquer ou de se livrer à d'autres divertissements, si ce n'est en vertu d'un permis, aux endroits et aux époques spécifiés dans le permis; ou

b) de faire ou d'alimenter un feu, si ce n'est dans un réchaud au charbon de bois ou à tout autre combustible que le bois.

(2) Notwithstanding subsection (1), no person shall carry on any activity or do anything that is detrimental to the natural state of the Iles de la Paix Bird Sanctuary.

8. No person shall, in Vaseux Lake Bird Sanctuary, use a boat or other floating device that is equipped with any means of propulsion other than sails or oars except under authority of a permit.

Permits

9. (1) The Minister may issue, or authorize any person to issue, any permit referred to in these Regulations.

(2) Every person who applies for a permit shall, if requested by the Minister, furnish such information in respect of the purpose for which the permit is requested as the Minister may require.

(3) Every permit shall be subject to such conditions as in the opinion of the Minister are necessary to protect migratory birds or the eggs, nests or habitat of migratory birds within a migratory bird sanctuary.

(4) The Minister may

(*a*) refuse to issue a permit to any person, or

(*b*) cancel any permit that has been issued to any person, if, in his opinion, that person has failed to comply with the conditions set out in the permit or the activities being carried on by that person are likely to be harmful to migratory birds or the eggs, nests or habitat of migratory birds within a migratory bird sanctuary.

(5) Every permit expires on the expiry date set out therein or, where the permit does not contain an expiry date, on December 31 next following the day on which it was issued.

10. (1) No person shall, in a migratory bird sanctuary, carry on any activity that is harmful to migratory birds or the eggs, nests or habitat of migratory birds, except under authority of a permit.

(2) A permit referred to in subsection (1), may be issued,

(*a*) by the Minister, where the sanctuary is situated on land owned by Her Majesty in right of Canada; or

(*b*) by the chief game officer of a province, where the sanctuary is situated on land owned by Her Majesty in right of the province.

(3) For the purposes of subsection (2), "chief game officer of a province" means the chief or director of an agency of the province concerned with the administration of a wildlife Act of the province.

11. Notwithstanding anything in these regulations

(*a*) any waterfowl hunter may transport his unloaded firearm through the Grand Manan Bird Sanctuary by means of the secondary road that leaves the main highway at Mark Hill and runs across Lot No. 76;

(*b*) any waterfowl hunter may transport unloaded firearms and other hunting appliances through Ile-au-Héron Bird Sanctuary when hunting for waterfowl is lawful in the district within which that Sanctuary is located;

(*c*) any waterfowl hunter may transport unloaded firearms and other hunting appliances through the Wavy Creek sec-

(2) Nonobstant les dispositions du paragraphe (1), il est interdit d'exercer une activité ou d'agir de quelque façon qui puisse être préjudiciable à l'état naturel du refuge d'oiseaux migrateurs des îles de la Paix.

8. Il est interdit, dans le refuge d'oiseaux migrateurs du lac Vaseux, d'utiliser un bateau ou un autre engin flottant qui se déplace autrement qu'au moyen de voiles ou de rames, si ce n'est en vertu d'un permis.

Permis

9. (1) Le Ministre peut délivrer, ou donner l'autorisation de délivrer le permis dont il est question au présent règlement.

(2) Quiconque demande un permis doit, à la demande du Ministre, fournir tous les renseignements que ce dernier peut exiger concernant l'usage auquel doit servir le permis.

(3) Tout permis est accordé aux conditions que le Ministre juge nécessaire pour protéger les oiseaux migrateurs, leurs œufs, leurs nids ou leur habitat, dans un refuge d'oiseaux migrateurs.

4. Le Ministre peut

a) refuser de délivrer un permis à une personne; ou

b) annuler un permis délivré à une personne si, à son avis, le titulaire n'a pas observé les conditions énoncées dans le permis ou si ses activités sont de nature à nuire aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, dans un refuge d'oiseaux migrateurs.

(5) Le permis expire à la date mentionnée dans le permis ou, si le permis ne porte aucune date d'expiration, le 31 décembre qui suit la date de délivrance.

10. (1) Dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit d'exercer une activité nuisible aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, si ce n'est en vertu d'un permis.

(2) Le permis mentionné au paragraphe (1) peut être délivré

a) par le Ministre, lorsque le refuge est situé dans des terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada; ou

b) par le garde-chasse en chef d'une province, lorsque le refuge est situé dans des terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef de la province.

(3) Aux fins du paragraphe (2), «garde-chasse en chef d'une province» désigne le chef ou le directeur de l'organisme provincial chargé de l'application d'une loi provinciale sur la faune.

11. Nonobstant toute disposition du présent règlement,

a) le chasseur d'oiseaux aquatiques peut transporter son arme à feu non chargée à travers le refuge d'oiseaux de Grand Manan en passant par la route secondaire qui part de la route principale à Mark Hill et qui traverse le lot n° 76;

b) le chasseur d'oiseaux aquatiques peut transporter des armes à feu non chargées et d'autres engins de chasse à travers le refuge d'oiseaux de l'île au Héron pendant la saison de chasse aux oiseaux aquatiques dans le district où est situé ce refuge;

c) le chasseur d'oiseaux aquatiques peut transporter des armes à feu non chargées et d'autres engins de chasse à

tion of the Moose River Migratory Bird Sanctuary adjacent to Shipsands Island,

(*d*) any person who is the holder of, or eligible for, a general hunting licence for the Northwest Territories may carry a firearm within any migratory bird sanctuary lying north of the 60th parallel of north latitude for the purpose of taking fur-bearing animals, big game or sea mammals in accordance with that licence;

(*e*) any person herding reindeer may use dogs for the purpose of retrieving any reindeer that stray into the Kendall Island Bird Sanctuary or the Anderson River Delta Bird Sanctuary; or

(*f*) any person herding reindeer may allow those reindeer to pass through the Anderson River Delta Bird Sanctuary to and from the Nicholson Peninsula at 65°55′ north latitude and 129° west longitude.

SCHEDULE

PART I

NEWFOUNDLAND

1. *St. Peter's Bay Bird Sanctuary*

That area of Labrador known as St. Peter's Bay, which shall include all the islands off and within St. Peter's Bay and the foreshore to a depth of one quarter of a mile inland, from Table Head to one mile southward of St. Peter's Point and seaward to a distance of three miles.

2. *Terra Nova Bird Sanctuary*

In the Province of Newfoundland those parcels of land adjacent to Terra Nova National Park being more particularly described as

(*a*) all of the Southwest Arm and that portion of Broad Cove lying southwesterly of the Causeway and Bridge at the northerly end of the Cove, and

(*b*) all that portion of Newman Sound lying westerly of a line across The Narrows drawn from the most southerly part of Buckley Point on an azimuth of about two hundred and six degrees, to the northerly extremity of a prominent point located about four hundred and fifty feet southerly from the southerly tip of the large island in The Narrows,

and shown on a map of Terra Nova National Park, produced and printed in 1958 by the Department of Energy, Mines and Resources (formerly Department of Mines and Technical Surveys) at Ottawa.

PART II

PRINCE EDWARD ISLAND

1. *Black Pond Bird Sanctuary*

All that parcel or tract of land being a part of Lot or Township forty-six (46) in the County of Kings and Province of Prince Edward Island which may be more particularly known and described as follows:

Commencing at a point on the shore of Northumberland Strait at the southeast corner of land now or formerly in

travers la partie du refuge d'oiseaux migrateurs de Moose River où se trouve le ruisseau Wavy et adjacente à l'île Shipsands.

d) le titulaire d'un permis de chasse général pour les territoires du Nord-Ouest, ou quiconque est apte à le devenir, peut transporter une arme à feu dans un refuge d'oiseaux migrateurs situé au nord du 60e parallèle de latitude nord, en vue de prendre en vertu de ce permis des animaux à fourrure, du gros gibier ou des mammifères marins,

e) quiconque rassemble un troupeau de rennes peut se servir de chiens pour retrouver les rennes égarés dans le refuge d'oiseaux de l'île Kendall ou dans le refuge du delta de la rivière Anderson; ou

f) quiconque rassemble un troupeau de rennes peut lui faire traverser le refuge d'oiseaux du delta de la rivière Anderson en direction ou en provenance de la péninsule Nicholson située par 65° 55′ de latitude nord et 129° de longitude ouest.

ANNEXE

PARTIE I

TERRE-NEUVE

1. *Refuge d'oiseaux de la baie Saint-Pierre*

Cette région du Labrador connue sous le nom de baie Saint-Pierre, qui comprend toutes les îles au large et à l'intérieur de la baie Saint-Pierre et la plage jusqu'à une profondeur d'un quart de mille à l'intérieur des terres, à partir de Table-Head jusqu'à un mille au sud de Pointe-Saint-Pierre et vers le large jusqu'à une distance de trois milles.

2. *Refuge d'oiseaux de Terra-Nova*

Dans la province de Terre-Neuve, les étendues de terrain contiguës au parc national de Terra-Nova, plus particulièrement décrites ainsi qu'il suit:

a) toute l'étendue du bras sud-ouest et la partie de l'anse Broad qui est située au sud-ouest de la chaussée et du pont, à l'extrême nord de l'anse, et

b) toute la partie du détroit de Newman qui est située à l'ouest d'une ligne tracée de part et d'autre du chenal appelé *The Narrows*, à partir de l'extrémité sud de la pointe Buckley le long de l'azimuth de deux cent six degrés, environ, jusqu'à l'extrême nord d'une pointe bien en vue située à quelque quatre cent cinquante pieds au sud de la pointe sud d'une grande île sise dans le chenal *The Narrows*,

d'après la carte du parc national de Terra-Nova, dressée et publiée en 1958 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (autrefois le ministère des Mines et Relevés techniques), à Ottawa.

PARTIE II

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

1. *Refuge d'oiseaux de Black-Pond*

Toute la partie de terrain formant partie du lot ou du township numéro quarante-six (46) dans le comté de Kings et la province de l'Île-du-Prince-Édouard, plus particulièrement décrite comme suit:

A partir d'un point situé sur la grève du détroit de Northumberland, à l'angle sud-est des terres appartenant pré-

distance of 20.5 chains to a point; thence continuing southerly on the projection of the last course an approximate distance of one chain to the high water mark of said Bay of Fundy; thence north-easterly along the high water mark of said Bay of Fundy an approximate distance of 35 chains to a post near the point where the Anchorage and Long Pond Beach road meets the high water mark of said Bay of Fundy; thence in a straight line across Long Pond Beach and the waters of said Bay of Fundy an approximate distance of 118 chains, more or less, to the point of commencement; all bearings herein described being magnetic.

jusqu'à un point, de là vers le sud, par 16 degrés 45 minutes ouest, sur une distance de 20.5 chaînes jusqu'à un point; de là vers le sud, sur le prolongement du dernier tracé sur une distance approximative d'une chaîne jusqu'à la laisse de haute mer de ladite baie de Fundy, de là, vers le nord-est, le long de la laisse de haute mer de ladite baie de Fundy sur une distance approximative de 35 chaînes jusqu'à un poteau près du point où le chemin Anchorage et Long-Pond-Beach rencontre la laisse de haute mer de ladite baie de Fundy; de là, en ligne droite à travers la Long-Pond-Beach et les eaux de ladite baie de Fundy sur une distance approximative de 118 chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ; tous les relèvements mentionnés ci-dessus sont magnétiques.

3. *Machias Seal Island Bird Sanctuary*

The whole of Machias Seal Island, in the Province of New Brunswick, at the entrance to the Bay of Fundy, as said island is shown lying in north latitude forty-four degrees and thirty minutes, and in west longitude sixty-seven degrees and six minutes as shown on Chart 4334 of the Canadian Hydrographic Service, dated December 31, 1943, and all waters lying within a distance of one statutory mile of the line of highwater mark at ordinary tides bordering said island.

3. *Refuge d'oiseaux de l'île Machias Seal*

Toute l'île Machias Seal dans la province du Nouveau-Brunswick, à l'entrée de la baie de Fundy, ladite île étant située par quarante-quatre degrés trente minutes de latitude nord et soixante-sept degrés six minutes de longitude ouest tel qu'il est indiqué sur la carte numéro 4334 du Services hydrographique du Canada, daté du 31 décembre 1943, y compris toutes les eaux en deçà d'un mille terrestre de la laisse de haute mer par marées normales sur les rives de ladite île.

PART V

QUEBEC

1. *Betchouane Bird Sanctuary*

Consists of and includes two small islands called The Perroquets St. Charles, together with an island close north-east of them called Ile au Bois. These islands are situated in longitude approximately 63° 13′ W. and in latitude approximately 50° 12′ N.

2. *Bird Rocks Bird Sanctuary*

The Bird Rocks, in Iles-de-la-Madeleine County, Province of Quebec, and a one-mile zone surrounding the same. The Bird Rocks are situated in north latitude 47° 51′, west longitude 61° 8′.

PARTIE V

QUÉBEC

1. *Refuge d'oiseaux de Betchouane*

Ce refuge comprend deux petites îles appelées Perroquet et Saint-Charles, et une autre île appelée au Bois située tout près, au nord-est. Ces îles sont situées par environ 63° 13′ O et 52° 12′ N.

2. *Refuge d'oiseaux des Rochers-aux-Oiseaux*

Ce refuge comprend les Rochers-aux-Oiseaux dans le comté des Îles-de-la-Madeleine, province de Québec, ainsi qu'une zone d'un mille autour de ces rochers. Les Rochers-aux-Oiseaux sont situés par 47° 51′ de latitude nord et 61° 8′ de longitude ouest.

3. *Bonaventure Island and Percé Rock Bird Sanctuary*

Parcel 1

The whole of Bonaventure Island in the County of Gaspé South, Province of Quebec.

Parcel 2

Percé Rock, in the County of Gaspé South, Province of Quebec, and a one-mile zone surrounding the said Percé Rock, except that where the mainland is distant less than one mile from Percé Rock, the shore of such mainland shall constitute the boundary of the zone.

3. *Refuge d'oiseaux de l'île Bonaventure et du rocher Percé*

Partie 1

La totalité de l'île Bonaventure, dans le comté de Gaspé-sud, province de Québec.

Partie 2

Le rocher Percé, dans le comté de Gaspé-sud, province de Québec, ainsi qu'une zone d'un mille autour dudit rocher Percé; toutefois, aux endroits où la terre ferme se trouve à moins d'un mille du rocher Percé, la ligne du rivage constitue la limite de ladite zone.

4. *Bradore Bay Bird Sanctuary*

Consists of and includes Perroquet Island, in Bradore Bay, and Greenly Island, lying south of Long Point, Blanc Sablon. Perroquet Island is situated in longitude approximately 57° 14′ W. latitude approximately 51° 26′ N. Greenly Island is situated in longitude approximately 57° 10′ W., latitude 51° 22′ N.

4. *Refuge d'oiseaux de la baie Bradore*

Ce refuge comprend l'île au Perroquet, dans la baie Bradore ainsi que l'île Greenly, située au sud de Longue-Pointe, Blanc-Sablon. L'île au Perroquet est située par environ 57° 14′ O et 51° 26′ N. L'île Greenly est située par environ 57° 10′ O et 51° 22′ N.

40

Environment Canada | Environnement Canada

CENTRE D'INTERPRÉTATION FAUNIQUE DE PERCÉ | PERCE WILDLIFE INTERPRETATION CENTER

C.P. 150, PERCÉ
CTÉ GASPÉ, QUÉBEC
G0C 2L0

Your file / votre référence

Our file / Notre référence

Honorable Guy Chevrette
Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Québec

11 septembre 1984

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir et intérêt que nous vous acheminons un mémoire dans le cadre des audiences concernant le parc de l'île Bonaventure.

Nous espérons que nos recommandations et nos suggestions seront prises en considération lors de la rédaction finale du Plan directeur.

Soyez assuré que nous appuyons fortement ce projet.

Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.

RB/mfh

Réal Bisson, Responsable
Centre d'interprétation
faunique de Percé

pièce jointe: Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques sur le Parc de l'île Bonaventure

In order to conserve energy and resources, this paper contains 45 per cent recycled post-consumer fibre

A des fins de conservation de l'énergie et des ressources, ce papier contient 45 pour cent de fibres recyclées

C O D E C DE P E R C E

3- Mémoire présenté au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par le

CoDeC de Percé

lors des audiences publiques sur le Parc de l'Ile Bonaventure, tenues à Percé le 28 septembre 1984.

préparé par

Monique Chapdelaine,
recherchiste

et

Roland Grenier,
CoDeC de Percé.

Septembre 1984.

INTRODUCTION

Le Comité de Développement Culturel de Percé (CoDeC) dépose le présent mémoire qui se veut en deux parties distinctes aussi importantes l'une que l'autre tant au niveau des services facultatifs à caractère social qu'au niveau culturel et historique.

Le CoDeC, organisme oeuvrant pour l'enrichissement culturel de son milieu favorise également la protection de son environnement et de son patrimoine. Il est donc sensibilisé aux objectifs du plan directeur provisoire de conservation du Parc de l'Ile Bonaventure proposé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Dans ce mémoire, nous traiterons en premier lieu de la réinsertion de pâturages à moutons sur l'île Bonaventure et en deuxième lieu, d'un service de transport par calèche du débarcadère aux colonies d'oiseaux.

I. PATURAGE A MOUTONS

Pendant près de deux siècles, l'île Bonaventure était peuplée de quelques habitants qui vivaient de pêche, d'agriculture et spécialement de l'élevage du mouton. Cet élevage leur prodiguait une source alimentaire de base et en second lieu, une source vestimentaire. De plus, la viande du mouton de l'île avait une réputation recherchée pour sa saveur particulière.

La réinsertion de l'élevage du mouton ou tout au moins de quelques pâturages sur l'île Bonaventure aurait pour impact d'y ramener une période de vie importante de son histoire. En plus, cela constituerait également un attrait touristique non moins important. Une zone pastorale pourrait ainsi être constamment broutée.

Cela va sans dire que cette activité ajouterait une valeur historique et d'authenticité des plus enrichissantes au parc de l'île Bonaventure.

2. SYSTEME DE TRANSPORT

Pendant la période touristique allant de la fin de la Deuxième Guerre mondiale au milieu des années 1960, un transport en calèche était implanté à l'île Bonaventure. Son point de départ se faisait au quai pour se rendre au sanctuaire des oiseaux.

Etant donné que les oiseaux de l'île Bonaventure représente un des points culminants de son attrait naturel et touris-

tique, un système de transport non motorisé pouvant amener les handicapés et les personnes âgées ou encore les enfants d'un bout à l'autre de l'île, constituerait un bénéfice essentiel à l'achalandage touristique du Parc de l'île Bonaventure.

CONCLUSION

Nous recommandons donc au Ministère du.Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'insérer ces deux activités dans son plan d'aménagement du Parc de l'Ile Bonaventure.

Nous ne disposons pas suffisamment de temps pour en élaborer davantage les détails d'implantation mais nous vous laissons le soin de disposer de ces recommandations à votre bon escient. Toutefois, nous vous demandons d'y porter une attention toute particulière.

présenté par:

Monique Chapdelaine,
recherchiste

et

Roland Grenier,
CoDeC de Percé.

Septembre 1984.

46

C O D E C DE P E R C E

Mémoire présenté au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par le

CoDeC de Percé

lors des audiences publiques sur le Parc de l'Ile Bonaventure, tenues à Percé le 28 septembre 1984.

préparé par:

Monique Chapdelaine,
recherchiste

et

Roland Grenier,
CoDeC de Percé.

Septembre 1984.

TABLE DES MATIERES

	Page
LE CODEC DE PERCE	iii
AVANT-PROPOS	v
INTRODUCTION	1
1. Bâtiment patrimonial	3
2. Environnement du Parc de l'Ile Bonaventure	4
3. Le Chaffaud	
3.1 Avant 1984	5
3.2 Rapport des activités 1984:	
3.2.1 Les expositions	6
3.2.2 Salle de théâtre	10
3.3 Rapport financier	11
4. Le devenir du rez-de-chaussée	12
4.1 Les expositions	12
4.2 Salle de théâtre	13
5. Appui d'organismes	14
TABLEAUX	15
CONCLUSION	17
RECOMMANDATIONS	18

LE CODEC DE PERCE

Le CoDeC de Percé, c'est-à-dire le Comité de développement culturel existe depuis 1978. Cet organisme a été constitué en corporation en vertu de la loi des Clubs de récréation, avec l'assentiment du Conseil municipal de la Ville de Percé. Il est composé de sept administrateurs élus en assemblée générale et tout citoyen de Percé est membre du CoDeC de Percé.

Le but principal de l'organisme est de promouvoir toute activité socio-culturelle et toute autre manifestation du même ordre au sein de la municipalité. Les objectifs généraux sont:

a) grouper les organismes et les individus qui se livrent à des activités socio-culturelles dans la Ville de Percé; assurer une meilleure utilisation de leurs ressources aussi bien sur le plan local que régional;
b) mettre à la disposition de ces organismes et de ces individus l'aide technique dont ils ont besoin;
c) aider ces organismes culturels et ces individus dans l'étude des problèmes propres à leur milieu dans le domaine socio-culturel;
d) assurer et promouvoir la participation de la population aux activités socio-culturelles;

e) créer des liens de communication entre les organismes socio-culturels et la population.

Les rôles principaux du CoDeC sont la recherche, la planification, la coordination, le contrôle, l'évaluation, la gestion financière et l'information.

Notre organisme offre les services suivants, soient: une bibliothèque, des spectacles, des ateliers socio-culturels et le patrimoine.

50

AVANT-PROPOS

Le CoDeC de Percé est heureux de déposer un mémoire sur le Parc de l'Ile Bonaventure en espérant que le présent mémoire traitant de l'utilisation d'un bâtiment du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soit inséré dans l'ensemble du projet de ce même ministère.

Les membres du CoDeC de Percé sont tous des citoyens du grand Percé et leur action se veut une harmonisation entre d'une part la valorisation de la culture locale et les impératifs de conservation de protection de l'environnement du Parc.

Le CoDeC de Percé présente donc ce mémoire en vue de l'utilisation future et permanente du rez-de-chaussée du Chaffaud en y incluant le rapport des activités de ces locaux pour la période estivale de 1984.

INTRODUCTION

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche possède plusieurs bâtiments à Percé dont celui qui nous intéresse: le Chaffaud. Se situant dans l'arrondissement naturel du Rocher, de l'Ile Bonaventure et plus précisément à un point stratégique de débarquement du tourisme, le Chaffaud se doit d'être un point d'entrée en matière sur l'histoire de cette municipalité: "Visiter le parc de l'Ile Bonaventure, c'est d'abord débarquer à Percé."

Pour les fêtes commémorant la venue de Cartier en sol québécois et spécialement pour les festivités de Percé 84, le M.L.C.P. a cru bon de louer et d'aménager le Chaffaud pour la Corporation de Percé '84 et pour le Comité de Développement culturel de Percé (CoDeC). Ces deux organismes ont travaillé en collaboration pendant plus d'un an pour offrir à la population locale et aux visiteurs des activités socio-culturelles des plus variées. Ces activités ont permis la mise en valeur du patrimoine historique de Percé ainsi qu'un divertissement pour toutes les catégories d'âge de cette clientèle. Pour Percé, le rez-de-chaussée du Chaffaud a suppléé à une carence culturelle qu'il était grandement temps de corriger.

Pour ces fêtes, différentes activités étaient possibles au rez-de-chaussée du Chaffaud: une salle de théâtre présentait des spectacles variés tous les soirs, des expositions sur l'histoire de la pêche à Percé et sur les oiseaux de la Gaspésie étaient en permanence ouvertes au public, un diaporama sur les légendes de Percé était diffusé tous les jours ou sur demande, un circuit patrimonial pouvait aussi se faire à l'aide d'un dépliant.

Toutes ces activités nous ont valu une participation au-delà de nos espérances et des commentaires des plus stimulants pour continuer dans le futur. Il serait dommage de reléguer aux oubliettes tout ce travail, ces énergies qui ont donné lieu à des acquis culturels et éducatifs qui sont maintenant nôtres.

1. BATIMENT PATRIMONIAL

"L'échaffaud, comme le disait Marc Lescarbot en 1607, s'élevait comme un théâtre de comédie sur la grève... il était constitué de piquets de cèdre surmonté d'un toit de toile".

Même si le Chaffaud a subit plusieurs transformations au cours des siècles, il constitue un bâtiment historique appartenant à la population de Percé. Il fait partie des installations de la Compagnie Charles Robin, négociants de morue sèche, qui opéra à Percé jusqu'au début du XXe siècle; le souvenir du Chaffaud est encore présent pour les gens de Percé et tout spécialement pour les pêcheurs de morue. Au rez-de-chaussée, on tranchait la morue, on la déshabillait et on la salait. au deuxième étage, on l'entreposait avant qu'elle ne s'embarque sur les bateaux.

Encore empreint de l'odeur de morue de par sa vocation antérieure et aujourd'hui par sa position au pied des trancheurs de morue, le Chaffaud appartient de coeur aux gens de la place.

Il est donc important d'initier les gens sur l'histoire de cette bâtisse, cette histoire qui a tant façonné le village de Percé et de l'Ile Bonaventure.

2. ENVIRONNEMENT DU PARC DE L'ILE BONAVENTURE

Le bâtiment appelé le Chaffaud appartient au ministère du Loicir, de la Chasse et de la Pêche et s'insère dans le plan directeur provisoire du parc de l'Ile Bonaventure comme plusieurs autres bâtisses sur le territoire tels l'Entrepôt frigorifique, la Neigère, la Saline, etc...

Le Chaffaut est situé à un point stratégique de débarquement du tourisme, tout près du quai. L'entrepôt frigorifique, étant un centre d'information générale et d'accueil pour les visiteurs du parc de l'Ile Bonaventure, le Chaffaud, lui, est en quelque sorte, le premier contact avec la vie de Percé, du présent et du passé. Il est donc important, voire nécessaire, que cette ouverture sur l'histoire de Percé se fasse et surtout de façon convenable et agréable pour le visiteur de plus en plus en quête d'authenticité et de qualité.

LE REZ-DE-CHAUSSEE DU CHAFFAUD

3.1. Avant 1984

A la formation de la Corporation des Fêtes de Percé '84, c'est-à-dire en septembre 1983, un comité socio-culturel s'est donné comme objectif de préparer des activités culturelles, historiques, patrimoniales et sociales visant à mettre en valeur le patrimoine local et régional de Percé. Durant tout l'hiver 83-84, le comité élaborait des projets sans toutefois pouvoir compter sur un local pouvant abriter toutes ces activités, mis à part le volet spectacles, où l'on croyait bénéficier de la Saline.

Ce n'est que le 20 mars 1984 que les espérances du comité se concrétisèrent par la signature du bail de location du rez-de-chaussée du Chaffaud avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Par cette signature, la Corporation ainsi que le CoDeC devenaient les locataires de cette partie du Chaffaud où toutes les activités pourraient se dérouler, y compris les spectacles projetés. Le M.L.C.P. nous aménagea ces locaux en compensation de La Saline, autre bâtiment patrimonial, qui fut sous-loué à une troupe de théâtre de l'extérieur (le Yoogep Circus Inc.).

Une saison des plus prometteuses s'annonçait dans ce complexe.

3.2. Les activités de 1984

Le Chaffaud s'est donc transformé du 22 juin au 3 septembre 1984 en un complexe regroupant plusieurs activités socio-culturelles des plus variées. Douze personnes se sont vu obtenir un poste pour l'été, six par l'entremise d'un projet Eté-Canada et six autres d'un Chantier Québec répartis comme suit:

7 animatrices
1 technicien du son
1 publiciste
2 directeurs de projet
1 directrice et responsable du Chaffaud

3.2.1 Les expositions

Trois expositions étaient présentées au rez-de-chaussée du chaffaud: deux permanentes et une troisième qui présentait les oeuvres de quelques peintres régionaux. En plus des expositions, une salle des légendes était aménagée et un circuit patrimonial avait comme point de départ le Chaffaud.

Exposition "Anecdotes"

Une exposition sur l'histoire de la pêche à Percé intitulée "Anecdotes" avait lieu au rez-de- chaussée du Chaffaud. Plus de cinquante photographies et gravures relatant les débuts

de Percé comme poste de pêche ainsi que la vie sociale de ses gens de mer étaient regroupées dans un décor recréant un bord de mer pour l'été, et cette exposition était présentée en permanence. Elle s'est avérée le pivot de toutes les autres activités socio-culturelles présentées au cours des Fêtes de Percé 84: circuit patrimonial, légendes racontées en audio-visuel, activités sur les métiers artisanaux... En plus d'initier les visiteurs à l'histoire de Percé, elle mettait en valeur le dur métier de la pêche.

Etant donné l'importance attribuée à cette exposition, nous avons calculé l'affluence des visiteurs. Durant les 69 jours de visite, 11450 personnes se sont présentées, soit une moyenne de 166 personnes par jour (Tableau I). Nous pouvons constater un pourcentage nettement supérieur pour le mois de juillet avec 58,41% des visiteurs; c'est plus précisément durant la deuxième semaine de juillet que nous rencontrons le plus haut taux de fréquentation soit 18,16%. La dernière semaine du mois d'août par contre nous donne le taux le plus bas, 4,27% de fréquentation.

De plus, un cahier de signatures permettait aux visiteurs de donner leurs commentaires quant à la présentation de cette exposition. Près de 3000 visiteurs se sont prévalus de cette disposition, pour la plupart les commentaires étaient des plus positifs. Inutile de dire que c'est là surtout que nous puisons aujourd'hui l'énergie nécessaire pour poursuivre ce travail. (Quelques commentaires annexés)

Cette exposition fut préparée et montée par une recherchiste et une graphiste, en poste depuis le 16 janvier était prête pour le premier du mois de juin. Par la suite, elle a donné lieu à la publication d'une brochure "Anecdotes" relatant au complet l'exposition. De plus, un porte-folio "Anecdotes en images" contenant 15 des plus belles photographies de l'exposition était en vente sur les lieux mêmes de l'exposition.

Exposition sur les oiseaux de la Gaspésie

Durant tout l'été, on pouvait admirer une exposition offerte par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche sur les oiseaux de la Gaspésie dans leur milieu naturel. Toute en couleur, cette exposition longeait les couloirs du Chaffaud et l'aire de repos et agrémentait les lieux. Il aurait été approprié d'avoir une personne pouvant animer cette exposition et répondre aux questions des visiteurs.

Exposition de peintres d'artistes locaux

Une deuxième salle située au fond du Chaffaud, donc dans une aire plus tranquille, a été aménagée afin de permettre à des artistes locaux d'exposer leurs oeuvres. Cinq peintres y ont exposé pendant deux semaines, à tour de rôle, ouvrant aux visiteurs un bref aperçu de ce qui se fait dans la région. il est évident que

plusieurs autres artistes, peintres, sculpteurs, photographes auraient aimé exposé sur les lieux.

Circuit patrimonial

Le rez-de-chaussée du Chaffaud constituait le point de départ d'un circuit patrimonial à travers le Percé de 1900. A l'aide d'un dépliant, il amenait les visiteurs à des endroits stratégiques de Percé en y expliquant quelques faits importants. Malheureusement, le dépliant ne fut disponible qu'en août et donc, utilisé par moins de visiteurs.

Salle des légendes

Les deux personnes en poste depuis janvier 84 (recherchiste et graphiste) ont aussi monté un document audio-visuel relatant quelques légendes typiques de Percé. Ce document a demandé la participation des professeurs et des enfants qui, qui par leurs dessins, nous ont fourni la base de ce montage. Ces dessins furent mis en diapositives et accompagnés de musique selon les séquences des légendes. Même sur cette forme de fabulation, il reste que ces légendes ont une connotation extrêmement historique.

Quatre légendes étaient donc racontées:

La légende d'Onawada,
la légende du Cormoran enchanté,
la légende de la Gougou,
la légende du Rocher Percé.

Ces légendes ont enchanté le public qui les a vues.

3.2.2 Salle de théâtre

Nous avons déjà dit que dans son plan d'aménagement du rez-de- chaussée du Chaffaud faisant suite à une demande du CODEC de Percé, le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche procède aux travaux de réalisation d'une salle de spectacles. Une ambiance spéciale allait règner à l'intérieur de ce petit théâtre étant donné son cachet historique.

Le CODEC en collaboration avec la Corporation des Fêtes de Percé'84 élabore une programmation estivale de spectacles des plus diversifiés. Les objectifs principaux de ces deux organismes sont:

A) Promouvoir davantage la vie socio-culturelle de notre région.

B) Promouvoir notre culture auprès du tourisme par le biais d'artistes locaux et régionaux.

C) Favoriser la création d'emplois dans notre milieu.

Le calendrier de spectacles s'échalonnait sur une période de 59 jours soit du 22 juin 1984 au 19 août 1984. En tout, dix-huit (18) spectacles furent présentés regroupant 75% d'artistes locaux et régionaux. Ces spectacles comprenaient du théâtre, des auteurs-compositeurs-interprètes, monologuistes et de la variété.

Aussi, à raison de:trois après- midi par semaine, une activité dont l'entrée était gratuite fut présentée surtout aux enfants. Cette activité était un théatre documentaire qui fut réalisé grâce à la collaboration de Centre d'Interprétation Faunique de Percé. Ce théatre a connu une bonne participation.

Au niveau d'assistance à nos spectacles, ce qui est très satisfaisant et surtout pour une première mière saison d'opération, notre cote d'entrée se lit ainsi: 1111 adultes et 140 enfants avec une moyenne de 24 personnes par jour. L'achalandage touristique représentait 60% de cette cote d'entrée et la population locale en représentait 40%.

Pour la supervision et la réalisation de ces spectacles une personne du CODEC de Percé a élaboré une programmation durant l'hiver et a présenté un projet d'emploi provincial qui a permis la création des quatre emplois saisonniers. Cela allait assurer le bon fonctionnement de la salle de spectacles.

3.3 Rapport financier

Voir (Tableau 11)

4. Le devenir du rez-de-chaussée du Chiffaud

Après une saison bien remplie de toutes ces activités présentées au public et surtout après ces commentaires des plus positifs, beaucoup de ces documents restent disponibles pour les années à venir.

4.1 L'exposition "Anecdotes" contenant plus de 50 photos et gravures anciennes constitue un document riche d'histoires, un acquis, qui restera enfermée dans les cartons si aucun local ne peut la recueillir. Le livre relatant cette exposition ainsi que le porte-folio, sont tous deux des documents qui peuvent faire l'objet d'une réimpression et dont une bonne quantité n'est pas vendue encore.

Le dernier document sur les légendes, constitue aussi un acquis, qui demeure prêt à être visionné.

En 1985 et pour les années suivantes, il serait interessant d'élargir tous ces volets historiques afin de toucher à plus de thèmes qui n'ont été qu'effleurés ou même mis de côté tels le travail des femmes de pêcheurs, l'agriculture avant et après 1900, visite guidée autour des bâtiments historiques, circuit patrimonial de Cap-d'Espoir à Pointe St-Pierre..

Pour tous ces acquis culturels, il ne manque qu'un local pour les accueillir et pour faire revivre l'histoire des débuts du Canada.

4.2 La Salle de théâtre

Notre organisme, le CODEC de Percé, encore en fontion depuis 1977, et qui demeurera présent au niveau socio-culturel après la dissolution de la Corporation des Fêtes de Percé'84, souhaiterait grandement que le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche nous accorde une location permanente du rez-de-chaussée du Chaffaud pour que nous puissions en 1985 et pour les années futures améliorer davantage et élargir notre réseau d'activités culturelles, satisfaisant ainsi une clientèle toujours grandissante et de qualité. Evidemment que pour concrétiser nos activités, ce local demeure primordial.

En effet, en 1985, nous voulons revenir avec une autre programmation de spectacles qui se situera tant au niveau théâtre que chansons qui rejoindront tant le public enfant qu'adulte. Nous prévoyons également la projection de films documentaires et de divertissement. S'ajouteront à cela, des journées thématiques qui seront consacrées aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés. Ces journées seront remplies par des activités en après-midi où l'entrée sera gratuite.

Enfin, notre programmation offrira encore plus

de variétés, pour satisfaire davantage la vie culturelle de chaque individu tant au niveau local que touristique. Notre salle de théâtre demeure un bien fondé auquel il faut apporter une perpétuelle continuité. A travers elle, nous laissons aux visiteurs un témoignage de notre culture.

5. Appui d'organismes

Durant cette période estivale les locaux du rez-de-chaussée du Chaffaud ont souvent abrité des activités de d'autres organismes:

Le Centre d'Interprétation Faunique de Percé,
la Chambre de Commerce,
le service des communications du MLCP,
Concours Villes et villages et campagnes fleuris.

Tous ces organismes ont constaté que le Chaffaud est situé dans une zone d'impact important de Percé, que leurs activités s'inséraient bien dans un cadre aussi culturel et chaleureux qu'était le complexe du Chaffaud. Tous ces organismes nous ont donné leur appui quant à notre demande pour la poursuite de la vocation du rez-de-chaussée du Chaffaud. Nous croyons que ces appuis sont essentiels dans les objectifs que le CoDeC s'est fixés.

Tableau I: Nombre et pourcentage de visiteurs par semaine et par mois au rez-de-chaussée du Chauffaud du 24 juin au 1er septembre 1984

Mois	Visiteurs Nbre	%	Visiteurs total par mois	%	Moyenne visiteurs par jour
Juin:					
du 24 au 30	1010	8,82	1010	8,82	144,2
Juillet:					
du 1 au 8	1570	13,71			
du 9 au 16	2079	18,16			
du 17 au 24	1788	15,62			
du 25 au 31	1249	10,91	6686	58,41	215,6
Août:					
du 1 au 8	1309	11,43			
du 9 au 16	1091	9,53			
du 17 au 24	861	7,52			
du 25 au 31	489	4,27	3750	32,76	120,9
TOTAL	11446				

Tableau II. Rapport financier du rez-de-chaussée du Chaffaud pour la saison estivale 1984

Revenus:

Entrées aux spectacles	5,305,00$
Subvention Access. Scène	2,500,00
Subvention Challenge Labatt	500,00
Vente de cartes de saison	245,00
Vente de breuvages	200,00
Subvention Ville de Percé	200,00
Participation du CoDeC	1,000,00
Divers (contribution vol.)	165,00
TOTAL:	10,115,00

Dépenses:

Coût des spectacles	12,192,00
Coût de l'électricité	1,200,00
Coût du téléphone	300,00
Son et éclairage	1,350,00
Droits d'auteurs	925,00
Divers	60,00
TOTAL:	16,027,00
DEFICIT:	5;912,00

67

CONCLUSION

Suite à toutes ces constatations, par le présent mémoire, le CoDeC demande au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de bien vouloir lui louer pour les années à venir le local même.qui a servi aux Fêtes de Percé '84, en l'occurence le rez-de-chaussée du Chaffaud.

Par le fait même que cette demande s'insère dans le plan directeur provisoire du Parc de l'Ile Bonaventure, il est très important que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche accorde un intérêt particulier à une promotion publicitaire autant à ces équipements qu'au Parc de l'Ile Bonaventure.

C'est une question de patrimoine et de culture avant de s'embarquer pour l'Ile Bonaventure.

Monique Chapdelaine,
Recherchiste
et
Roland Grenier,
CoDeC de Percé.

Septembre 1984.

RECOMMANDATIONS

Suite à ce mémoire, nous voudrions apporter quelques recommandations concernant les équipements (bâtiments) appartenant au M.L.C.P.

- que l'utilisation du rez-de-chaussée du Chaffaud soit accordée au CoDeC de Percé;
- que l'utilisation du petit local attenant au rez-de-chaussée du Chaffaud soit laissée à l'Association des Pêcheurs de Percé;
- que la Société des Alcools soit délogée de la Neigère afin que ce bâtiment soit utilisé à des fins plus approprié compte tenu de sa proximité avec la mer;
- que l'utilisation de la Neigère soit accordée au Club Nautique en son entier;
- que l'Entrepôt frigorifique conserve sa vocation de poste d'accueil et d'information, primordial pour le visiteur arrivant à Percé.

30/6 84 | Maurice, Audrey, Stéphane, Nadine Landry ...
michel Tessier — bien bien intéressant, j'aimerais avoir des cartes postales de ces images ...

Monique Gill St François du Lac.
Ca fait revivre retrouver ces vieilles photos ... sont dans les souvenirs des récits ... par les parents. Merci

Que de beaux souvenirs! Triste tout de même que ... peu de culture.
André Lang ...

Les Deakin's de Sudbury ont ...
Elodie Arsenault

Suzanne Lévesque Grande-Rivière
a conserver ...

\+

20/06/84 Allen Baker
A conserver Absolument
Nous apprend beaucoup de choses qui sont ... de nos racines mais dont on ne sait presque ...

\+

30/06/84 Enfin! On parle de nous...
C'est intéressant de visualiser le ... ancêtres ... Exposition bien organisée, ... à se faire reconnaître.
Bonne initiative! Bravo! Continuez ...
Marie Lauzier Grande-Rivière.

30/06-84 Claude Leblanc. Malartic Abitib...

30/06/84 ...

Très informatique! Monique Carpentier -

Claude Mathé 26 JUIN 1984

Famille BERNARD NADEAU St SIMON DE ST-HYACI

Les photos et commentaires sont très intéressants

Bravo!

Mr. Mme Antonio Bujold

Catherine thériault

Mathieu thériault

✓ Une chance que vous êtes là pour faire quelque chose ici Percé

Lâchez pas c'est très bien. Cécile Thériault

Marie-France Crépin très beau.

Hélène Crépin très intéressant

✓ Une présence nécessaire a Percé

Gilles Thériault

José Rodriguez de passage pour Gaspé

excellent cette belle exposition.

M. Mme [illegible] Gilmer [illegible] 33 - 00 04 [illegible]

M. Mme Pierre [illegible] Boucher [illegible] [illegible] Québec

Percé, le 24 juillet 1984

Signatures commentaires adresses

Sylvain Carrier bravo St-Romuald Q
X J. Deschênes. Super intéressant. Il était grand temps!
S. Thomson Ottawa, Ont. Cana
J. Powell " " "
M. Mme Raymond Lessard. Varennes Qué
Michel Rousseau C. Rouge P.Q
Daniel Bouchard Très intéressant Nicolet P.Q
Keith Vandore Lakeview Village, Qué
Alan J. Norris. London U.K.
4/07/84 Paule Caillant, Québec MLP Super!
[illegible]
[illegible]
-.7.84 Lucille Brisebois, Montréal très intéressant

André a: Paris
Organisation professionnelle, Félicitation, beau travail.

Percé 14 juillet 84

Signatures Adresses Commentaires

Madeleine Boulanger Percé Bravo Yves Gauthier

Rock Dupré Granby Inc, très Bon

Jeanne et Raymond Leduc - Félicitations pour le sens donné à la culture québécoise. Vous faites un travail très valorisateur.

David Porter & Kitty Wimbush Reston, VA USA

Berthier Lebrun - Montréal - Très bon travail

Marguerite St Rigon Caron Riv. du Loup

Angèle & Jean Langelier, Saint-Jean-sur-Richelieu

Noël & Patricia Joyal St. Boniface / Manitoba

Andrée Hétu Jean Lamoureux Lorraine, Qué.

Sophie & Gigi Landry mtL

Julie Léonard Mont-Laurier Bravo!

André Roy Courcelles

Denise Roy Courcelles

~~[illegible]~~

Martine LeBlanc Iles-Madeleine très intéressant!

Pechontal Jean Toulouse FRANCE

14/7/84 Hervé Montplaisir Beaumont Qué [illegible]

" Bibiane Montplaisir St-Grégoire, Nicolet

Thérèse Desjardins Joseph 1141 Louise Marcoux

Yan Desjardins 1519 Place Pépin Ste Julie

Denise Desjardins 1519 Place Pépin Ste Julie

Jean Paul & Corynne [illegible] Montréal

Maryse Bélanger Sorel

12 juillet

[illegible] Montréal des [illegible]

étoile de mer et coquillage

[illegible] Sillery [illegible] appareil

famille Girard Hull très satisfaisant

Monique Pellan Nouvelle (Bonaventure)

Bev + Jim Whitney Minnetonka, Minnesota

Thérèse Giguère Ste-Foy Qué

A Benoit Couture Scott Beauce

Jim + Lou Laelle Saskatoon Saskatchewan.

Caroline Bolduc St-Romuald Qué. Bravo! Bien présenté

Annick Bolduc St-Romuald Qué Bravo! Très beau [illegible]

Jacqueline Josselin Bolduc. St Romuald

MO ☺

[illegible] LEROY-SALAÜN Ginette. Paris. FRANCE. France

[illegible] Tallec Marie-Thérèse Paris France Tallec Aline

Diane Chaussé Matane très beau

Marie-Lys Duguay Très beau. Accueil cordial.

Découvrir Percé, ses familles, ses pêcheurs, ses paysages, sa beauté passée et encore présente c'est très intéressant, très satisfaisant! C'est une très bonne initiative. Ça devrait continuer et grandir! Hélène Morin

Denis Olivier

Québec

[illegible] St Nicolas

Diane Grégoire Charlesbourg

Roger & Pierrette Cardinal Orléans (Ottawa) [illegible]

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE
ET DE LA PÊCHE, RELATIVEMENT AUX AUDIENCES PUBLIQUES
SUR LE PARC PROVINCIAL DE L'ÎLE BONAVENTURE

PAR

4- LE CLUB NAUTIQUE DE PERCÉ
GEORGES BÉLANGER, PRÉSIDENT

76

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le principal objet de présentation dans ce mémoire sur le Parc de l'Ile Bonaventure est la bande de fonds sous-marins entourant l'Ile Bonaventure et le Rocher Percé.

La réalisation du Parc Sous-Marin de la Baie de Percé pendant la saison d'été 84 a amené à la création d'itinéraires sous-marins dans ce qui appelé zone d'ambiance du Parc de l'Ile et qui représente la limite projetée ce Parc.

La fréquentation de ces sites et itinéraires sous-marins a été très bonne compte tenu de la nouveauté de cette activité à Percé. L'enthousiasme rencontré auprès des visiteurs montre à quel point ce genre de développement en milieu maritime et touristique est nécessaire à une meilleure gestion des ressources naturelles.

La première recommandation que je pourrais faire est d'inclure le Parc Sous-marin dans le Parc Provincial; et cela pour différentes raisons. La plus évidente étant que de cette bande marine dépend le séjour des oiseaux marins sur l'Ile. L'interaction entre la mer, la terre et les airs est si puissante que le Parc de l'Ile Bonaventure ne peut être envisagé que sous un aspect incluant les trois éléments.

Est-il besoin de rappeler que les oiseaux de l'Ile, pour [illegible], pêchent une approximation de six à sept millions de livres de poisson par saison et que les alentours de l'Ile représentent un endroit de prédilection pour les grands mammifères marins, de part leur richesse exceptionnelle en plancton et bancs de poissons de toutes sortes.

La présence dans les eaux de l'Ile de toute cette faune implique nécessairement la présence d'une flore en conséquence, ce qui fait de cette bande un aquarium géant, un jardin botanique d'une incroyable diversité, donc un lieu de prédilection pour tous les pratiquants de la plongée autonome.

La création d'un parc à vocation partiellement sous-marine amènera donc un attrait nouveau et unique non seulement à Percé mais aussi dans le réseau des Parcs du Québec.

Il reste cependant, que la création d'un Parc sous-marin sous-entend l'installation de services associés à son exploitation. Les projets réalisés pendant la saison 84 par le Club Nautique de Percé ont été dans ce sens. Les fonds sous-marin de plusieurs sites exploitables ont été reconnus et inventoriés, des itinéraires sous-marins ont été tracés et des plateformes de plongée construites et installées.

Le Club Nautique de Percé entend rester impliqué dans le parc sous-marin et en assurer le fonctionnement dans le plus strict respect de l'environnement des sites et en collaboration étroite avec le Ministère du Loisir Chasse et pêche pour ce qui sera du développement futur du Parc.

Cette implication se fera par les infrastructures déjà en place, radeaux, ancrages et itinéraires, et par l'organisation de tous les services reliés à la plongée sous-marine : transport des plongeurs, sécurité du public, remplissage des cylindres d'air, accueil des visiteurs du parc sous- marin.

L'adjonction d'une partie sous-marine au Parc de l'Ile Bonaventure nous amène à considérer la nécessité, pour le Club Nautique, d'obtenir un local plus adapté à ses besoins, afin de satisfaire réellement la clientèle nautique et sub-aquatique. La possibilité d'obtenir le rez de chaussée du bâtiment "Le Chaffaud" permettrait au Club Nautique de Percé de disposer des services de douches, de toilettes, de vestiaires, d'aquarium et de cinéma et ainsi de participer beaucoup plus efficacement à la réussite et à la renommée du Parc de l'Ile Bonaventure.

En parallèle à la création du parc marin de l'Ile Bonaventure apparaît la nécessité d'instaurer un système efficace de sécurité nautique dont le Club Nautique présentera ultérieurement un plan d'aménagement complet.

En effet la sécurité devient la pierre angulaire du développement d'activités nautiques dans le Parc et se doit d'être confié à des intervenants concernés ayant une bonne connaissances de ces activités.

La sécurité nautique, assurée par un organisme du milieu ainsi des connaissances specifiques des autorités concernées, se realiserait sur deux plans. L'éducation de la clientèle et un patrouillage regulier qui assurerait d'une part la sécurité et d'autre part un contrôle du respect des règles du Parc, que ce soit du point de vue de l'environnement ou de la pêche braconnière.

Enfin l'integration d'une partie marine dans le parc de l'Ile Bonaventure realiserait la démystification des eaux de la Gaspésie tout en faisant naître le desir de la découverte chez tout un public avide de nouveautés et de connaissances.

Possedant le joyau sous-marin de ce côté de l'Amerique, il serait dommage de ne pas le presenter dans un ecrin joliement ouvragé.

Fait à Percé le 11 septembre 1984

[illegible], président du [illegible]

Directeur du Parc Sous-Marin.

-80

C.P. 201
Percé.P.Q.
GOC 2LO
418-782-5403

RAPPORT DES ACTIVITES DU Parc Sous-Marin

La création du Parc sous marin de Percé a permis l'établissement de sites de plongée aménagés autour de l'Ile Bonaventure et au Cap Blanc,en réalisant également une reconnaissance générale des fonds sous marins de la Baie de Percé.De sont donc tenues des activités de plongée sous marine pendant la majeure partie de l'été et de nombreux visiteurs ont plongé sur nos fonds et y ont admiré une faune et une flore exceptionnelle,le tout dans des eaux agréables.

Le système choisi pour l'aménagement des sites sous marins a été grandement apprécié par ces visiteurs et au niveau de l'organisation et du fonctionnement d'un parc sous marin la formule des sentiers permet de laisser les plongeurs jouir de leur hoby à leur guise et à leur rythme,tout en conservant le contrôle sur les plans de la sécurité et du respect de l'environnement.

Une petite tentative d'aquarium a été tentée pendant la période d'achalandage maximum de Percé,mais malgré le succès auprès du public d'une

telle initiative,nous avons du renoncer à ce projet faute de moyens financiers et à cause de problèmes techniques.Néanmoins cette méthode de présentation sommaire somme toute des hôtes de nos eaux reste une priorité dans les projets de la saison 1985.

Suivent donc les descriptifs des réalisations du Parc sous marin pendant la réalisation du projet de l'été 1984 :

+ Reconnaissance des fonds sous marins de l'Ile Bonaventure et de la Baie de Percé et appréciation des qualités de chaque territoire pour la tenue d'activités de plongée sous marine :

Ile Bonaventure

Côte Nord : de la roche à Brulette à l'Anse Chatouilleuse,très bon potentiel pour la plongée en scaphandre autonome et quelques très bons sites pour la plongée en apnée

Côte Est : de la Craque aux Rangs de Margaux,bon pour de la plongée guidée en scaphandre autonome (rapidement profond)

Côte Sud : du Récif à la pointe Bull's Cove,très bon potentiel également pour la plongée en scaphandre autonome et quelques bons sites pour la plongée en apnée

Côte Ouest : de la Pierre Carrée à la plage à Brochet,excellent potentiel pour la plongée en apnée et bons sites de faible profondeur pour des débutants en scaphandre.

Baie de Percé

Cap Blanc : bon site de plongée en scaphandre sur épave mais présence de courants de marée qui limite un peu la fréquentation

+ Établissement d'itinéraires sous marins balisés (genre sentiers d'interprétation)

Ile Bonaventure :

Côte Nord à l'Anse du Bilbo

Côte Sud sur la pointe de Bull's Cove

Baie de Percé :

Au Cap Blanc sur une épave de vapeur

Les itinéraires sont constitués par des petits blocs de béton reliés ensemble par un câble de nylon blanc.Les plongeurs suivent donc le câble et visitent ainsi les lieux les plus interessants du site.De place en place on peut trouver sur les blocs des indications sur la faune ou la flore rencontrée ou sur des particularités du site comme la présence de tunnels balisés,de grotte ou des indications de profondeur.

+ Construction de plateformes flottantes de bois et d'aluminium,flotteurs de plastique. Installation d'ancrages et des plateformes sur les sites. Les plateformes ont été utilisée par les plongeurs visiteurs comme aires d'habillage et de repos entre plongées et comme point de départ des itinéraires.Ce système a empéché une dispersion des plongeurs sur les rivages de l'île,ce qui pourrait éventuellement occasionner un dérangement pour les oiseaux marins. Un rapport a été adressé à ce sujet au Centre d'interprétation faunique de Percé et il apparait à la lueur des observations que nous avons faites du 22 Mai au 31 Aout que les oiseaux s'acclimatent très bien de la présence des plongeurs sur leurs radeaux.

+ Mise au point d'un système de transport pour les plongeurs visiteurs sur un pneumatique grand format (21 pieds) Les visiteurs sont déposés sur les plateformes et récupérés après leur plongée.

+ Constitution d'une vitrine de photographies sous marines et d'un diaporama sur quelque-unes des espèces vivantes rencontrées autour de l' île.Ceci reste evidemment incomplet,puisqu'il n'avait pas été prévu dans les budgets de la saison 84 une classification systématique des espèces.

+ Réalisation d'un film reportage avec la station de Radio Québec,film qui sera diffusé au printemps 85.

+ Etablissement d'un calendrier de plongée sur les conditions climatiques et leur conséquences sur la fréquentation des sites,en vue d'une exploitation plus efficace du parc dans les années à venir.

+ Observation des courants marins de la Baie de Perce,de leur relation avec les marées et de leur impact sur les sites de plongée.

+ Découverte et enregistrement d'une épave de navire à propulsion mixte (voile et vapeur)datant du milieu du XIX ème siècle et ce au lieu dit le Mur Noir,emplacement qui est déjà choisi comme site supplémentaire pour l'été 1985.

Fait à Percé le 10 Septembre 1984

J.Hamelonet,Directeur du Parc sous marin

Pièces jointes :

Cartes des itinéraires
Plans des plateformes
Calendrier des conditions climatiques
Rapport sur les courants marins
Rapport de fréquentation du Parc
Copie du livre d'appréciation des visiteurs

SITE N° I

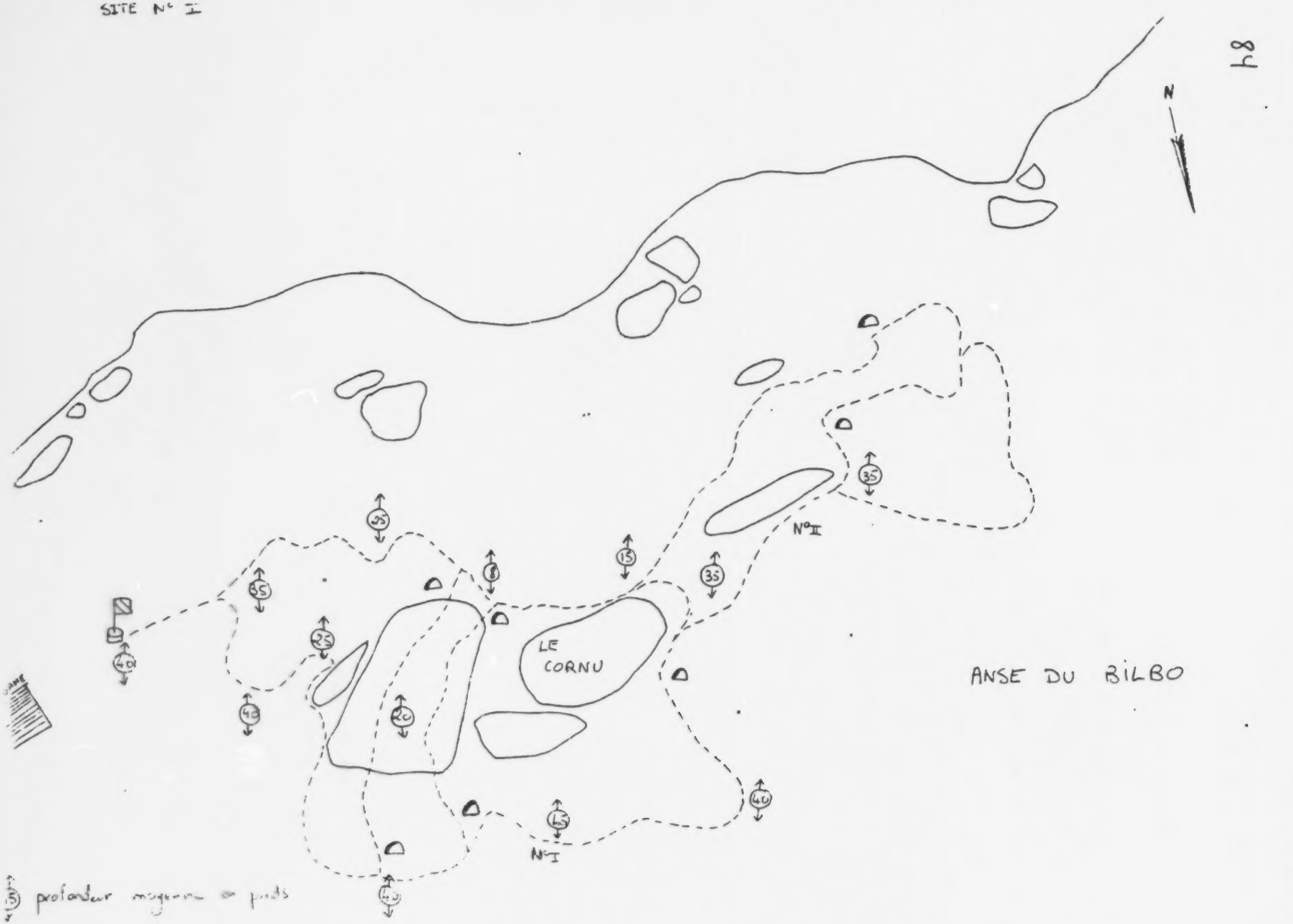

(35) profondeur moyenne en pieds

grotte, caverne, tunnel

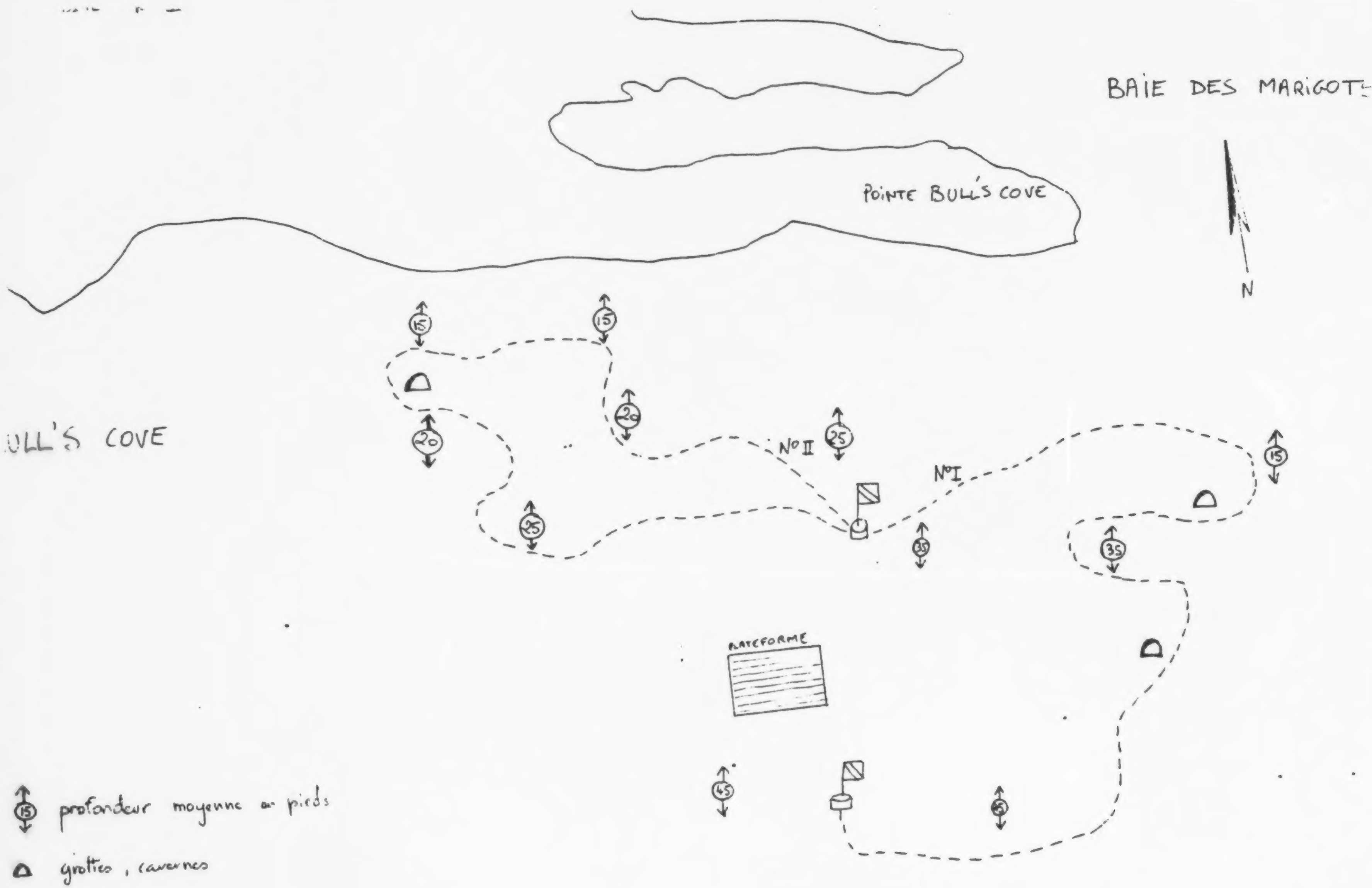
BAIE DES MARIGOT
N
POINTE BULL'S COVE
ULL'S COVE
15
15
20
20
25
25
35
35
15
45
No II
No I
PLATEFORME
profondeur moyenne en pieds
grottes, cavernes

SITE N° II

DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET DE LEUR INFLUENCE SUR LES ACTIVITES DU PARC SOUS MARIN DE PORIA

Il a été effectué des relevés de température et de conditions météorologiques à chaque plongée de travail durant les activités du Parc sous marin et cela a permis de réaliser un calendrier des conditions générales de plongée pendant la saison estivale .

L'avantage d'un tel calendrier est de pouvoir donner un aperçu des influences que les conditions climatiques peuvent avoir sur les conditions de plongée de tel ou tel site en particulier, cela en vue d'amener à une exploitation plus rationnelle du Parc sous marin .

Le résultat d'analyse du calendrier nous donne les conclusions suivantes:

Sur 34 jours de plongée il a venté 21 jours du Sud Ouest, principalement de la fin Mai au milieu d'Août

Il a venté 10 jours du Nord Est, la majeure partie à la fin Août

Pour ce qui est de la période préestivale la prédominance est pour des vents du secteur Nord Est ainsi que pour la période du début d'automne.

La température de l'air et de l'eau a également fait l'objet d'une notation pendant les journées de plongée de travail et il est apparu que conformément à nos attentes les températures sont généralement agréables pour la pratique de la plongée sportive.

On observe les températures les plus basses en début de saison mais elles sont néanmoins aisément supportables pendant le temps d'une plongée.(Il est même interressant de noter que selon les commentaires d'un grand nombre de visiteurs les eaux marines de notre région sont pratiquement comparables à celles de la côte du Maine)

Les températures les plus élevées sont évidemment celles de fin de saison estivale et il est à noter que cela correspond aux périodes de meilleure visibilité.

La conclusion que nous avons pu apporter à ce rapport se résume à :

Pour l'Ile Bonaventure,côte Sud Ouest et Ouest et pour le Cap Blanc ; très bonne conditions de plongée du début Mai à la fin Mai et du 20 Aout à la fin Octobre

Pour le reste de côtes de l'Ile Bonaventure les conditions de plongée sont excellentes pour la période estivale.

En fonction de ces résultats est apparue une méthode d'exploitation du Parc sous marin qui pourrait être qualifiée de rotative.

En effet le Parc nécessite plusieurs sites équipés sur le fond d'itinéraires et d'ancrages,et le déplacement des radeaux se ferait en fonction de la période et du climat.

Cela amènerait à la création de 5 sites supplémentaires et d'un autre radeau,de manière à avoir au moins trois sites disponibles en permanence.

G.MARSOLAIS

Directeur du Parc sous marin

Date	Vent	Temp. air	temp. eau
22 Mai 1984	S.O.	15 oC	[illegible]
23 Mai 1984	S.O.	15 oC	[illegible]
25 Mai 1984	S.O.	15 oC	[illegible]
29 Mai au 01 Juin 1984	S.O.	9 oC	[illegible]
05 Juin 1984	S.O.	16 oC	[illegible]
06 Juin 1984	N.E.	18 oC	[illegible]
07 Juin 1984	S.O.	12 oC	[illegible]
08 Juin 1984	S.O.	10 oC	[illegible]
09 Juin 1984	S.O.	20 oC	[illegible]
12 Juin 1984	N.E.	18 oC	[illegible]
13 Juin 1984	S.E.	18 oC	[illegible]
14 Juin 1984	N.E.	18 oC	[illegible]
15 Juin 1984	N.E.	15 oC	[illegible]
30 Juin 1984	N.E.	15 oC	[illegible]
2 Juillet 1984	S.O.	15 oC	[illegible]
13 Juillet 1984	S.O.	18 oC	[illegible]
16 Juillet 1984	S.O.	18 oC	[illegible]
17 Juillet 1984	S.O.	18 oC	[illegible]
19 Juillet 1984	S.O.	20 oC	[illegible]
31 Juillet 1984	S.O.	20 oC	[illegible]
03 Août 1984	nul	20 oC	[illegible]
06 Août 1984	S.O.	[illegible]	[illegible]
07 Août 1984	S.O.	21 oC	[illegible]
09 Août 1984	nul	21 oC	[illegible]
10 Août 1984	S.O.	[illegible]	[illegible]

13 Août 1984	S.O.	18 oC	[illegible]
15 Août 1984	nul	1[illegible] oC	[illegible]
17 Août 1984	N.E.	18 oC	[illegible]
20 Août 1984	N.E.	17 oC	[illegible]
21 Août 1984	N.E.	17 oC	[illegible]
22 Août 1984	N.E.	17 oC	[illegible]
25 Août 1984	N.E.	18 oC	[illegible]
26 Août 1984	S.O.	1[illegible] oC	[illegible]
27 Août 1984	S.O.	18 oC	[illegible]
28 Août 1984	S.O.	1[illegible] oC	[illegible]
29 Août 1984	S.O.	1[illegible] oC	[illegible]

RAPPORT DE FRÉQUENTATION DU PARC SOUS MARIN DE PERCÉ

La fréquentation du parc sous marin de Percé pour la saison 84 a été bonne compte tenu de la nouveauté de l'activité,et du peu de publicité qui a été faite avant la saison.Seul a paru un article dans le journal La Plongée du Québec avant le début des activités du Parc.

Le nombre total des plongées effectuées par les visiteurs du parc a été de 264 et elles se répartissent ainsi :

5% provenaient de l'étranger

5% provenaient du Canada hors Québec

56% provenaient du Québec,sauf Gaspésie

10% provenaient de Gaspésie

14 % provenaient de Percé

En fonction de la publicité qui a été préparée avec Radio Québec, Radio Canada et surtout en fonction des appréciations des visiteurs dont nous joignons copie ,la fréquentation attendue pour la prochaine saison est au triple au moins.

Georges [illegible]

Directeur du Parc Sous Marin

92

Pour assurer de meilleures conditions de plongée et donc une [illegible] sécurité, il a été jugé important d'observer avec attention le comportement des courants marins dans la Baie de Percé et autour de l'île Bonaventure. Tous les sites organisés du Parc sous-marin ont une présence de courants marin qui sont néanmoins d'intensité raisonnable.

La plupart de ces courants ne sont d'ailleurs pas permanents et varient en fonction des marées et des vents. Le site le plus protégé étant celui de l'anse du Pirbo où l'on ne perçoit pratiquement jamais de mouvement de la masse aquatique. Les conditions de plongée y sont excellentes exepté lors d'une journée ou le vent provient du secteur [illegible].

Les sites du cap blanc et de la Baie des Marigots sont plus sujets à la presence des courants. Leur intensité varie suivant l'amplitude des marées ou la violence des vents.

Joint à cette analyse une carte de chaque site et des courants que l'on y rencontre.

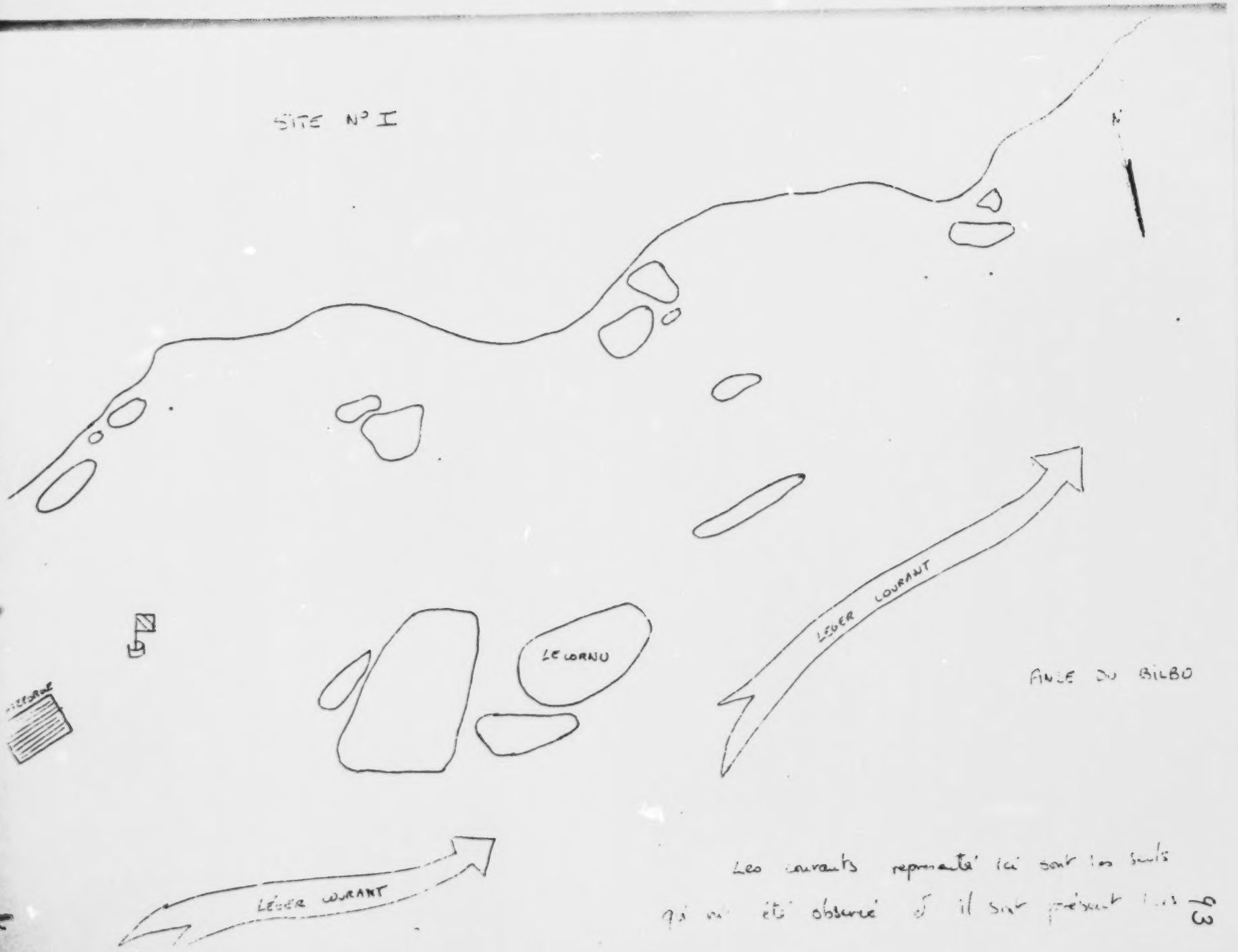

Les courants représentés ici sont les seuls qui ont été observés et il sont présents [illegible]

SITE N° II

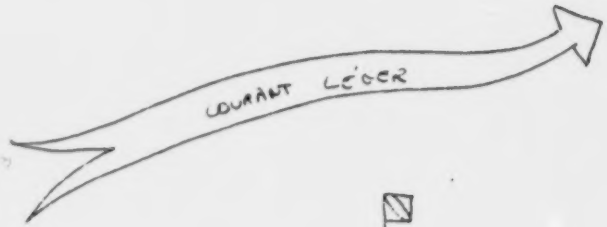

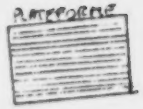

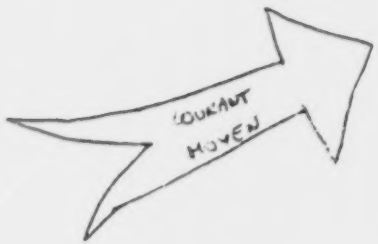

COURANTS DÛS À LA DESCENTE DE LA MARÉE OU EN PLUS FAIBLE INTENSITÉ VENTS DE SECTEUR NORD.

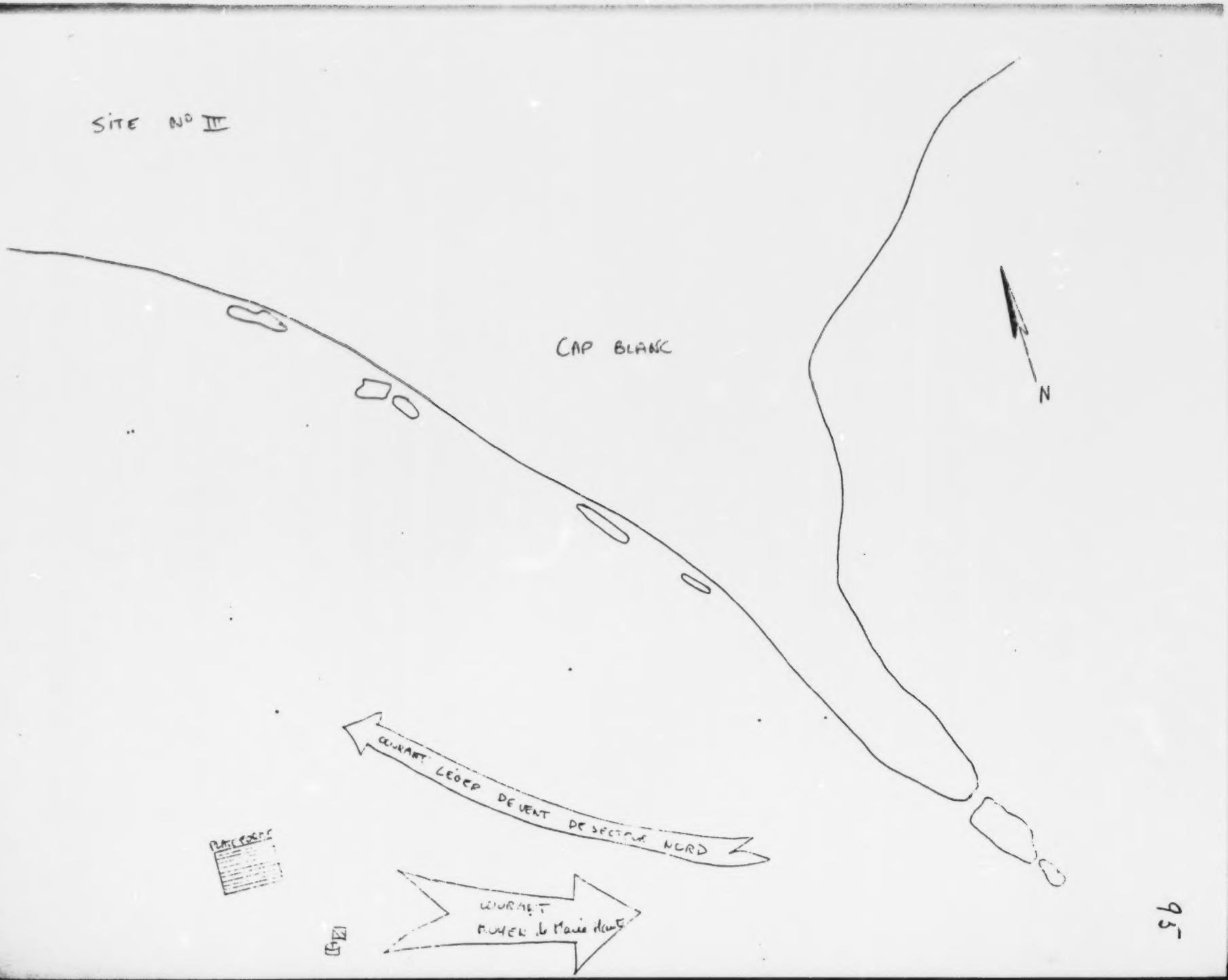
SITE N° III
CAP BLANC
N
COURANT LÉGER DE VENT DE SECTEUR NORD
COURANT
FLUVIAL de Marée Haute

96

PARC SOUS MARIN DE LA BAIE DE PERCÉ (418) 782 5401

RADEAUX DE FLOTTÉE

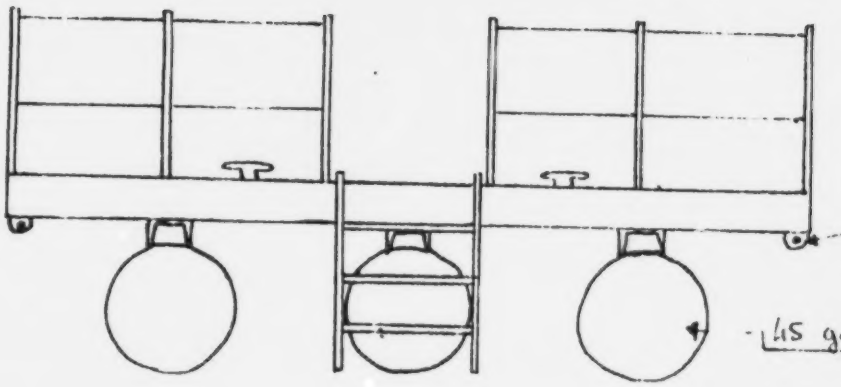

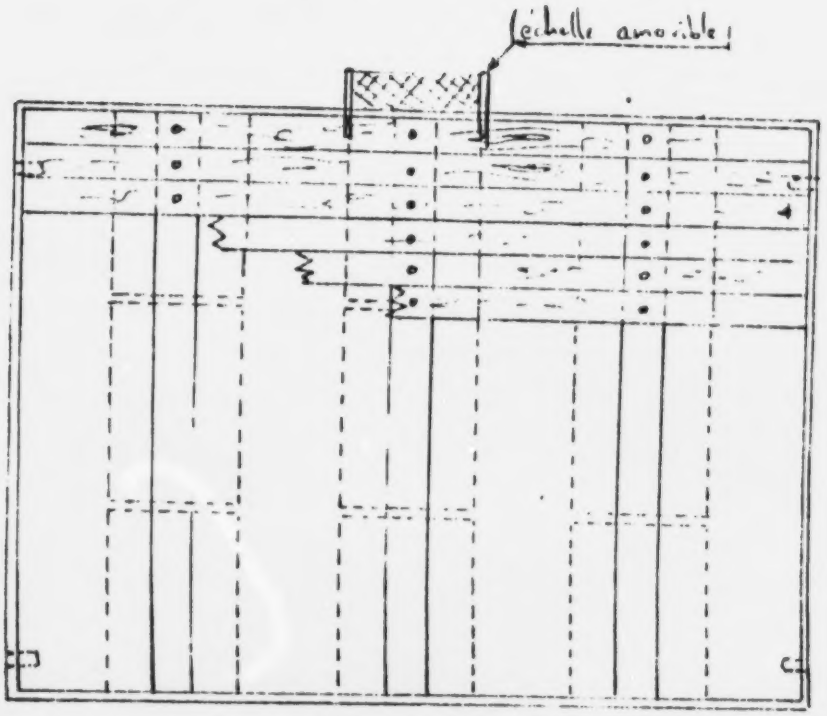

MPI
OTTAWA
AOÛ 10
IPES

#5

0 1 2 3 4 5

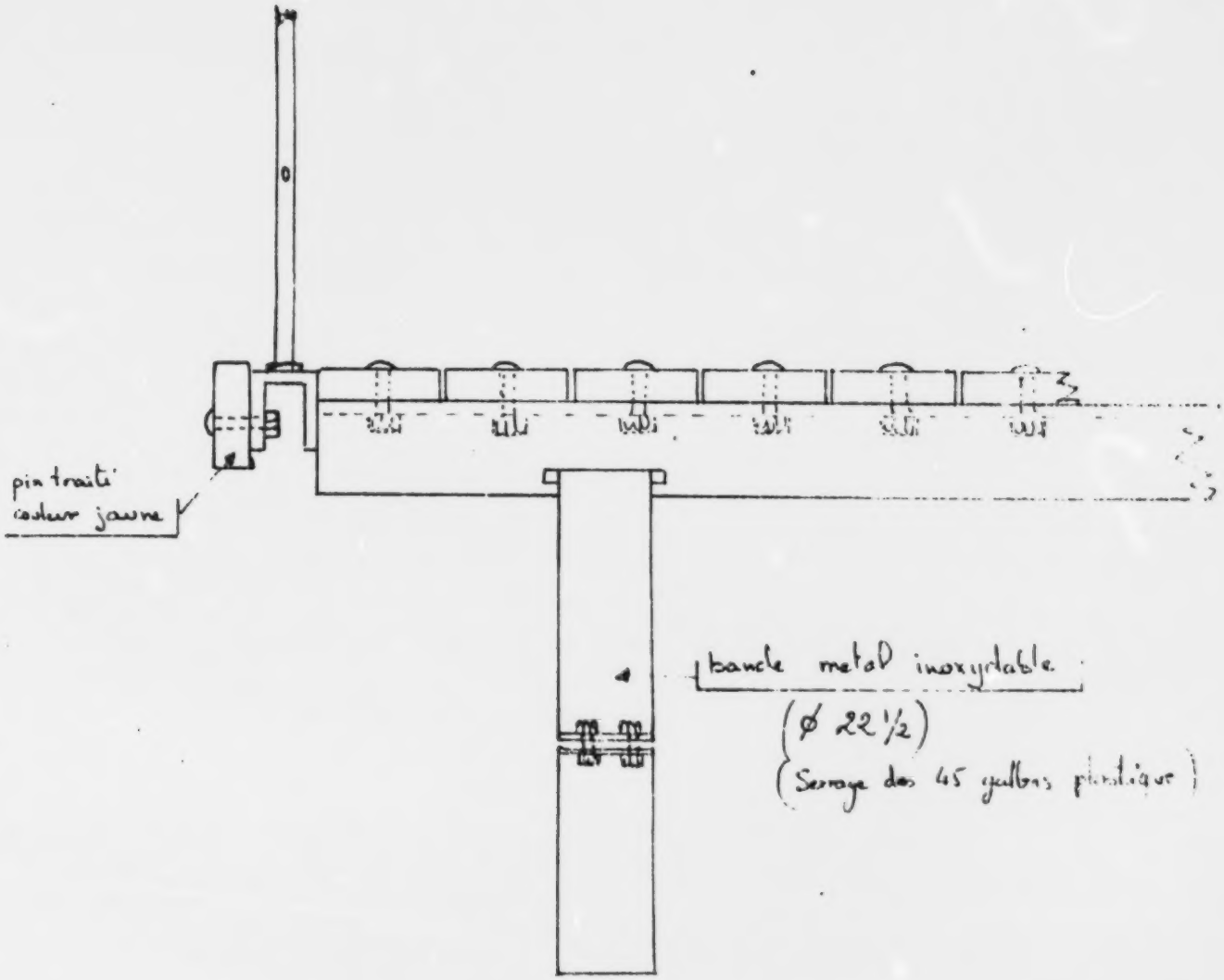

(Les radeaux doivent être à même de supporter 4000 LBS)

AWPA
OTTAWA
AUG 10 1984
RL
IPPC

0 6 12 pouces

#6

Copie du livret d'appréciation des visiteurs

1er plongeur site nr I [illegible] 1904

Félicitations site merveilleux bonne organisation, itinéraire bien balisé

Jean-Luc Leblanc
Septeuil

[illegible]

[illegible] agréable pour moi. [illegible]

[illegible]

[illegible] quelques [illegible]

[illegible] petite [illegible]

[illegible]

Itinéraire # 1

Expérience très intéressante. L'équipe de plongée très plaisante. J'ai été agréablement surpris par la beauté de la faune, entre autres les méduses, oursins, crabes, étoiles de mer et éponges étaient de la partie.

Bonne continuation de votre club.

merci

Luc Brunet
St-Hubert P.Q.

CHICOUTIMI BEACH 19-07-84

PERCÉ,

A GASPE IL YA DES SUPERPATARAGIONFLANTS DE BEAU COINS. Les personnes (les gens) sont sympathiques. Les gens de gaspé ont possède un accent super-cacophoniques. CET accent donne un cachet super-spécial à la personnalité de la personne.

D'autre part, la plongée sous-marine était Trippante et Tripidante. Nous avons découverts un ancre de bateau et sortie celle-ci de l'eau. Cette ancre fait

[illegible] au [illegible] D.L.D.O. Le paysage [illegible] était de toute beauté. L'organisation de ce voyage qui dura quatre (4) jours fut un voyage que nous n'oublierons jamais.

l'équipe de plongé du [illegible].

le 20 juillet 84

Très beau site de plongée, mais surtout excellente organisation; lâchez-pas vous êtes bien partis. On viendra certainement plonger sur les plateformes

Salut

Diane & Jacques
Montréal.

VOUS ÉTÉES FORMIDABLES-

La plongée à l'île Bonaventure fut très appréciée par toute l'équipe. Nous projetons de revenir l'an prochain.

Nous avons également aimé la glace aux Îles [illegible] d'autant que 2 de nos équipiers furent parmi les gagnants.

Merci Jacques [illegible]
Club de Plongée l'Empreinte de RIKI

99

- Site de l'épave Bilko. [illegible]. Faudrait faire recherche [illegible] à la lecture. Pour les poissons : Super ! "Tanche-tautogue", loup de mer, poule de mer, ...

André Velyuette

Had a great dive, good to go with someone who is experienced. Thanks for helping me along

Wendy Baker
Red Deer, Alberta

Organisation et les gars parfait.

[illegible]
Les Anemones Bleus Mtl.

Très Belle Plongée au Cap Blanc.
Bonne organisation.

Ex Epaulard de Schefferville

Gilles Savoie

Lucile Dufresne
Gaston Fontaine St-Hyacinthe

Thérèse Lefebvre
Rosario Fontaine St-Hyacinthe 28/07/84

Marcel Guile Lapensée 28/07/84

André Jeanette Fortaine Dunfords

Pierre Gaudreault Chicoutimi
Très belle plongée. C'est différent.

Pierre-Julien Rum Chicoutimi 29/07/84
[illegible] Keil Thunder Bay. Ont.

Jacques & Sylvie Lungue - Moncton, N.B.
C'est très beau et agréable ! [illegible] 31/7/[illegible]

Nice dive site - friendly + helpful staff - good dive

31 July Robert Brown
Toronto

Lisile Breton St-Marthe sur le Lac
St-Eustache-Montagne

Bonne accueille, bon conseiller sur ce qui concerne la plongée.

Merci

Jean-Pierre Cardinal Montréal-Nord

Très belles plongées, bonne organisation, équipement moderne, sécurité sur les sites,

Merci, et longue vie à l'organisation.

Gérard St Martin Ste Marthe sur le Lac

Belles plongées, ça grouille de vie et d'intérêt, j'ai déjà hâte d'y revenir, au revoir et merci . . .

FANTASTIQUE [signature]

Très belle plongée de 2 Marseillais dans votre belle Gaspésie! [signature]

Personnel très sympathique, site superbe!

A bientôt [signature]

Très beau site, belle plongée bonne organisation espérons revenir l'année prochaine

Gary + Andrée Beron

TRES BON POTENTIEL DANS UN SITE MERVEILLEUX - BONNE ORGANISATION BONNE CHANCE..

CHRIS JAMEY.

Belle.. plongée avec mon papa. J'espère aller dans la grotte de l'île Bonaventure

Donald
FRANCE

[illegible] yokon. [illegible]

[illegible]

Toute c'est couleur si mouvemente-ne fait que m'émerveiller-
Félicitation a tous les organisateurs
Merci

6-08-84 Diane Boucher

Hauville P.Q.

Le 8 Août 1984.

Nous avons plongé tous les jours durant [illegible] semaine et nous jallons sur des sites différents et superbe.
- Organisation excellente
Etc. Types sympathiques
C. Paré
les [illegible]

Le 11 Août 1984
Site superbe.

C'etait magnifique, en effet !! Diable.
Gros bisous!

Merci [illegible] - Merci Johnson et tous les autres. (Honda, Renault ...) d'avoir tenu le coup tout ce temps là. Ces [illegible].

Le 17 Août 1984

Très beau site, très bien organisé.
Merci à toute l'équipe
Longue vie à votre club.

Alain & Lise
De Montréal.

J'espère continuer la plongée avec mon [illegible] j'adore ça

Amanda
les Chênes Oka - C.P. 165 -

Ça vaut le voyage! 22 août/84

[illegible]

J'attend mon premier, celui de mon parrain, c'est un honneur, je suis patiente! Ginette - 22 août 84
Merci à l'équipe très sociable et sympathique

Merci à l'équipe accueillante qui nous a permis d'attendre et de rejoindre le Germaine Portneuf.
Magnifique scène pour attendre, température douce [illegible] malheureusement pas assez de vent pour les concurrents de la Transat.
Paulette Herington 22-08-84

23-08-84

Fantastique, vive la plonge
Gilles P.

25-8-84

Superbe site de plongée - variété d'organismes marins pour les plus exigeants. Depuis le temps qu'on y rêvait! Youpi! Et à l'année prochaine!

Louise, la plongeuse et récolteuse d'oursins.

The Dive was Great!
You'll see me again. Lane McKellar
Eureka, California

C'est exceptionnel, un site où on peut plonger dans l'eau claire avec ou sans guide, en ayant quand même un itinéraire sous-marin facile à suivre et qui nous permette d'apprécier la flore et la faune.

29-8-84 Gilbert [illegible]
Radio-Québec

Exelent, Exelent, Exelent

Rachel [illegible]
René

On [illegible] au fond de l'eau
entre deux étoiles de mer qui
s'élancent entre le calme et la réalité
s'était vu le fond de l'eau

Marc [illegible]

Percé en arc-en-ciel
Superbe 1er Jeudi de septembre
Des couleurs et une telle subtilité
Des étoiles par centaines
Des micro organismes qui ont sont
grouillants de couleur

[illegible]

MEMOIRE PRESENTE AU M.L.C.P. DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DEVANT SE TENIR A PERCE, LE 29 SEPTEMBRE 1984 pour le parc de l'ILE BONAVENTURE A PERCE.

5- PAR:

L'ECOLE VOILE EN MER
ECOLE ET LOCATION DE
DERIVEURS, PLANCHES
A VOILE ET CATAMARANS.

LA VOILE EN MER

A PERCE,

PLUS QU'UN LOISIR ET

UN ATTRAIT TOURISTIQUE,

L'ETAPE INDISPENSABLE

DANS LA VIE D'UN VELI-PLANCHISTE.

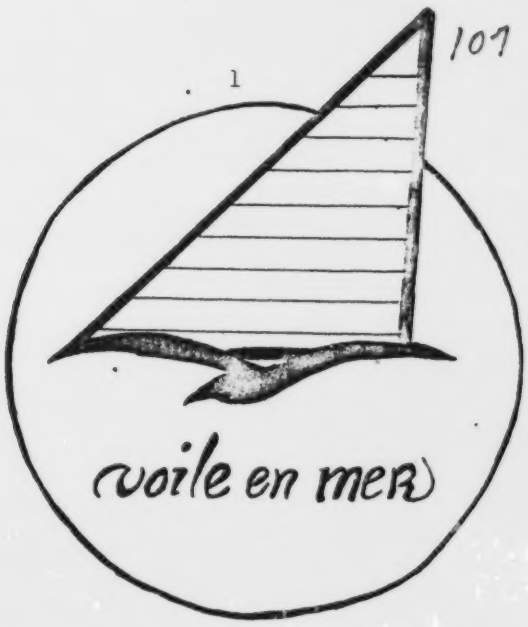

Monsieur le Ministre,

L'école voile en mer de Percé, située à Coin du Banc, est peu connue des institutions publiques; par contre la population régionale encourage fortement ses activités, ce qui prouve son efficacité et sa réussite dans ses efforts pour rendre la voile en mer accessible aux plus grand nombre de clientèle possible.

En deux ans d'existence, plus de cinq cent (500) personnes ont profité des services de l'école. Cette clientèle s'échelonne de Gaspé à Carleton. De nombreux touristes qui viennent de tous les coins de la province, ont allongé leur séjour afin de s'initier à la voile en mer.

La Baie de Barachois présente un site idéal pour l'établissement d'une base école dans le secteur Percé; autant par la protection qu'elle offre des vents dominants, par l'aspect grandiose de son site, sa plage de neuf (9) kilomètres, par l'immensité d'espace qu'offre la Baie de Barachois, par l'absence de tout obstacle facilitant l'aisance dans l'apprentissage de la voile et de la planche à voile.

En plus, l'école peut déplacer ses équipements dans la lagune de Bridgeville, et lors des journées de forte houle, les initiations peuvent se poursuivre tout au long de l'été peu importe les conditions de la mer.

L'école "Voile en mer" s'occupe de l'entretien et de la conservation de la plage. Avec la collaboration de la municipalité et de l'Auberge le Coin du Banc, nous parvenons à rendre les alentours attrayants et invitants pour les touristes et la population locale. Il en devient d'autant plus agréable pour le sportif, d'agré-

menter son loisir, en invitant des amis, qui peuvent profiter d'un bain de soleil sur une plage propre et aménagée.

L'école "Voile en mer" a donc démontré au cours des dernières années, sa capacité de desservir la population locale et touristique d'un service complet et de qualité en regard avec toutes les activités qui se rattachent à la voile, planche à voile et catamaran. Elle respecte les critères de la fédération de voile du Québec et dispose d'un personnel d'expérience compétent. Elle a également démontré sa préoccupation à rendre ses activités accessibles aux plus grand nombre de citoyens possible, en étant flexible quant à l'horaire des vacanciers et travailleurs d'été. Elle a aussi démontré sa préoccupation quant à l'embellissement et l'entretien des alentours; telle la plage et les terrains de l'école.

Elle a également démontré que la mer est plus qu'un lieu de travail, mais aussi un lieu de loisir qui apporte satisfaction et plaisir à la hauteur de son immensité.

Je joins, Monsieur le Ministre, à ce court mémoire, l'historique du développement de la voile dans la région, le projet d'établissement de l'école "Voile en mer", ainsi que ses objectifs à court et long terme.

Je vous demande de considérer l'école Voile en mer de Coin du Banc, comme faisant partie du corridor des activités touristiques de Percé. Aussi, je vous informe que l'école, en vue d'agrandir son champ d'activités, prévoit offrir un service de location de planches à voile à Percé, afin que les véli-planchistes de calibre moyen et plus, puissent profiter du site du parc de l'Île Bonaventure pour plancher à proximité de l'Île et du Rocher.

Permettez-moi de vous signaler que certains ministères devraient ouvrir leur porte, et considérer l'intérêt des services de l'école "Voile en mer". Ce loisir à portée de tous, ne pourrait qu'allonger le séjour, de nos vacanciers et ajouter un élément d'attrait nouveau à Percé.

Je vous encourage à parcourir les documents ci-joints et demeure à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Nola Mercier,
pour l'école Voile en Mer
de Coin du Banc à Percé

P.J.: -lettre d'appui de la Fédération de voile du Québec
-lettre d'appui de M. Henri Lemay, député provincial
-lettre d'appui du club nautique de Percé
-Rapport de l'école "Voile en mer"

112

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le député de Gaspé

Québec, le 5 septembre 1984

Mlle Nola Mercier
Ecole de Voile en Mer
Percé, Qué.
GOC 2LO

Mademoiselle,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris que vous aviez l'intention de présenter un mémoire lors d'une audition qui aura lieu à Percé cet automne.

Cette initiative, qui a pour but de faire profiter les vacanciers de Percé au plaisir de la voile, ne peut qu'être encouragée. En effet, le magnifique travail que vous effectuez dans le domaine de la voile à Coin du Banc mérite d'avoir des suites.

Je vous encourage donc, non seulement à continuer le travail amorcé, mais à extentionner votre entreprise de façon à en faire profiter le plus possible les gens du milieu, ainsi votre activité pourra sûrement cadrer dans les projets du gouvernement du Québec d'instaurer, pour la saison prochaine, le Parc Bonaventure.

Bonne chance,

Le Député de Gaspé

Henri LeMay
Adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Chandler (Québec)
GOC 1K0

Gaspé (Québec)
GOC 1R0

CLUB NAUTIQUE DE PERCÉ
C.P. 407
GOC 2LO, PERCÉ
Tel. 782-54-03

Percé le 15 - 03 - 84

Oeuvrant pour la création d'activités nautiques, le Club Nautique de Percé ne peut que se réjouir de l'initiative de Nola Mercier, responsable de l'école Voile en Mer et la féliciter pour le travail qu'elle a accompli depuis la fondation de son école.

Le Club Nautique est donc prêt à appuyer les efforts de Nola Mercier et lui apporter son aide pour le développement de la voile.

Ce développement amènera à une fréquentation encore plus importante des abords de l'Île et du Rocher Percé de la part des visiteurs "voilés" et de ce fait nous appuyons le mémoire présenté par l'école Voile en Mer dans le cadre des audiences publiques du Parc de l'Île Bonaventure.

[illegible]
Président du Club Nautique de Percé

RAPPORT DE L'ECOLE VOILE EN MER

TABLE DES MATIERES

I- HISTORIQUE DE L'ECOLE VOILE EN MER A1

A. SES BUTS A2

B. SON FONCTIONNEMENT A3

C. L'ECOLE ET LA FEDERATION DE VOILE DU QUEBEC A4

II- LE SITE DE L'ECOLE A4

III- LES EQUIPEMENTS A5

IV- SON PERSONNNEL A6

V- L'ENSEIGNEMENT A6

VI- ACCESSIBILITE ET SERVICE A7

VII- SECURITE A7

VIII- CONCLUSION A8

LISTE DES ANNEXES

1. L'enregistrement

2. Carte géographique

I- HISTORIQUE DE L'ECOLE VOILE EN MER

L'école Voile en mer est une école de dériveurs, planches à voile et catamaran, de même qu'un centre de location et un centre d'accueil aux touristes avec leurs équipements. C'est une organisation à but lucratif enregistrée en vertu de la loi sur les déclarations des compagnies et sociétés no. D1 en date du 13 mai 1983..

Son origine remonte à 1978: à l'époque, le Club nautique de Percé avait engagé Nola Mercier par l'entremise de projets Jeunesse Canada au Travail, comme moniteur de voile et directrice de projet. Elle a mis sur pied un programme de sensibilisation et d'initiation à la voile..

En 1979, le même projet fur renouvelé et un nouveau programme de sensibilisation aux sports nautiques fut appliqué.

En 1981, Nola investit personnellement cinq mille (5,000) dollars pour acheter trois (3) planches à voile, un (1) dériveur laser et des vêtements isothermiques.

En 1982, toujours avec le Club nautique, une quarantaine de membres adhèrent au club social, l'école de voile et planches à voile fonctionne bien. au printemps 1983, Nola se retire avec ses équipements pour créer une entreprise indépendante et autonome. Un bail de cinq (5) ans fut.signé entre Monsieur Sidney Malloney de l'Auberge le Coin du Banc et Nola Mercier de l'école Voile en mer et l'entreprise fut mise en opération dès l'été 1983.

A-LES BUTS

L'école Voile en mer est une école de formation à la mer et vise à faire connaître ce milieu naturel. son enseignement sensibilise la population à un sport nautique, de plus en plus populaire. Qu'ils soients jeunes ou moins jeunes, débutants ou expérimentés, l'école se soucie de rendre à ses adeptes un esprit de confiance de maîtrise et de respect, propice au dépassement de soi et l'intégration à un climat social.

L'école offre un service complet et structuré de cours,location et promenade de dériveurs, planches

à voile, catamaran et pédalo de mer, sans oublier les vêtements isothermiques. Par ses services, elle ambitionne que la voile en mer devienne une activité importante dans la région qui saura agrémenter et allonger le séjour de nos vacanciers.

A court terme, l'école prévoit ouvrir une succursale mobile de location de planches à voile à Percé. Consciente de la responsabilité envers un public avide de sensations et de houle, le maximum de précautions sera envisagé, et l'école sera en mesure d'assurer sa propre sécurité.

A moyen terme, avec la collaboration du Club nautique des championnats d'envergure, sauraient faire l'attrait de nombreux adeptes et donner à Percé un sens sportif qui ajouterait une corde à son arc.

B-SON FONCTIONNEMENT

Rendez-vous et réservations sont pris par téléphone, des stages courts et longs sont offerts en rapport avec la durée du séjour des stagiaires.

Il y a aussi possibilité de louer des dériveurs,

planches à voile, catamaran et pé alo, sans oublier les vêtements isothermiques de toute grandeur. La location peut se faire à l'heure, à la demie journée et à la journée. De plus, l'adhésion à un club de location, permet à la population locale d'été, de plancher à volonté à prix très modique. Aussi un club de planches à voile permet aux propriétaires de planches, d'entreposer leurs équipements à l'école.

C-L'ECOLE ET LA FEDERATION DE VOILE DU QUEBEC

L'école est homologuée à la Fédération de voile du Québec, donc tous les contenus de stage ont été approuvés et structurés selon des normes bien précises.

II-LE SITE DE L'ECOLE

La Baie de Barachois offre des avantages importants pour une base école. La longueur de la plage permet aux débutants de s'échouer en toute sécurité car l'apprentissage de la planche nécessite de l'espace. L'initié n'a aucun contrôle dans ses premières heures

et la peur des abordages sur des obstacles tels: bâteaux, quai, récifs ne feraient qu'ajouter un autre élément de difficulté et peut-être même conduire au découragement final.

III-LES EQUIPEMENTS

L'école Voile en mer possède actuellement:

- 6 planches à voile
- 2 dériveurs "laser"
- 1 catamaran de 16 pieds "hobbie 4"
- 1 bâteau sécurité de 14,5 pieds avec moteur 20 forces
- 1 pédalo aqua-bike de mer
- 15 ensembles isothermiques de toute grandeur
- 13 vestes de sauvetage
- 1 kit junior de planche à voile
- des petites voiles tempêtes
- tout le nécessaire de réparation et entretien d'équipement.
- des bouées flottantes pour les cours
- tableau et accessoire de bureau
- 1 simulateur de planche à voile

En prévision pour l'année 1985:

- 1 autre bâteau sécurité
- 1 moteur
- 4 planches à voile
- 4 vestes de sauvetage
- vêtements isothermiques
- 1 remorque à planches à voile

IV- SON PERSONNEL

Nola Mercier est diplômée en éducation physique et certifiée en administration. Elle possède sept (7) années d'expérience dans l'enseignement de la voile en Gaspésie et dans l'organisation d'école de voile. Aussi elle est certifiée instructeur de voile et moniteur de planches à voile par la Fédération de voile du Québec. Elle détient également une certification de moniteur de planche à voile des écoles internationales de Windsurfer.

François Bélanger possède une expérience de quatre (4) ans en voile croisière, il a navigué les eaux du golfe St-Laurent, la mer des Caraïbes, l'océan atlantique. De plus, il est également détenteur d'un diplôme de moniteur de planche à voile des écoles internationales de Windsurfer.

V- L'ENSEIGNEMENT

Afin d'offrir un meilleur service, tous les stages se composent d'au plus quatre (4) personnes donc semi-privés.

La mer nous impose des conditions d'enseignement très difficile. Il en résulte la nécessité d'un personnel qualifié, beaucoup d'attention, de suivi, de sérieux et de responsabilité.

L'école se soucie en premier lieu de la satisfaction de sa clientèle et en second d'entretenir un climat social de fraternité et de communication au sein de ses membres.

VI- ACCESSIBILITE ET SERVICE

Située à l'Auberge le Coin du Banc sur la route 132 et à proximité de Percé, l'achalandage actuel de l'école a déjà prouvé son accessibilité.

De plus l'accueil de l'Auberge, non des moins chaleureux ajoute un service par excellence à qui veut bien en profiter.

VII-SECURITE

Dans le plan d'ensemble du développement des activités nautiques dans le grand Percé, il s'avère

essentiel que des dispositifs de sécurité permanents soient envisagés par le club nautique de Percé, et assurent une constante surveillance dans les secteurs couvrant St-Georges de Malbaie jusqu'à l'Anse à Beaufils.

Ce système sera bénéfique à toute la circultation maritime de cette région, incluant pêcheurs, bâteliers, touristes et autres.

VIII-CONCLUSION

Après avoir présenté nos objectifs, notre structure et nos avoirs, je vous laisse le soin de conclure le sérieux de notre organisation.

Cependant, permettez-moi d'ajouter que si nous avançons vers une société où le loisir prend une place de plus en plus importante, nous nous devons d'encourager toute initiative qui de près ou de loin vise à divertir et satisfaire les besoins du touriste d'aujourd'hui.

Nola Mercier

NOLA MERCIER
ECOLE VOILE EN MER

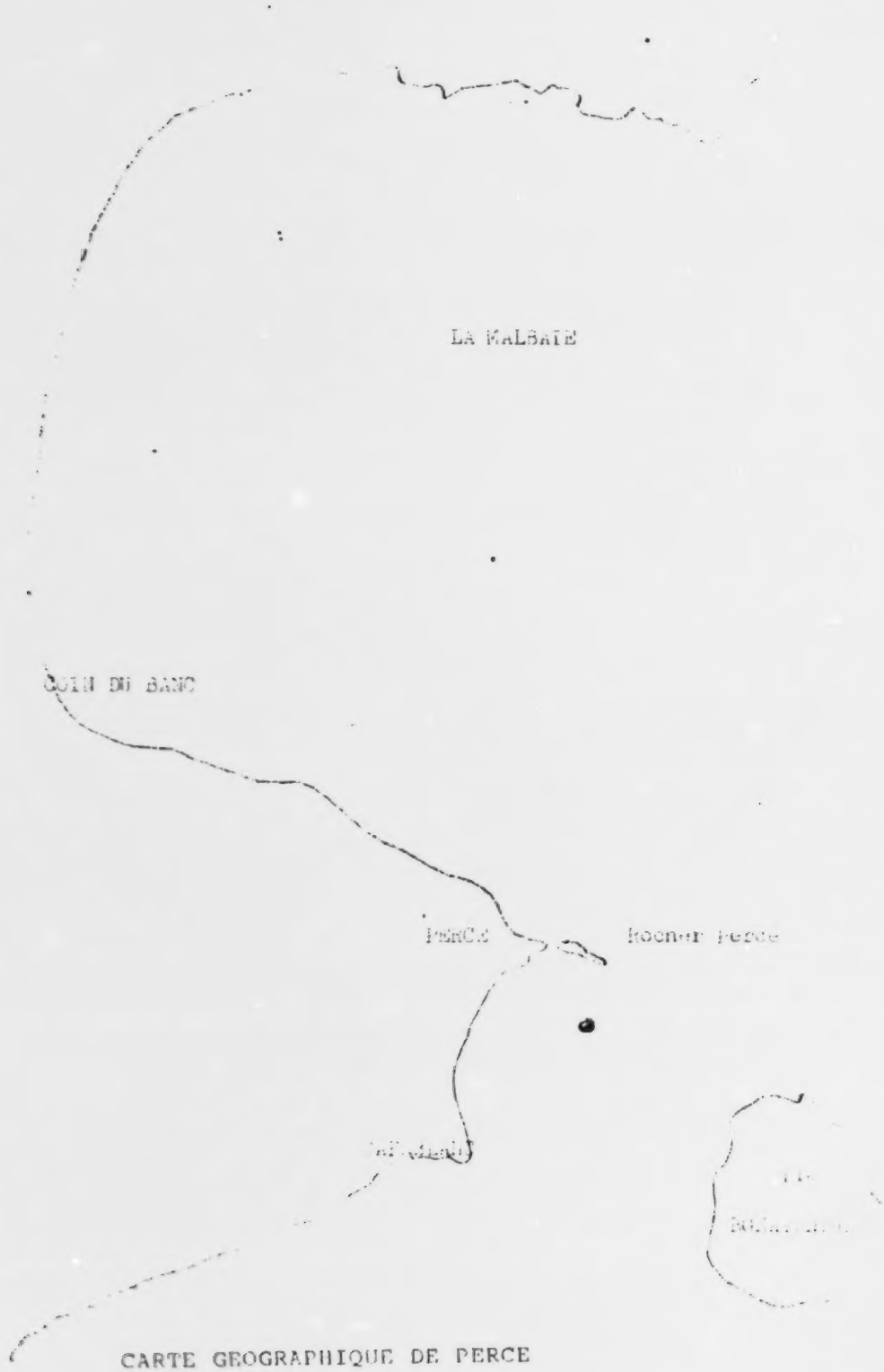

CARTE GEOGRAPHIQUE DE PERCE

Percé, le 13 août 1984

(6)

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Direction de l'Aménagement
Service des Plans Directeurs
Parc de l'Ile Bonaventure

A qui de droit,

Nous, sous-signons, Pêcheurs de Percé et des environs, contestons la zone de cent (100) mètres du Parc de l'Ile Bonaventure et du Rocher Percé, limitant l'accès aux Pêcheurs en y interdissant la pêche.

Nous voulons conserver pour nous et nos enfants nos droits acquis pour les pêches suivantes: la pêche aux homards, aux crabes, à la morue, aux harengs, aux maquereaux, buccins, bigourneaux et aux oursins.

Nous pêchons pour gagner notre vie et non pour détruire l'environnement et notre gagne-pain.

Nous espérons être entendus et écoutés de la part du Ministère du Loisir, de la chasse et de la Pêche, Direction de l'Aménagement du Parc de l'Ile Bonaventure.

Bien à vous

Gaston Méthot, (11035)

METHOT, Gaston (11035)
HARBOUR, Denis (11035)
DONAHUE, Normand (9745)
DONAHUE, Michel (9742)
DONAHUE, Guy ( )
DONAHUE, Sylvio (9742)
DONAHUE, Delphis (10035)
MADE, Edouard (11030)
CARON, Michel (11095)
JONCAS, Jacques (11095)
JONCAS, Oscar (11095)
BOURGET, Raoul (9653)
BUJOLD, Régis (10287)
BOND, Charly (10287)
BOURGET, Jos ( )
BOULANGER, Armand ( )
BOULANGER, Yves ( )
KEIGHAN, Gérald (5D 733)
METHOT, Jim ( )
METHOT, Donat (11067)
METHOT, Philibert (11033)
METHOT, François ( )
METHOT, Alain (9743)
METHOT, Paul ( )
GAGNE, Jean-Yves (11001)
GAGNE, Sylvio (11001)
LEBLANC, Sylvain (8424)
COTE, Michelle (10302)
CABANA, Régis ( )
LABBE, Jean-Paul ( )
LABBE, Bernard ( )
LABBE, Richard ( )
LAFLAMME, Camille ( )
VIBERT, Andrew ( )
CAIN, Clifton (10340)
DARAICHE, Réjean ( )
ARBOUR, Paul ( )

1- MEMOIRE DE
LES BATELIERS DE PERCE INC.
A L'OCCASION
DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA
CREATION DU PARC DE L'ILE BONAVENTURE

PRESENTE AU MINISTRE DU LOISIR
DE LA CHASSE ET DE LA PECHE,
MONSIEUR GUY CHEVRETTE

SEPTEMBRE 1984.

INTRODUCTION

Les bateliers de Percé assurent depuis de nombreuses années le service de tours et de traverses à l'île Bonaventure, et ce bien avant tous les projets gouvernementaux concernant un parc Québecois dans le secteur de l'île Bonaventure et du Rocher Percé.
Associés au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche depuis les années 1970 dans l'exploitation de l'île, Les Bateliers de Percé entendent poursuivre les ententes de services avec le Ministère, gestionnaire du Parc et soutiennent le Gouvernement du Québec dahs son projet de parc à l'île Bonaventure.
Notre propos aujourd'hui vise l'amélioration du service, afin de desservir un plus grand nombre de visiteurs et par conséquent augmenter notre clientèle, et du même coup, la clientèle du parc de l'île Bonaventure.

1- <u>Extension des opérations à l'île Bonaventure</u>

Les opérations des Bateliers de Percé débutent en juin et se terminent en octobre, cependant le parc de l'île Bonaventure comme tel est fermé au public dès la Fête du Travail de chaque année. Les Bateliers perdent une clientèle puisque limités à faire le tour de l'île seulement.
Dans son désir fort souhaitable d'augmenter la fréquentation dans ses parcs, ne serait-il pas souhaitable que le Ministère de la Chasse et de la Pêche étende sa période d'opération à l'île Bonaventure jusqu'à la fin de septembre de chaque année.

C'est une proposition ferme, que les Bateliers de Percé vous présentent aujourd'hui et nous sommes prêts à discuter les modalités d'opération avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dès maintenant , pour la prochaine saison d'opération.

2- Communications

L'absence de moyens de communications efficaces entre l'île Bonaventure et la terre ferme est une lacune grave.

Premièrement, pour des raisone de sécurité publique et deuxièmement, pour une exploitation rationnelle des services à l'île Bonaventure , dont ceux des Bateliers.

Nous proposons donc aujourd'hui, au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, la mise en place d'un système de communication efficace reliant la terre ferme et l'île Bonaventure et qui relierait également autant les services du Ministète que ceux des Bateliers.

3- Nouveaux services

Dans son désir d'augmenter sa clientèle et celle du parc de l'île Bonaventure, les Bateliers veulent expérimenter de nouvelles formules de services, dont les modalités pourraient être discuter avec le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, pour la prochaine saison d'opération.

A) <u>Traverse directe à l'île</u>

Les Bateliers de Percé sont prêts à expérimenter cette formule, puisque beaucoup de visiteurs seraient intéressés à retourner une deuxième et une troisième fois à l'île Bonaventure, sans toutefois refaire le tour complet de l'île.

Nous proposons la mise en place de cette formule pour la prochaine saison d'opération. Nous pourrions libérer un de nos bateaux et l'affecter à la traverse de quai à quai.

Puisque c'est une expérience que nous tentons, nous désirons que le Gouvernement du Québec et le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, s'associent aux Bateliers de Percé, en terme de modalités d'opération et en terme de subventions disponibles, advenant un déficit dans l'opération "Traverse quai à quai."

Même si nous croyons que l'expérience devrait être un succès, nous croyons que le Gouvernement du Québec devrait encourager toutes nouvelles formes d'exploitation qui peut être rentable à court terme.

Ainsi advenantun déficit pour la première année, nous suggérons que le Gouvernement du Québec comble les coûts du déficit plus dix pour cent.

B) Extension des heures de service

Afin d'augmenter la fréquentation du parc de l'île Bonaventure, nous proposons au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche l'extension des heures d'opération à l'île Bonaventure, de 8 heures A.M. à 19 heures P.M., pendant les quatre ou cinq semaines de grandes affluences à Percé.

Pour permettre une accessibilité de plus de personnes de débarquer à l'île Bonaventure, il faudrait des terrains de stationnement de plus grandes dimensions que ceux déjà existant des deux côtés du quai de Percé.
De plus, près des terrains de stationnement, il pourrait exister une place pour des kiosques de vente de billets.

Conclusion

Voilà donc ce que les Bateliers entendent offrir au public et au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, afin que chacun de nos visiteurs qui nous quittent deviennent nos meilleurs porte-parole et nos meilleurs ambassadeurs!

Les Bateliers de Percé Inc.

Raoul F. Bourgeois

/132

DEVANT LA COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Permis No. 197-N

LES BATELIERS DE PERCE INC.,

Requérante:

REQUETE POUR MODIFICATION ET AUGMENTATION DU TARIF 4 - 3A, ARTICLE 60 DU TRANSPORT DE PASSAGERS ET DE MARCHANDISES PAR EAU OU POUR AUGMENTATION DE SON TARIF

LA REQUERANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

1- Elle est habiletée en vertu de son permis à donner les services suivants:

SERVICE 1: (classe 1-b)

Transport maritime de passagers de Percé à L'Ile Bo... et retour.

SERVICE 2: (classe 1-b)

Transport maritime de passagers de la Ville de Percé, pour faire le tour de l'Ile Bonaventure, et retour, avec autorisation de laisser descendre des passagers dans l'Ile et les ramener plus tard.

SERVICE 3: (classe 1-b et 4)

Transport maritime de passagers à horaire fixe et/ou sur demande de Percé au Parc Forillon, et retour à Percé, avec autorisation de prendre des passagers à Percé et au Parc Forillon.

SERVICE 4: (classe 1-b et 4)

Transport maritime de passagers pour croisières en mer de Percé jusqu'à un point n'excédant pas trois (3) milles de distance de la côte.

133

Commission
des transports
du Québec

No: 228764
☐ Montréal
☒ Québec

37-84 Mar.

Le 29 mai 19 84

Reçu de
Bateliers de Percé
A/S M Raoul Bourget
Percé Gaspé)
GOC 2I)

Dossier:
P.C. : Q-700,044

$ 100.00

La somme de: cent ---------- 00/00

DROI S

Sujet:
Paiement de droits pour le renouvellement du permis de transport par navigation.

C.P.D.P #0146 22 mai 1984

Caissier

CTQ-42 (02-80)

DÉTENTEUR OU SON PROCUREUR

Mémoire présenté à

l'honorable Guy Chevrette

Ministre du Loisir, de la Chasse et de la

Pêche du Québec

Dans le cadre des audiences publiques concernant le parc de

l'île Bonaventure

8- Par le Club des ornithologues de la Gaspésie

Percé, Québec

Septembre 1984

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des propositions du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant le devenir de l'île Bonaventure et du rocher Percé.

Disons tout de suite que le Club des ornithologues de la Gaspésie appuie la démarche de votre ministère de faire de ces territoires un parc de conservation. La richesse de l'avifaune en ces lieux présente plusieurs éléments exceptionnels qui en justifient la protection.

Le Club des ornithologues de la Gaspésie est un organisme à but non lucratif dont les buts sont de faire connaître les oiseaux et de contribuer à leur conservation et à leur mise en valeur. Nos objectifs rejoignent donc ceux poursuivis par la création d'un parc de conservation. Notre mémoire traitera davantage des aspects ornithologiques dans le cadre des aménagements et des activités proposés.

Nous allons suivre la démarche du document d'information et traiter d'abord des attraits, ensuite du zonage, du concept d'aménagement et enfin des activités.

Les attraits

Les oiseaux marins sont certes l'attraction majeure à l'île Bonaventure. C'est à juste titre que Roger Tory Peterson, ornithologue de réputation internationale, a reconnu ce territoire comme étant l'un des douze (12) meilleurs endroits en Amérique du Nord pour l'observation des oiseaux. (Roger Tory Peterson's Dozen Birding Hot Spots by G.H. Harrison).

Cependant les amateurs d'oiseaux ne limitent pas leurs observations aux seuls oiseaux marins. Ils parcourent l'île en tous sens, assurés de faire des découvertes mémorables. On le comprend facilement puisque 196 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées dans l'île (et non 130 espèces comme le spécifie le plan directeur provisoire à la page 64). Le Club des ornithologues de la Gaspésie est heureux de vous présenter en annexe une liste préléminaire des espèces d'oiseaux rencontrées sur l'île Bonaventure. Cet oasis extraordinaire accueille plusieurs espèces de la forêt boréale ce qui crée un contraste bien perceptible par rapport aux phénomènes ornithologiques du sud du Québec. Bien peu de visiteurs demeurent indifférents aux nombreux chants des grives, des parulines (fauvettes) et des bruants (pinsons). Nous estimons qu'au moins quatre-vingt (80) espèces nichent dans l'île (soit 21 espèces de plus que le chiffre publié dans le document de présentation auquel il faudrait d'ailleurs retrancher le Harfang des neiges, un visiteur inusité à l'île à l'été 68).

Cette aire de nidification est aussi une importante aire d'alimentation et de repos pour les oiseaux migrateurs. Ceci est particulièrement ressenti en août et en septembre alors que de nombreux juvéniles circulent en tous sens et que les oiseaux visiteurs se manifestent en abondance.

En conclusion, du point de vue ornithologique l'île Bonaventure présente un intérêt élevé en tout temps de l'année. Son attrait ornithologique déborde de beaucoup la seule zone des colonies de Fou de Bassan tel qu'indiqué sur la carte des attraits.

Quant au rocher Percé, la présence d'une importante colonie de Cormoran à aigrettes (près de 500 couples) et de l'étonnante colonie de Grand Cormoran, la seule connue en Gaspésie, constitue un ajout appréciable à son attrait géologique. A noter que la protection du Cormoran est la responsabilité du gouvernement du Québec. Il convient aussi d'y mentionner la présence d'une petite colonie de Petit Pingouin (Gode), non mentionnée dans la littérature.

Ces oiseaux et d'autres espèces donnent un cachet particulier à ce bloc de calcaire. Nous comprenons donc mal la carte des attraits proposée par votre ministère. A notre avis, le territoire du rocher Percé présente deux éléments dominants. A la géologie, il faut ajouter l'ornithologie et par conséquent hachurer de "jaune" le "bleu" géologique de la carte des attraits.

Nous laissons à d'autres organismes, le soin de traiter des aspects de l'écologie marine. Nous sommes cependant convaincus qu'il existe au pied du rocher Percé un potentiel extraordinaire de découverte du milieu marin et que cet attrait devrait lui aussi être bien identifié.

Le zonage

En principe, nous sommes d'accord avec le zonage proposé. Nous nous interrogeons cependant sur les impacts possibles des aménagements actuels et futurs dans la zone de préservation.

Même si toute action de modification est interdite, il est utopique de penser que l'accessibilité à ces aires par des sentiers n'entraînera pas de bouleversements.

Le débordement des sentiers par les visiteurs est une réalité, particulièrement dans les espaces ouverts en bordure des falaises. Qui ne cherche pas le meilleur angle pour une photo? Combien n'hésiteront pas à fouler le sol des prairies naturelles pour obtenir un meilleur point de vue, toujours plus près des falaises?

On peut craindre un dérangement pour les oiseaux nichant dans la partie supérieure des falaises, pour ceux qui nichent au sol ou dans des terriers comme le Pétrel cul-blanc. Il faut aussi prévoir le piétinement d'une végétation rare et fragile et surtout l'introduction de plantes non désirables par les visiteurs sans même qu'ils s'en rendent compte.

A notre avis toutes les prairies naturelles devraient être protégées. La zone de préservation proposée devrait être ponctuée de zones de préservation extrême depuis l'anse à Butler jusqu'à la Baie des Marigots. Mieux vaut dès maintenant créer des zones de conservation extrême plutôt que d'être obligés dans quelques années d'interdire l'accès à des secteurs que les gens auront pris l'habitude de visiter.

En plus de protéger une végétation de type arctique-alpine et reliquale de toute intervention humaine, un zonage plus sévère assurera une protection accrue au Pétrel cul-blanc. Cette espèce souffre déjà de la prédation par le Renard roux, à chaque visite l'on peut trouver des restes de pétrels dévorés par le renard. Il faut absolument donner une chance de plus à la seule colonie gaspésienne connue de pouvoir prendre de l'expansion.

Quant au rocher Percé, notre intervention s'inscrit dans ce que nous avons dit précédemment. Les oiseaux doivent être protégés du dérangement, le rocher du vandalisme et les organismes marins de la cueillette. Les activités dans la zone d'ambiance devront donc être réglementées à cette fin.

Le concept d'aménagement

Nous sommes en désaccord avec deux éléments importants du concept d'aménagement.

En premier lieu, l'aire d'observation et d'interprétation de la nature ne devrait en aucun cas se limiter aux colonies de Fou de Bassan. L'île Bonaventure avec ses 572 entités végétales (sans compter les algues, les lichens, les champignons et les mousses), ses 196 mentions d'espèces d'oiseaux et ses milieux variés est un laboratoire naturel extraordinaire. Les caractéristiques de sa faune et de sa flore méritent une attention particulière. La découverte du patrimoine naturel de l'île grâce aux accès, aux points de vue, aux panneaux d'information et aux interventions des naturalistes ne peut être associée à la seule zone des colonies de Fou de Bassan.

Nous recommandons fortement de déclarer l'île Bonaventure en son entier comme aire d'observation et d'interprétation de la nature. Les quatre sentiers existant et les activités des interprètes favorisent d'ailleurs des contacts intimes avec la nature.

L'autre élément où nous nous interrogeons est le sentier du Bilbo proposé dans le concept d'aménagement. Il existe déjà quatre sentiers dans l'île favorisant un accès aux ressources et couvrant les divers milieux de l'île.

Le sentier du Bilbo ouvre au public des aires fragiles dans une zone de préservation. Il nous semble être un ajout superflu plutôt qu'un complément indispensable à la compréhension du patrimoine naturel de l'île. Créer quelques points de vue époustouflants de plus ne peut justifier un empiètement dans des zones jusqu'à maintenant protégées. Nous constatons d'ailleurs que la prairie à proximité de l'Anse à Butler présente moins de caractéristiques végétales que les autres prairies naturelles protégées. Est-ce un phénomène naturel ou la conséquence de visites répétées par les humains? Nous l'ignorons. Mais il faut éviter que cela se reproduise ailleurs. En plus, le sentier traverserait une aire principale de nidification et là encore le Pétrel serait dérangé..

Nous recommandons fortement de ne pas donner suite au projet du sentier du Bilbo pour les raisons énumérées précédemment et aussi parce qu'aucune étude d'impact n'a été effectuée. Une zone de préservation aussi fragile mérite plus d'attention.

Un accès aux deux premiers points de vue pourrait être envisagé mais nous doutons fortement qu'il soit possible d'empêcher les visiteurs d'explorer davantage cette aire, créant ainsi des sentiers en tous sens et en tous lieux. Enfin, nous espérons que le terme "point de vue" véhiculé dans les documentsde présentation n'implique aucune structure artificielle

qui serait apparente depuis la mer. Il faut préserver ces extraordinaires paysages que sont les falaises sauvages remplies d'oiseaux et qu'on découvre à partir des bateaux.

Les activités

Nous sommes très satisfaits de la qualité des activités personnalisées actuellement en place. L'excellent programme d'interprétation, résultat d'une étroite collaboration entre votre Ministère et le Service canadien de la faune mérite d'être continué.

Etant donné le dynamisme des phénomènes naturels dans l'île Bonaventure, les activités personnalisées nous semblent très pertinentes. Aucun écriteau ne pourrait les remplacer.

Au point de vue ornithologique, nous recommandons une politique et deux activités à préconiser à l'avenir.

D'abord, rendre le parc accessible en tout temps. Même s'il n'y a aucun service hors saison l'accès devrait être permis comme c'est le cas dans les autres parcs du Québec. Nous recommandons aussi d'extensionner la période d'opération en offrant les services essentiels (rampes d'accès, toilettes) du 1er juin au 15 octobre. Le spectacle des migrations printanières et automnales pourrait alors être plus accessible, mieux observé et mieux compris.

Nous aimerions suggérer d'abord la création d'une activité spéciale en été sur une base bihebdomadaire: l'observation nocturne. Pour les touristes comme pour les résidents, une activité vraiment hors de l'ordinaire est toujours très attirante. Si des millions de visiteurs ont déjà observé les Fou de Bassan, combien ont assisté au "coucher" de ces oiseaux et combien ont pu visiter une colonie silencieuse? Combien de visiteurs connaissent le Pétrel et ses moeurs nocturnes? Cette activité dirigée par des naturalistes pourrait se dérouler de 19:00 à minuit. Mieux encore, pourquoi ne pas aménager un gîte pour des nuitées à l'île (sur réservation). L'utilisation de l'un des bâtiments existant, tout en étant très peu onéreux (espace abrité pour sacs de couchage) permettrait aux lève-tôt de profiter du spectacle matinal des oiseaux et de celui d'un lever de soleil insulaire. Ces activités guidées spéciales et inoubliables sont recherchées par de plus en plus de gens qui souhaitent un étroit contact avec la nature.

La dernière activité que nous suggérons est reliée aux groupes scolaires de la région. Il nous apparaît essentiel de rendre davantage accessible aux résidents le spectacle des oiseaux marins de l'île. Pourquoi ne pas offrir un programme aux écoles de la région en septembre et octobre? Contrairement à ce que l'on pourrait croire, seul un faible pourcentage de nos jeunes gaspésiens a déjà visité ce site exceptionnel. L'éducation étant l'un des objectifs du ministère, il ne faudrait surtout pas oublier la clientèle des jeunes, celle de l'avenir, celle qui a besoin d'apprendre

à connaître et à aimer afin de pouvoir mieux conserver et protéger un patrimoine dont la valeur est inestimable.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous accorderez à nos diverses suggestions et recommandations.

Pierre Poulin, président
Club des ornithologues de la Gaspésie
C.P. 245
Percé, Québec
G0C 2L0

Tél: (418) 689-2527

Pièce jointe: liste annotée des oiseaux de l'île Bonaventure

Liste des espèces d'oiseaux observées à l'île Bonaventure

Huart à collier	-	Buse à queue rousse	-
Huart à gorge rousse	-	Petite Buse	-
Grèbe jougris	o	Buse pattue	-
Grand Puffin	R	Aigle doré	o
Pétrel cul-blanc	N	Aigle à tête blanche	o
Fou de Bassan	N	Busard des marais	N
Grand Cormoran	-	Aigle-pêcheur	-
Cormoran à aigrette	n	Gerfaut	R
Grand Héron	o	Faucon pèlerin	R
Bihoreau à couronne noire	o	Faucon émerillon	n
Butor d'Amérique	o	Crécerelle d'Amérique	n
Bernache du Canada	-	Lagopède des rochers	R
Bernache cravant	-	Râle de Caroline	R
Oie blanche	R	Pluvier à collier	o
Canard malard	o	Pluvier Kildir	-
Canard noir	o	Pluvier argenté	o
Sarcelle à ailes vertes	o	Tourne-pierre roux	-
Sarcelle à ailes bleues	o	Bécasse d'Amérique	n
Canard souchet	o	Bécassine des marais	-
Garrot commun	-	Courlis corlieu	-
Garrot de Barrow	-	Maubèche branle-queue	N
Canard kakawi	-	Chevalier solitaire	o
Canard arlequin	n	Chevalier semi-palmé	R
Eider à duvet	n	Petit Chevalier à pattes jaunes	-
Eider remarquable	o	Bécasseau maritime	o
Macreuse à ailes blanches	-	Bécasseau minuscule	o
Macreuse à front blanc	-	Bécasseau roux	o
Macreuse à bec jaune	-	Bécasseau semi-palmé	o
Canard roux	R	Bécasseau sanderling	-
Grand Bec-Scie	-	Phalarope roux	o
Bec-scie à poitrine rousse	-	Phalarope hyperboréen	o
Epervier brun	n	Labbe parasite	R
Epervier de Cooper	R	Goéland bourgmestre	-

...2

Goéland arctique	-
Goéland à manteau noir	N
Goéland argenté	N
Goéland à bec cerclé	o
Mouette de Bonaparte	-
Mouette tridactyle	N
Sterne commune	o
Gode	N
Marmette commune	N
Marmette de Brünnich	o
Mergule nain	o
Guillemot noir	N
Macareux moine	N
Tourterelle triste	-
Coulicou à bec jaune	R
Coulicou à bec noir	R
Harfang des neiges	o
Chouette épervière	R
Hibou des marais	o
Petite Nyctale	R
Engoulevent mange-maringouins	-
Martinet ramoneur	-
Colibri à gorge rubis	n
Martin-pêcheur	-
Pic flamboyant	N
Pic à tête rouge	R
Pic maculé	-
Pic chevelu	n
Pic mineur	n
Pic à dos noir	-
Pic à dos rayé	-
Tyran tritri	N
Moucherolle huppé	R
Moucherolle à ventre jaune	n
Moucherolle des aulnes	N
Moucherolle tchébec	n
Pioui de l'Est	n
Moucherolle à côtés olive	-
Moucherolle à queue fourchue	R
Alouette cornue	-
Hirondelle bicolore	N
Hirondelle des sables	N
Hirondelle des granges	N
Hirondelle à front blanc	-
Geai gris	-
Geai bleu	-
Grand Corbeau	N
Corneille d'Amérique	N
Mésange à tête noire	N
Mésange à tête brune	n
Sittelle à poitrine blanche	R
Sittelle à poitrine rousse	n
Grimpereau brun	n
Troglodyte des forêts	N
Moqueur polyglotte	R
Moqueur chat	n
Moqueur roux	R
Merle d'Amérique	N
Grive des bois	R
Grive solitaire	N
Grive à dos olive	N
Grive à joues grises	n
Roitelet à couronne dorée	N
Roitelet à couronne rubis	n
Pipit commun	-
Jaseur des cèdres	n
Pie-grièche boréale	-
Etourneau sansonnet	N
Viréo à tête bleue	-
Viréo aux yeux rouges	-
Fauvette noir et blanc	n
Fauvette obscure	N
Fauvette verdâtre	R

Fauvette à joues grises	-
Fauvette parula	n
Fauvette jaune	N
Fauvette à tête cendrée	N
Fauvette tigrée	n
Fauvette bleue à gorge noire	-
Fauvette à croupion jaune	N
Fauvette verte à gorge noire	N
Fauvette à gorge orangée	n
Fauvette des pins	R
Fauvette à flancs marron	-
Fauvette à poitrine baie	n
Fauvette rayée	n
Fauvette à couronne rousse	-
Fauvette couronnée	n
Fauvette des ruisseaux	-
Fauvette triste	n
Fauvette masquée	n
Fauvette polyglotte	R
Fauvette à calotte noire	-
Fauvette du Canada	-
Fauvette flamboyante	N
Moineau domestique	(?)
Goglu	N
Sturnelle des prés	R
Carouge à épaulettes	N
Oriole des vergers	R
Oriole orangé	o
Mainate rouilleux	N
Mainate bronzé	N
Vacher à tête brune	N
Tangara écarlate	o
Gros-bec à poitrine rose	n
Bruant indigo	R
Gros-bec errant	n
Roselin pourpré	N
Gros-bec des pins	N
Sizerin à tête rouge	-
Chardonneret des pins	N
Chardonneret jaune	N
Bec-croisé rouge	-
Bec-croisé à ailes blanches	N
Pinson des prés	N
Pinson à queue aiguë	R
Pinson vespéral	N
Pinson à joues marron	R
Junco ardoisé	N
Pinson hudsonien	-
Pinson familier	N
Pinson des champs	R
Pinson à couronne blanche	-
Pinson à gorge blanche	N
Pinson fauve	N
Pinson de Lincoln	N
Pinson des marais	-
Pinson chanteur	N
Bruant des neiges	-

Total: 196 espèces

Légende:		
	Nicheur	N (49)
	Nicheur possible	n (31)
	Visiteur occasionnel	o
	Visiteur rare	R
	Visiteur régulier	-

Août 1984

Club des ornithologues de la Gaspésie

MEMOIRE PRESENTE AU MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, À L'OCCASION DE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES EN VUE DE LA CREATION DU PARC DE L'ÎLE BONAVENTURE, EN SEPTEMBRE 1984.

OBJET: MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE L'ÎLE BONAVENTURE

9- PRESENTE PAR: MADELEINE TANGUAY

Monsieur le ministre,

La présente a pour objet la mise en valeur du patrimoine historique de l'île Bonaventure.

Après avoir parcouru le document préliminaire concernant l'île Bonaventure (Plan directeur provisoire), j'ai constaté que la bibliographie en ce qui concerne l'histoire est bien mince. L'étude citée (Bisson, M., 1977) n'était que préliminaire et n'est plus utilisée par le personnel travaillant en interprétation de l'histoire; les copies de cette étude préliminaire ont été retirées de la circulation parce que des documents plus récents et plus complets sont disponibles. J'ai moi-même travaillé plusieurs saisons à l'élaboration du programme d'interprétation de l'histoire de l'île Bonaventure, et j'ai préparé de nombreux documents concernant le patrimoine historique de l'île, sa mise en valeur, les échéances, etc., en tenant toujours compte des nouveaux développements qui se sont amorcés chaque année. J'ose espérer, en tant que citoyenne, que tout l'argent, toute l'énergie investis par votre ministère dans l'exercice de mes fonctions, n'ont pas été inutiles.

TOPONYMIE

La toponymie de l'île Bonaventure n'en est qu'à ses balbutiements. Selon des sources orales consultées il y a quelques années et originaires de l'île, plusieurs toponymes ont une signification différente de ce qui est présenté dans votre document.

Par exemple, l'usage de 'Anse à Butler' me semble peu approprié. Ce toponyme signifiant 'Anse à LeBouthillier' est venu tard. Le toponyme primitif était 'Cove Beach' utilisé par la LeBouthillier elle-même dans les transactions et les documents légaux; 'Cove Beach' venait probablement d'un ancien usage local. Le terme est anglais, mais néanmoins représentatif de l'origine ethnique de la majorité des habitants de l'île (Jersey, Irlande). Si vous privilégiez le 19e siècle comme période d'importance capitale dans l'histoire de l'île Bonaventure, je suggère qu'on conserve le toponyme 'Cove Beach'.

Si par contre, vous recherchez le toponyme original, le plus ancien concernant la plage en question, il faut utiliser 'Munro's Beach', inscrit sur la carte topographique de l'arpenteur W. Vondenvelden en 1789. Jonathan Munro possédait un lot de pêche à cet endroit dès 1777.

Permettez-moi d'émettre quelques réserves sur les toponymes expliqués dans votre document. Par exemple, Bilbo n'est pas dû à la forme de la roche comme il est dit dans le plan directeur. Selon des sources orales locales, il s'agirait d'une déformation par les anglophones de 'Béliveau', nom d'un pêcheur travaillant à l'île Bonaventure au siècle dernier, et qui se serait noyé dans ce secteur.

Je recommande donc que la toponymie de l'île soit étudiée de façon exhaustive, et qu'on n'adopte de façon définitive aucun toponyme sans avoir suivi au préalable une démarche logique et consistante.

Connaissance du patrimoine historique

L'île Bonaventure a au-delà de 400 ans d'histoire. Il faut cependant faire un choix parmi les éléments susceptibles d'intéresser le public, de le toucher. Le 19e siècle, âge d'or des compagnies jersiaises, semble tout indiqué, surtout si on considère que plusieurs vestiges de l'époque sont visibles sur le terrain et permettent au visiteur une expérience particulière. Cette période est assez bien documentée, mais pas complètement. Je suggère donc que les recherches se poursuivent dans ce sens.

Je recommande aussi que des recherches soient menées pour compléter les connaissances sur les périodes qui encadrent l'époque choisie, particulièrement de 1760 à 1820, et de 1900 à 1960, cette dernière étant trop peu documentée sous certains aspects. Beaucoup de fonds d'archives n'ont pas été fouillés, faute de temps et de moyens.

Mise en valeur du patrimoine

1. Interprétation

L'interprétation de l'histoire de l'île par des gens spécialisés est un moyen privilégié de mettre en valeur le patrimoine historique, d'atteindre le visiteur dans ce qu'il a de plus intime.

Je recommande donc que le travail d'interprétation continue à se faire avec des moyens personnalisés, et non pas avec des affiches ou autres medias impersonnels qui ne peuvent pas transmettre de sensations et de chaleur humaine.

Je recommande que le programme d'interprétation de l'histoire de l'île Bonaventure se continue avec au moins autant de ressources que par les dernières années, mais qu'il soit aussi élargi et diversifié, qu'il évolue. Pour cela il faut, par exemple, que le premier étage de la Maison LeBouthillier soit doté de l'exposition planifiée en 1983, que le second étage soit restauré, meublé et accessible au public, que l'extérieur de la maison soit complètement restauré, que les outils, meubles et autres artefacts soient restaurés aussi, et ce par un spécialiste, car ils sont en piteux état et sous-utilisés.

2. Archéologie

Des sondages archéologiques ont été faits pendant les saisons de 1978 et 1979 sous la responsabilité du Ministère des Affaires culturelles du Québec. Des centaines d'artefacts, représentatifs de toutes les époques, des Micmacs au 20e siècle, ont été recueillis, et analysés. Ces artefacts sont entreposés au Laboratoire d'archéologie du Ministère des Affaires culturelles où ils attendent d'être utilisés. Des sites très intéressants ont été repérés sur le terrain.

Tous les travaux de terrassement sur l'île devraient être faits avec beaucoup de circonspection et après consultation auprès du Ministère des Affaires culturelles pour ne pas perturber le potentiel archéologique. Des sites de première importance ont été détruits récemment par des travaux d'aménagement.

L'île étant un milieu relativement bien circonscrit où on peut mesurer les influences venant de l'extérieur, je recommande d'y instaurer une école de fouilles pour l'éducation du public, d'installer un chantier en permanence sur un site intéressant, et d'en faire l'animation, l'interprétation.

Je suggère aussi que les artefacts entreposés au Ministère des Affaires culturelles à Québec soient disponibles ici pour une exposition de qualité, exposition qui pourrait varier à tous les 3 et 5 ans, et qui initierait le public à une autre facette de la mise en valeur du patrimoine historique de l'île Bonaventure.

Je souhaite, en tant que citoyenne ayant travaillé longtemps à l'île Bonaventure, que ces quelques recommandations basées sur l'expérience et la connaissance du milieu seront prises en considération. J'espère que votre ministère continuera à offrir au public visiteur l'opportunité de découvrir les charmes et la vie d'autrefois qui bat encore à l'île Bonaventure.

Bien à vous,

Madeleine Tanguay

Note: Permettez-moi de spécifier que le bâtiment où se trouve actuellement le casse-croûte de l'île Bonaventure n'est pas une ancienne cuisine comme on le dit dans le document préliminaire, mais un entrepôt de la LeBouthillier.

10- Mémoire déposé par le Frère Réal Prévost, franciscain, aux audiences publiques tenues au Palais de Justice de Percé, le 28 septembre 1984, concernant le Parc de l'Ile-Bonaventure

Au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

L'auteur de ce rapport

Le Frère Réal Prévost, franciscain, est né à Montréal en 1927. Après ses études primaires et secondaires en cette ville, il étudie et pratique l'art photographique de 1945 à 1950. Retournant aux études, il fait alors quatre ans de Lettres à Montréal et entre au noviciat franciscain de Lennoxville. Après trois ans de philosophie à Québec, il revient dans sa ville natale pour y poursuivre quatre années d'études théologiques. De 1962 à 1965, il enseigne à l'Ecole secondaire Didace-Pelletier de Sorel. De retour à Montréal, il occupe diverses fonctions au service des Franciscains.

En 1969, il reprend l'enseignement des arts plastiques à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Après avoir fréquenté successivement l'Ecole du Musée des Beaux-Arts de Montréal et l'Université du Québec à Montréal en histoire de l'art, il termine en 1975 une Maîtrise en Beaux-Arts à l'Université Catholique d'Amérique, à Washington, D.C. Durant cette période, il demeure très actif auprès de divers organismes syndicaux professionnels: Alliance des Professeurs de Montréal, Association des Professeurs d'Arts plastiques du Québec, Association canadienne d'Education par l'Art.

Depuis 1979, des difficultés de santé l'empêchant de poursuivre son enseignement, il s'intéresse vivement à l'histoire des Récollets (Franciscains) au Canada. Ce sont ces recherches qui lui firent découvrir l'importance de la mission des Récollets à Percé et, par la suite, l'histoire profondément méconnue de Percé et de l'Ile-Bonaventure et la place de choix que cette histoire devrait occuper dans la découverte du patrimoine historique du Québec.

La recherche des documents originaux l'intéresse et il fait quelques études en paléographie à Montréal. Ami fidèle de Percé depuis plus de vingt ans, il répond en 1982 à l'invitation du Centre d'Art de Percé et y dirige quotidiennement, pendant deux mois, un atelier sur l'histoire de Percé portant particulièrement sur le régime français.

N.B. Le mémoire qui suit doit être considéré comme personnel et il n'engage nulle autre personne que son auteur.

Monsieur le Ministre
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gouvernement du Québec

Monsieur,

Il me fait plaisir de répondre à l'invitation transmise par M. Marc Dubé, de votre Ministère, et de déposer devant ceux qui se penchent sur la définition et l'orientation du Parc de l'Ile-Bonaventure, les quelques remarques et considérations qui suivent.

Si, comme on le dit en page 70, paragr. 2, 3 du Plan directeur provisoire publié par les soins de votre Ministère, le site de Percé et de l'Ile-Bonaventure occupe une place de choix dans l'histoire du Québec, il conviendrait de soigner plus attentivement cette histoire dans les publications de votre Ministère.

En effet, en page 1 de la brochure Parc de l'Ile-Bonaventure - Où il fait bon courir le marigot, on lit ce qui suit: "Extrait des écrits de Nicolas Denys, seigneur de la seigneurie de Percé, de 1653 à 1688." Cette affirmation m'étonne.

Il est vrai que, le 3 décembre 1653, la Compagnie de la Nouvelle-France transférait entre les mains de Nicolas Denys le territoire allant du cap de Canseau jusqu'au cap des Rosiers; il lui en coûta 15,000 livres.

Pour devenir Seigneur de Percé, il eût fallu qu'il y habitât en permanence, y fît bâtir un moulin et y fît venir des colons. A plusieurs reprises, il tenta cette expérience ailleurs en Acadie, mais à Percé, et plus précisément à Saint-Pierre, il ne fit que de brefs passages.
Nicolas Denys fut un homme de très grand mérite, mais il semble bien que

la seule Seigneurie qu'il posséda fut celle de Miramichi, qui lui fut accordée le 17 avril 1687, l'année même de sa mort. Il faut encore savoir que cette concession ne fut, en fait, réglée et limitée par Champigny qu'en 1690, à la demande de Richard Denys de Fronsac, son fils. Mais, Nicolas Denys, Seigneur de l'Isle Percée, cela reste à prouver.

Pierre Denis de la Ronde, Seigneur de l'Ile Percée?

La concession de Talon est du 20 juillet 1672, comme il appert par l'acte de vérification, de confirmation et d'intention des titres de Pierre Denis et de ses associés sur la Seigneurie de l'Ile Percé. Sa ratification par l'intendant Duchesneau est du 2 novembre 1676, et l'acte fait partie des documents Clairambault, folio 297 sq., à la Bibliothèque Nationale de Paris, No 1016.

N'ayant pas ce document sous la main au moment où je rédige ce mémoire, je vous remets un autre document qui fut rédigé 20 jours plus tard, le 22 novembre 1676. Voir Document A.*

C'est la donation de Messire Charles Bazire, Charles-Aubert Sieur de la Chenays et Pierre Denis Sieur de la Ronde désirant (ligne 8) "à ce que Dieu soit honoré en tous lieux et spécialement dans leur Seigneurie de l'Isle percée ..." Ils donnent à M. le Comte de Frontenac comme Syndic des Révérends Pères Récollets, une habitation, quatre arpents de terre sur quarante de profondeur (ligne 21) "à prendre dans leur Seigneurie dans la Rivière St-Pierre ... (ligne 27) De plus donne ... une petite maison seize à l'Isle percée proche de la grève ... avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin ..."

Dès 1673, Pierre Denis de la Ronde s'installa à St-Pierre avec sa famille. La même année, les Récollets résideront en permanence à Percé et s'y maintiendront jusqu'à la destruction de 1690. Pierre Denis construira magasins et habitations. Les Récollets y élèveront deux chapelles, l'une à Percé, l'autre à l'Ile-Bonaventure. Quelques familles s'établirent à Percé. Le but de Pierre Denis était qu'on y pratiquât la pêche sédentaire. Le 22 août 1674,

---

* ANQ. M42-3, Greffe Pierre Duquet, Cahier 17, pp. 45-46.

il obtiendra, pour son fils Simon, la concession de l'Ile-Bonaventure et ce dernier prendra le nom de Simon Denis de Bonaventure. Voir Document B. Durant ces quatre premières années à Percé, Pierre Denis de la Ronde perdit totalement l'usage de la vue et dut revenir à Québec.

Retournons encore à la page 70 du Plan directeur provisoire, paragr. 2.3, où il est dit: "Mais au-delà du discours officiel, existent de nombreuses histoires et légendes qui colorent les faits et donnent à la région une saveur unique au Québec." Je n'en veux pas, bien au contraire, aux histoires qui viennent colorer les faits, mais encore faudrait-il les établir. On a compté beaucoup trop d' "histoires" sur Percé et il serait grandement temps qu'un historien, sans trop de préjugés, se mette à la recherche de tous ces documents qui devraient servir à l'histoire de Percé. Il serait temps que l'on cesse de colporter les récits les plus étranges sur l'origine d'un lieu qui compte, dans son histoire, des premières américaines, québécoises et gaspésiennes tout à fait ignorées du public en général, et des percéens en particulier.

Je ne citerai qu'une affirmation tendancieuse des plus répandues: ce sont des gens des Iles Jersey qui ont fondé Percé après la conquête anglaise. Si on disait "relancé Percé", cette afirmation serait vraie; mais, dans sa teneur actuelle, elle magnifie les maîtres Robin et autres, et elle ensevelit d'un seul coup tout ce qui s'est passé ici sous le régime français. On risque également de ne pas vérifier si quelques familles du Québec ou de l'Acadie ne s'étaient pas déjà installées sur ces côtes et, si c'était le cas, de les laisser à jamais dans l'oubli.

Je trouve qu'il est bien noble que vous songiez à maintenir à grands frais sur les îles qui nous avoisinent des populations d'oiseaux et que vous nous facilitiez l'interprétation de leur évolution et de leurs moeurs. Mais ne trouvez-vous pas qu'il serait tout aussi noble, ce faisant, de convoquer ici des centaines de milliers de touristes québécois et étrangers pour y admirer, avec les gens de Percé, des pages, et parmi les plus savoureuses et les plus dramatiques, de notre bistoire nationale?

Nous avons tous appris à l'école l'existence du village de Lachine par l'histoire de son massacre. Apprendrons-nous l'histoire de Percé par l'annonce

dans les journaux de la chute de l'arche de son rocher ou par ce que l'on dira, en 1990, de sa destruction par les gens de "Phipps" en 1690. On aura détruit Percé avant de savoir qu'il existait. Québec 84 vient de nous donner l'exemple d'une animation historique. Cette animation n'est possible que si elle est fondée sur un sérieux travail de recherche, qui est aujourd'hui pratiquement inexistant.

Votre projet du Parc de l'Ile-Bonaventure est bien noble, mais il faut plus. La géologie et l'histoire nous montrent à l'évidence que l'Ile-Bonaventure fut toujours étroitement liée aux terres de Percé, aux gens de Percé. Il fut un temps où l'on disait, en parlant de la région: "à l'Isle Percée" pour désigner, à la fois, ce qui est aujourd'hui: St-Pierre, Percé et l'Ile-Bonaventure. Voyez en preuve le Document C (P/H 340, Archives publiques du Canada 1686). Ce dessin, datant de 1686, porte la mention: Rade de l'Isle Percée. La naissance, le développement et la destruction des habitations de Percé et de l'Ile-Bonaventure se situent dans le même temps et furent accomplis par les mêmes personnes sous le régime français ou par des gens de même origine sous le régime anglais.

Ce que je propose ici, c'est de ne pas rater la promotion de la dimension historique de l'ensemble Percé-Bonaventure.

Les moyens? Changer le nom du Parc, en modifier l'orientation historique et l'emprise qu'il peut avoir sur le territoire de la ville de Percé.

Le nom du Parc

PARC DES ISLES PERCÉE ET BONAVENTURE

Pourquoi? Afin de donner à l'ensemble un nom qui éveille l'attention, qui soulève des questions. Ici la magie du verbe témoignera des leçons de la géologie et de l'histoire; on unit et distingue, tout à la fois, deux entités profondément unies dans l'histoire et que les mouvements géologiques éloignent dans l'espace.

La dénomination actuelle du parc vous fera ignorer l'histoire de Percé. Il y aurait une stimulation considérable qui découlerait de ce seul changement de nom. La gêne que vous éprouvez aujourd'hui à cette seule proposition vous en pournit la preuve. On n'aime pas être dérangé, et cette proposition dérange.

Elle est particulièrement bonne parce qu'elle dérange, parce qu'elle provoque, parce qu'elle est en soi l'annonce d'un défi à relever.

Pourquoi séparer dans l'avenir ce qui a eu un passé commun, des origines communes? Il n'y a de nouveau dans ce nom que le mot "parc"; le reste n'est qu'un rappel de l'histoire, disons mieux: un appel de l'histoire, un désir de révélation de ce qui est caché et, croyez-moi, bien caché.

Nouvelle orientation historique du Parc

N'allez pas croire que l'appel de l'histoire, résultant d'un changement d'orientation en ce sens, ne sera ressenti que par les seuls fonctionnaires de votre Ministère; c'est toute la population de Percé qui sera conviée et elle a déjà commencé cette recherche. Grâce à Percé 84, l'animation historique au Chaffaud de Percé a attiré cet été des milliers de personnes. Allez demander au Capitaine Tit-Loup: Qui est Nicolas Denys? Dites-lui qu'il fut le Seigneur de Percé, et attendez la réponse. Il est un directeur d'école qui voudrait bien que ses enfants apprennent autre chose que des "histoires" sur Percé. On songe sérieusement à fonder une société d'histoire. Vous aurez, avec une bonne information, l'appui de la population de cette ville. Vous aurez certainement l'appui de tous ceux qui s'intéressent à la Gaspésie et qui, comme ses habitants, n'attendent rien de mieux que la mise en valeur de toutes les dimensions du patrimoine gaspésien.

Pour quelqu'un qui connaît bien cette région, il est une autre raison très importante qui milite en faveur d'une définition nouvelle de ce Parc; c'est la dimension hautement visuelle de sa géographie.

Pour ceux qui ont vu cette côte en suivant la route 132, il est bien évident que, depuis St-Pierre en passant par Percé et jusqu'au Cap d'Espoir, nous sommes comme en une immense agora d'où l'on voit se jouer, presque sans jamais la perdre de vue, l'émergence de l'Ile-Bonaventure. Le spectacle devient grandiose dès que l'on atteint les hauteurs du Pic-de-l'Aurore ou de la Côte-Surprise. Il y a là, réunies en ces quelques kilomètres de côte, trois des plus belles vues panoramiques de l'Amérique du Nord et parmi les plus belles du monde. Ici, c'est la géographie qui a la parole. Ces paysages d'une grande splendeur demandent qu'on les protège et qu'on en facilite encore plus la contemplation.

Emprise du nouveau Parc sur le territoire de la ville de Percé

C'est bien ici que beaucoup auront peur d'être dérangés et il en est qui ont bien raison de craindre, pour peu qu'ils se souviennent de Forillon ou de ce qui s'est passé à l'Ile-Bonaventure.

Disons tout d'abord qu'il faudra de toute nécessité se montrer créateur, car je doute que l'on trouve facilement un modèle d'intégration physique d'un parc dans une ville. Ce qu'il faudra, c'est un désir, une volonté de réaliser tous ensemble quelque chose de grand et d'unique.

Tout n'est pas à faire. Beaucoup de choses sont déjà faites; un grand nombre de terrains et d'édifices, qu'il conviendrait de protéger ou d'acquérir, sont déjà protégés ou ont été acquis et même restaurés par divers Ministères provinciaux ou fédéraux.

Je propose, comme tout le monde, l'établissement d'un plan d'intervention qui soit vraiment élaboré conjointement par votre Ministère en collaboration étroite avec la population et les administrateurs de la ville de Percé, sans oublier les usagers, les gens qui passent par Percé pour des motifs professionnels, de travail ou de loisirs.

Mais je crois qu'il y aurait lieu d'innover et de créer rapidement un impact par des interventions judicieuses, rapides et susceptibles d'avoir un effet permanent sur l'ensemble des territoires du parc en procédant par mode de zone ou d'enclave.

PROPOSITION I

Afin que l'aspect panoramique de la côte, du rocher et de l'Ile-Bonaventure soit mis en valeur et que l'on puisse en contempler de partout la beauté, sans trop de pollution visuelle, je propose:

I. 1: L'enfouissement des fils électriques et téléphoniques le long de la route 132, depuis le haut de la côte du Pic-de-l'Aurore (Lot 524-4) jusqu'au terrain de Québec Téléphone à la Côte-Surprise.

- Qu'aucun fil aérien ne soit tendu entre la route 132 et la mer sur tout ce territoire, et particulièrement sur toute l'étendue de la pointe allant en direction du Mont-Joli;

- Qu'enfin, sur ce territoire, tous les fils de raccordement avec les rues ou les routes secondaires, les édifices publics ou privés, soient également enfouis jusqu'à une distance de cent pieds de la route 132.

Il n'est pas question que ceci soit aux frais des propriétaires pour la première installation. Il faut une intervention rapide et généreuse de la part du ou des Ministères concernés, et de l'Hydro-Québec, avec l'assentiment de la population locale.

I. 2: Le même type de projet devrait être élaboré pour la mise en valeur du village de L'Anse-à-Beaufls sur une distance d'environ un kilomètre.

I. 3: Le déplacement de tous les fils électriques et téléphoniques le long de la route 132, partout où la mer est visible, du côté opposé à la mer, et enfouissement de tous les fils de raccordement du côté de la mer, depuis les environs de l'Ile-Plate jusqu'aux approches-est de Cap-d'Espoir.

PROPOSITION II

Pour protéger et développer la beauté visuelle du Mont-Joli:

II. 1: Restreindre sérieusement la construction de nouveaux édifices dans tout l'espace contenu ou avoisinant la rue Biard, la route 132, la Route du Mont-Joli. Les anciens édifices de ce territoire devraient être rapidement restaurés et mis en valeur par les soins de quelques Ministères.

II. 2: Pour les mêmes raisons, quatre maisons d'habitation seraient appelées à être déplacées, soit après la mort des résidents ou locataires actuels, soit après entente avec votre Ministère qui se porterait acquéreur de ces terrains.

Ces maisons sont situées sur les lots 440-2, 440-3, 440-5 et 440-1. Il ne saurait être question de déloger les locataires actuels sans leur plein consentement.

Au fur et à mesure de l'acquisition de ces terrains, ceux-ci seraient rendus à leur topographie originale.

II. 3: Il devrait en être de même pour le terrain ou était située cet été "la Grande Tente" et qui serait, dit-on, propriété du Gouvernement de Québec. Soit dit en passant, on a beaucoup trop joué avec les

béliers mécaniques dans cette zone depuis quelques années. L'usage de ces engins devrait y être contrôlé, dans cette zone du Mont-Joli, et l'on ne devrait les tolérer que pour rendre aux terrains leur topographie originelle. La Ville de Percé devrait ici donner l'exemple. La création de terrasses artificielles et les éclairages violents qu'on y a aménagés ne sont pas de nature à valoriser ces espaces, qui devraient être privilégiés.

PROPOSITION III

Pour développer l'aspect historique de Percé, de l'Ile-Bonaventure et de St-Pierre sous le régime français:

III. 1: De nombreux documents écrits et un dessin démontrent l'existence de deux chapelles construites par les missionnaires Récollets, l'une à Percé même, la chapelle St-Pierre, et l'autre à l'Ile-Bonaventure, la chapelle Ste-Claire, inaugurés en 1686. Voir Document C. Celle de Percé, construite en pierre, dut être la première chapelle permanente de toute la Gaspésie. Il serait bon d'y faire des fouilles archéologiques pour en trouver les fondations, que nous savons être de pierre, et localiser les cimetières avoisinants. Ce sera peut-être l'occasion de trouver, dans les matériaux de remblaiment, des artifacts intéressants. Le travail pourrait y être d'autant facilité et les coûts réduits, que ces deux lieux de fouille se trouveront situés sur des terrains appartenant à votre Ministère et déjà dégagés de toute construction. A Percé, l'espace désigné est situé à environ 25 mètres du Parc Logan, vers le sud dans l'aire de pique-nique.

A l'Ile-Bonaventure, l'espace désigné est situé sur un axe partant de la Plage Duval et se dirigeant en direction est nord-est vers le Chemin du Roy, en bas de celui-ci. Cf. Cartes du Parc de l'Ile-Bonaventure. Toponymie, Carte IS. M.L.S.P. 1984.

Ce projet se veut un mode d'intervention douce. Il n'est pas question de reconstruire ces lieux, mais simplement d'en identifier les sites et de les signifier pour en rendre l'interprétation facile pour le promeneur. Exemple: graveler l'aire des chapelles et des cimetières; en délimiter exactement le

pourtour d'une simple bordure de pierre de quelque 5 cm. de hauteur; inscrire sur une plaque au ras du sol quelques détails historiques concernant ces chapelles. On pourrait signaler par de grandes croix de bois les lieux où il y en avait autrefois. Les croix de l'Ile seraient visibles depuis les croix de Percé.

Si ce projet se réalisait en 1985, on pourrait célébrer en 1986 le troisième centenaire d'inauguration de ces chapelles, en même temps que d'autres événements historiques qui se sont déroulés en l'année 1686. Du temps du régime français, 1686 est l'une des années pour laquelle nous possédons le plus de documents sur Percé.

Etudiant ce projet depuis plus de trois ans, j'ai eu l'occasion de le présenter à des gens de votre Ministère, qui ont été à même de le considérer sur place. Ils y ont manifesté un certain intérêt, sans soulever aucune objection en relation avec les règlementations existantes ou avec la sauvegarde de l'aspect visuel tant à Percé qu'à l'Ile-Bonaventure.

III. 2: Un effort devrait être fait pour localiser les habitations du Seigneur Pierre Denis de la Ronde et l'ancien "fort des sauvages" dont on parle à la ligne 25 du Document B. Des informations plus précises seront probablement disponibles d'ici le printemps prochain. Une mise en valeur de ces sites ne manquerait pas d'intérêt.

PROPOSITION IV

Pour mettre en valeur et faciliter la lecture de la zone qui fut autrefois développée par les Robins, il faudrait faire des interventions de deux types bien différents.

IV. 1: Les interventions du premier type concerneraient ce qui est connu comme les terrains du Centre d'Art, soit les lots 432-20-4, 420-21-2, 432-22-2, 432-30-3; ceux des lieux-dits Le Pirate, la "Bell House", lots 432-4-8. Les édifices situés sur ces terrains et ces mêmes terrains ne pourraient être vendus qu'à votre Ministère. Le locataire pourrait y poursuivre le type de commerce déjà existant ou un autre compatible avec la nature historique ou la vocation sociale de l'édifice. Le Pirate pourrait demeurer un restaurant, le Centre d'Art poursuivre la vocation qu'il s'est donnée depuis plus

166

de vingt-cinq ans. Le Centre d'Art ne pourrait devenir une brasserie ou un marché aux puces. Le Centre d'Art de Percé devrait redevenir un des principaux attraits touristiques de la Gaspésie. La "Bell House", qui se détériore rapidement, devrait être acquise par votre Ministère pour être immédiatement restaurée et mise en location par la suite.

La partie ouest du terrain du Centre d'Art vers le ruisseau contient une collection importante de plantes indigènes; une protection spéciale devrait y être apportée, de même qu'aux arbres entourant le restaurant Le Pirate.

IV. 2: Un autre type d'intervention mixte s'impose dans la zone commerciale entourant les bâtiments de votre Ministère, connu sous le nom de la Neigière, situé sur le lot 432-4-4. Cette zone comprend également les lots 432-4-6, 432-4-2, 432-4-1, 432-4-3 où sont situées la Banque Toronto-Dominion, La Maison du Pêcheur, le Dragueur et toute une série de petites boutiques, de cass-croûtes, etc. et, de l'autre côté de l'Avenue de l'église, le lot 432-2-4 où est situé le Bureau de Poste.

Il ne saurait être question, autant pour des raisons d'esthétique que de commodité pour les gens, de créer dans cette zone un grand vide, dans le genre terrain de stationnement; il s'agit d'appliquer ici le mot: on ne supprime bien que ce que l'on remplace.

Ne seraient conservés sur ces terrains que les édifices de votre Ministère, la Maison du Pêcheur et le petit commerce d'agates aménagé à même une ancienne barque, ce qui donne à ce lieu une certaine couleur locale. Tous les autres commerces ou services seraient reconstruits dans le même espace, mais réutilisé d'une façon plus rationnelle et surtout plus en harmonie avec le style des bâtiments historiques avoisinants.

Terrain - On respecterait la topographie d'origine des lieux. Ainsi, le terrain du Bureau de poste serait abaissé et adopterait la ligne des terrains voisins.

Bâtiments: localisation, destination.

Cette aire commerciale, située de part et d'autre de l'Avenue de l'église, est le coeur même du village; il serait nullement sage

de détruire la vocation commerciale de ce secteur, ni même de vouloir le décongestionner. Tous y vont parce qu'ils y sentent en tout temps une bonne présence humaine. Les gens vont voir les gens. Aucune architecture ne remplace efficacement l'homme; elle doit simplement le servir.

Il s'agirait de concevoir une série de petits bâtiments plus ou moins juxtaposés, un peu comme ceux qui existent actuellement. Certains d'entre eux seraient prévus pour un usage saisonnier et quelques autres, ayant relativement même apparence, pourraient être utilisables en toutes saisons. Le regroupement actuel est sur un axe parallèle à l'Avenue de l'église; le nouvel agencement se ferait dans un axe faisant un angle de 30° avec la route 132. Une esplanade de bois et de ciment, prise au niveau du trottoir longeant la route 132, s'étendrait en direction de la Neigière et de la banque actuelle. Les bâtiments ne seraient pas construits à moins de cinq mètres de la route et dégageraient bien les côtés adjacents à la Neigière. Le tout, y compris la banque, pourrait être d'un seul niveau, mais de hauteur légèrement différente, pour briser la ligne des toits qui pourraient être plats, ou en pente légère pour les plus petits. Le regroupement des bâtiments se ferait en deux flots reliés par l'esplanade, mais sans rée-le discontinuité avec la ligne des toits, puisqu'il y aurait des chemins couverts.

Matériaux et modèle architectural

Les matériaux apparents utilisés devraient être le béton brut en petite quantité, le reste étant le bois, en grande partie sous forme de bardeaux, et le verre en carreaux.

Le modèle architectural général des bâtiments serait à prendre à Percé même: à la vieille école, au C.L.S.C. et autour du Dragueur, surtout en ce qui concerne l'utilisation et la disposition des matériaux extérieurs. A éviter: le "Ghost Town" dysnéen et l'aseptique froideur du style Parc Canada.

Les normes seraient les mêmes pour le Bureau de Poste qui, en perdant son sous-sol, s'étendrait lui aussi en surface, sur une petite esplanade presque au niveau du sol, ce qui en faciliterait grandement l'accès général. Occupant une plus grande superficie de son terrain

actuel, réduit en hauteur, il s'harmoniserait mieux avec l'architecture générale et dégagerait la vue en direction du Chaffaud et des bâtiments avoisinants.

Une troisième aire, toute petite, mais du même type, pourrait être aménagée aux abords de la promenade près du quai, pour y remplacer les actuelles casse-croûtes.

A respecter: sobriété de forme et de couleur, atmosphère de chaleur, de détente et d'animation. On pourrait peut-être concevoir le tout comme un projet mixte: gouvernements, entreprise privée, sur des terrains appartenant aux gouvernements et où votre Ministère pourrait agir comme initiateur et maître d'oeuvre.

Fr. Réal Prévost, franciscain

Terminé à Montréal
le 13 septembre 1984

Donation

22 nov. 1676

Pardevant Romain Becquet nott[aire] Royal en
furent presens en leurs personnes Mess[ire] Charles Bazire
Receveur general des droits du Roy en ce pays tant en
son nom que comme stipulant en cette partie pour
Charles Aubert Sieur de la Chesnaye Marchand de la ville
de la Rochelle son associé. Et Pierre Denys escuyer
sieur de la Ronde dem[euran]t en cette ville lesquels
desirants contribuer de tout leur pouvoir a ce que dieu
soit honnoré en tous lieux et specialement dans
leur seigneurie de l'Isle percée et pour sa plus
grande gloire ont volontairement de leur bon gré et
propre mouvement sans aucune force ny contrainte
donné et donnent par ces presentes en pure et
franche aumosne a haut et puissant seigneur
Monseigneur le Comte de Frontenac gouverneur et
Lieutenant general pour le Roy en ce pays au nom
et comme protecteur et pere spirituel des R[everend]s Peres
Recollets de l'ordre de St François en ce pays et leur
sindicq apostolique. C'est a sçavoir une habitation
de quatre arpents de terre de front sur quarante de
profondeur a prendre dans leurd[ite] seigneurie dans
la Riviere St Pierre qui sera bornée d'un costé a
un petit ruisseau qui tombe dans l'ance nommée
[illegible] de la [illegible] quelle se prend en tirant vers l'ance
St Pierre ou autrefois estoit un fort de sauvages
De plus donnent lesd[its] sieurs Bazire et Denys
a mond[it] seigneur le Gouverneur esd[its] noms et
qualitez une petite maison size a l'Isle percée
proche l'eglise [illegible] led[it] St [illegible]
[illegible] avec un arpent et demy de terre en quarré
pour leur faire un jardin. toutes lesquelles choses
seront [illegible] toutes fois et quantes [illegible]

Archives nationales du Québec M42-3 Gr.17, n. 45

tout ce qu'il desireront en disposer a la demande par
Mondit Seigneur le Gouverneur ez ses d. qual.
aud. tiltre de franche aumosne a perpetuité
et a tousjours plainement et paisiblement
au moyen des presentes. A la reserve que feront
lesd. Sieurs donnateurs de pouvoir prendre
du Goemon dans les endroits des terres par eux
cy dessus données, tout autant qu'il leur
plaira sans pour tout vouloir exclure Mondit
Seigneur le Gouverneur ez d. noms d'en prendre
pour ce qu'il en aura de besoing. Et ce moyennant la
charge que lesd. Reverends peres prieront
Dieu pour les d. Sieurs donnateurs. Requerant et [illegible]
Les choses par eux cy dessus données changent
de mains [illegible] [illegible] pour faire
Insinuer ces presentes. Fait et passé
a Quebec estude dud. no.re le 27 [illegible] davril
[illegible] mil six cent [illegible] [illegible]

Les m.rs qui ont signé avec les parties et
le no.re apres lecture [illegible] [illegible] gloire

Frontenac   Bazire

[illegible]   Levrier   [illegible]

Duquet

ANG M42-3 [illegible] 17-A-46

Louis de Buade Chevalier Comte de Frontenac
Conseiller du Roy en ses conseils Gouverneur & Lieutenant
General pour sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de
Terre neuve & autres pays de la France Septentrionale.
A Tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut.
Scavoir faisons Que Sur la Requeste a Nous presentée
par Pierre Denys Escuyer Sieur de la Ronde par laquelle
Il Nous Expose Qu'ayant fait travailler a un establissement
considerable a L'Isle percée pour une Pesche Sedentaire
avec quelque Succez & avantage pour le pays, la desirant
pour la Concession d'icelle et des Terres qui luy ont esté
données a cet effet, Il nous plust d'y Joindre L'Isle appellée
Bonaventure qui est d'une Lieue et demie ou environ de tour
et a une de terre vis a vis de L'Isle percée, pour y faire un
nouvel establissement, et faciliter d'autant plus lad.e pesche
et pour donner moyen a Simon Denys l'un de ses fils
d'y employer avec plus d'affection, Le vouloir Gratiffier de
la concession de la dite Isle, et en mettre Le titre sous son nom
Et ce pour le bon naturel qu'avoit remarqué en luy Le dit
Denys son pere, par toutes des Soins et de L'application qu'il
fait paroitre depuis un An qu'il s'est retiré près de luy au
fait de la Marine & Pescherie, A la charge neantmoins que
Le dit Simon Denys estant en aage ne pourra disposer de la
Concession que Nous luy ferions de la dite Isle que du
consentement de son dit Pere. NOUS en vertu du pouvoir
qu'il a plu a sa Majesté de Nous donner, Avons donné &
accordé, Donnons et accordons par ces presentes Audit

Simon Denys fils dudit Sr Pierre Denys Ladite Isle Bonaventure ainsy quelle est et se comporte, Pour joüir luy, ses hoirs, et ayans cause en pleine et entiere propriété, et en tous droits de fief, Seigneurie, et Justice Relevans du Chateau de St Loüys de Quebec aux droits et redevances accoutumez et au desir de la Prevosté & Vicomté de Paris, avec Les droits de Pesche Chasse & traitte avec les Sauvages a l'exclusion des Pescheurs Ambulans, et mesme celuy appellés droit d'Amirauté appartenant au premier qui moüille Lancre a la veüe Ladite Isle et dans son voisinage, Attendu quil doit estre censé Le plus diligent a mettre ses chaloupes a la mer pour pescher le premier; Et cependant A la charge quil souffrira Les premieres années, quapres avoir pris La graves qui suffira pour faire sa Secherie, Les Pescheurs François et autres Sujets de sa Majesté occupent Les graves restant pour y faire secher Leur poisson, sans les troubler ny inquieter en quelque maniere que ce soit, Jusqua ce quil puisse par ses propres forces ou celles de sa Societé occuper utilement toute La terre; Quil conservera Les bois de chesne qui sy trouveront propres pour la construction des Vaisseaux sans quil en puisse faire abbatre quil n'en ait une permission particuliere de Nous. Quil donnera advis au Roy ou a Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales des mines Minieres ou Mineraux si aucunes se trouvent dans la dite Isle ou il Laissera les chemins necessaires; Et Quil ne pourra disposer de la dite Concession ~~qu'estant~~ en age qu

Consentement dudit Sr Denys son pere, Le-Tout auco
[illegible] Le Bon plaisir de Sa Majesté, a la charge et de d'en obtenir l
confirmation dans un An, En Tesmoin de quoy N.
Avons signé ces presentes a icelles fait apposer le
sceau de nos armes et fait contresigner par l'un
[illegible] Secretaires. Donné a Quebec le vingt sept.
jour d'Aoust Mil six cent soixante quatorze.

Frontenac

Par Monseigneur
Barrois

174

B

27 Août 1674.

Louis de Buade Chevalier Comté de Frontenac Conseiller du Roy en ses conseils Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre neuve & autres pays de la France septentrionale.

A Tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.
Scavoir Faisons que sur la Requeste a Nous présentée par Pierre Denys Escuyer Sieur de la Ronde par la quelle Il Nous expose, Qu'ayant fait travailler a un establissement considérable a L'Isle percée pour une Pesche Sédentaire avec quelque succes & avantage pour Le pays, Et desirant qu'a La Concession d'icelle et des terres qui luy ont esté données à cet effet, Il nous plust dy joindre Lisle appellée Bonaventure qui est dune Lieue et demie ou environ de tour et a une de terre vis a vis de LIsle percée, pour y faire un nouvel establissement, et faciliter dautant plus lad° pesche Et pour donner moyen a Simon Denys L'un de ses fils de sy employer avec plus d'affection, Le vouloir gratifier de la concession de la dite Isle, et en mettre Le titre sous son nom Etant pour le bon naturel qu'auait remarqué en luy Le dit Denys Son père, qu'a cause des soins et de L'application qu'il fait paroitre depuis un an qu'il sest retiré pres deluy au fait de la Marine & Pescherie, A la charge néantmoins que Le dit Simon Denys estant en age ne poura disposer de la Concession que Nous Luy ferions de la dite Isle que du consentement de son dit Pere. NOUS en vertu du pouvoir qu'il a plu A Sa Majesté de nous donner, Avons donné & accordé Donnons et accordons par ces présentes Audit Simon Denys fils dudit Sr Pierre Denys La dite Isle de Bonaventure Ainsy qu'elle est et Se comporte, Pour y Jouir luy, Ses Hoirs, et Ayans cause en pleine et entière propriété, et en tous droits de fief, Seigneurie, et Justice relevant du Chateau de St Louys de Québec aux droit et redevances accoutumer et au désir de la Provosté & Vicomté de Paris, Avec Les

.../2

droits de Pesche Chasse & Traite avec Les Sauvages A l'exclusion des Pescheurs Ambulans, Et meme celuy appellé droit d'Amirauté Appartenant au premier qui mouille L'ancre a la Vûe de La dite Isle et dans Son voisinage, Attendu qu'il doit estre censé Le plus diligent a mettre Ses chaloupes en mer pour pescher Le premier, Et cependant A la charge qu'il souffre Les premières années, qu'apres avoir pris La grave qui suffira pour faire sa secherie, Les Pescheurs français Autres sujets de Sa Majesté occupent Les graves restants pour y faire Secher Leur poisson, Sans Les troubler ny inquieter en quelque manière que ce doit, Jusqu'a ce que soit Il puisse par Les propres forces ou celles de la Société occuper utilement toute La terre: Qu'il conservera Les bois de Chenes qui Sy trouveront propres pour La construction des Vaisseaux Sans quil on puisse faire abbatre qu'il nénait une permission particulière de Nous. Quil donnera advis au Roy ou a Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales des mines Minières ou Mineraux Si aucunes Se trouvent dans Ladite Isle ou il Laissera Les chemins necessaires, Et Quil ne poura disposer de la dite Concession qu'estant en age que du Consentement du dit Sr. Denys Son pere, Le Tout accordé sous Le bon plaisir de Sa Majesté, et a la charge den obtenir La confirmation dans un An, En Tesmoin de quoy Nous avons Signé ces présentes Icelles fait apposer Le Sceau de nos armes et fait contresigner par L'un de Nos Secrétaires. Donné à Québec Le Vingt Septiesme Jour d'Aoust Mil Sic Cent Soixante quatorze.

FRONTENAC.

Le Sceau.

Par Monseigneur Barrois.

Copie par Raymond Dubé
à Québec ce 29e jour de juin 1966.

Document C

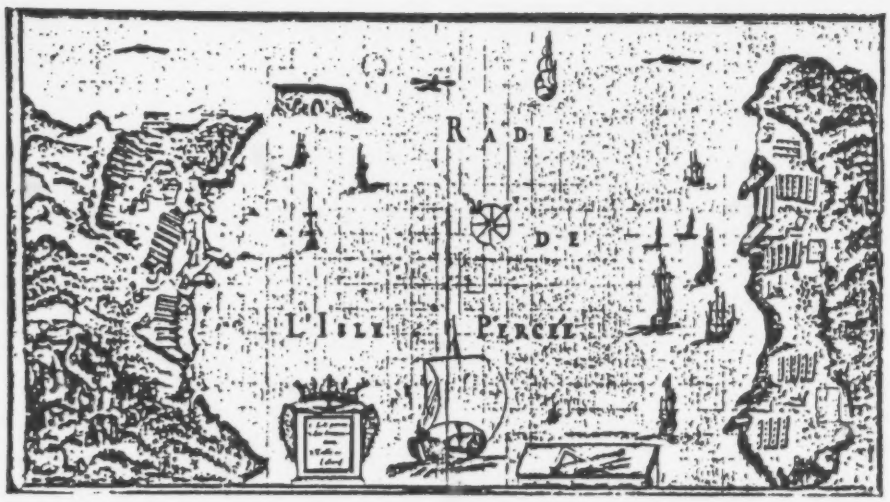

P/H 340 Archives publiques Canada 1686

"Ce lieu de l'Ile Percée est le plus estimé pour la pesche du poisson sec. Il est situé à 6 fois 20 lieues de Québec, à 10 de l'entrée du fleuve de St-Laurent, ce qui fait à peu près les 200 lieues de fleuve jusqu'à Québec.

"A une lieue de cette Ile Percée, il y a une autre Ile appelée Bonaventure qui peut avoir une lieue de long sur trois de tour. Il vient tous les ans dans cette Ile plusieurs vaisseaux de France de 200 à 300 tx ou environ pour faire de la morue sèche."

(Intendant De Meulles, 1686)

ANECDOTES

AVANT-PROPOS

Dans le cadre des Fêtes de Percé 84, commémorant le 450e anniversaire du passage de Jacques Cartier au Canada, une exposition de photographies anciennes s'est tenue au Chaffaud de Percé. Cette exposition s'insérait dans la programmation des festivités de la Corporation des Fêtes de Percé 84; elle se voulait une exposition permanente et donc, le pivot des activités historiques et culturelles de mise en valeur du patrimoine local.

L'exposition de Percé 84 a comme objectif de retracer l'histoire de la navigation et de la pêche à Percé depuis ses débuts. Ce centre de pêche fut le plus important pendant plusieurs siècles et est aujourd'hui un centre touristique fort achalandé du Québec.

L'exposition présente donc plus de cinquante photographies anciennes agrémentées chacune d'un texte ancien 'savoureux' ou encore d'une anecdote 'colorée' créant ainsi une chronologie à travers la représentation.

Cette brochure représente donc cette exposition dans son entier, espérant une fois de plus, rappeler quelques moments importants qui ont tracé l'histoire des gens de Percé.

Cette exposition a été réalisée par Monique Chapdelaine et Danielle Cagné.

conseil des loisirs
de l'est du québec

2, 2e RUE OUEST, BUREAU 202
RIMOUSKI (QUÉBEC)
G5L 8B3
TÉL.: (418) 723-5036

(11)

Le 17 septembre 1984

Monsieur Guy Chevrette
Ministre
Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
150, boul. St-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 2B2

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets, au nom du Conseil des loisirs de l'Est du Québec, nos mémoires dans le cadre des audiences publiques sur le Parc de l'Ile Bonaventure et celui de Miguasha.

Nous serons heureux de pouvoir échanger avec vous sur ce sujet lors de votre visite, les 28, 29 et 30 septembre. Nos représentants pourront alors répondre à vos interrogations.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos recommandations.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jean-Claude Drapeau

Pièces jointes

;78

LE PARC DE L'ILE BONAVENTURE

SEPTEMBRE 1984

Mémoire présenté par
le Conseil des loisirs de l'Est du Québec
aux audiences publiques sur le Parc de l'Ile Bonaventure

à

Monsieur Guy Chevrette
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

INTRODUCTION

Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec est heureux de profiter de l'opportunité que vous lui offrez de présenter un mémoire dans le cadre de la présente consultation sur la création du Parc de l'Ile Bonaventure comme parc de conservation.

Comme l'un des objectifs du Conseil des loisirs consiste à représenter les intérêts des intervenants en loisir de la région et préoccupées du développement du plein air et de l'accessibilité au milieu naturel, les instances politiques du Conseil régional vous déposent ce mémoire, résultat de la consultation effectuée auprès de sa commission de plein air.

De par leurs ressources géologiques, ornithologiques ainsi que la flore contenant plusieurs espèces rares, le rocher et l'Ile Bonaventure constituent des éléments exceptionnels et très significatifs de notre patrimoine historique et naturel.

Nous croyons que votre proposition relative au statut de ce parc, à ses limites, à son zonage et à son concept d'aménagement vient confirmer et officialiser l'existence d'une réalité à laquelle s'est habituée la majorité depuis déjà quelques années.

Le Conseil des loisirs quant à lui, accepte votre proposition. Toutefois, nous aimerions, Monsieur le Ministre, vous soumettre quelques suggestions comme interventions de votre ministère, dans le but d'améliorer les services à la clientèle et ce, tout particulièrement au niveau de l'accessibilité, des aménagements et des activités.

180

L'ACCESSIBILITÉ

Le Parc de l'Ile Bonaventure se différencie de la majorité des parcs constituant le réseau québécois non seulement de par sa nature et sa localisation, mais aussi de par son accessibilité.

En effet, le visiteur doit considérer que l'Ile Bonaventure n'est accessible que par bateau et que cette accessibilité est assumée actuellement en totalité par l'Association des bateliers de Percé.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) conclut annuellement une entente avec cette association, laquelle ne porte que sur les conditions d'accès de son personnel à l'Ile.

Sachant fort bien que le "Tour de l'Ile", d'une durée approximative de deux mois par année, constitue en quelque sorte le "gagne-pain" des bateliers, nous croyons tout de même que le ministère devrait entretenir des relations soutenues avec cette association et explorer les avenues possibles en ce qui concerne:

- l'assurance d'un service ininterrompu en période estivale par l'association entre Percé et l'Ile;
- la mise en place d'une tarification familiale pour quatre personnes et plus en période moins achalandée (début et fin de saison);
- une tarification spéciale pour les personnes handicapées et celles du troisième âge en début de semaine à l'exemple de certaines compagnies de transport.

Sans qu'il y ait foule, nous constatons tout de même que plusieurs personnes handicapées se rendent à Percé, non nécessairement à l'Ile Bonaventure, l'accessibilité étant encore difficile pour plusieurs d'entre elles.

Dans le but de rendre le Parc de l'Ile Bonaventure accessible à tous sans considération pour le degré d'habileté physique, nous croyons

que le MLCP, après entente s'il y a lieu avec la division des installations portuaires d'Environnement Canada, le ministère des Transports et l'Association des bateliers, devrait prendre les moyens pour améliorer l'accessibilité en:

- favorisant la mise en place aux quais de Percé et de l'Ile Bonaventure d'un mécanisme mobile facilitant l'embarquement sur le bateau indépendamment des marées;
- soutenant financièrement les modifications nécessitées pour le transport, même s'il est occasionnel, de personnes handicapées sur au moins un bateau.

Sur l'Ile Bonaventure, l'accessibilité aux personnes handicapées est réelle en partie seulement, soit le musée de l'Ile et les services sanitaires. Le quai de l'Ile est prolongé par une promenade se terminant par un escalier à plusieurs degrés permettant l'accès au centre d'accueil. Il en est ainsi de l'accessibilité aux ressources de l'Ile qu'elles soient d'ordre historique, ornithologique ou ayant trait à la flore à cause des dénivellations assez prononcées pour certaines parties des sentiers. Tel que le préconise la politique des parcs québécois, votre ministère se doit d'étudier la faisabilité de mettre en place une rampe près de l'escalier au quai de l'Ile ainsi qu'un moyen de locomotion dans au moins un sentier et ce, tant pour les personnes handicapées que du troisième âge. Déjà, les résidents de l'Ile offraient aux excursionnistes un tour guidé en char tiré par un cheval. Cela fait partie du patrimoine historique de l'Ile.

LES AMÉNAGEMENTS

De par ses caractéristiques, le Parc de l'Ile Bonaventure ne se compare pas aux parcs de la Gaspésie, du Bic ou de Miguasha. C'est pourquoi nous ne parlerons pas de mise en place d'infrastructures dans ce parc de conservation, mais plutôt de rénovation d'infrastructures ou d'aménagements permettant l'amélioration de la qualité des services comme mentionné dans la politique des parcs québécois.

Nous espérons que le ministère, en accord avec le ministère des Transports, verra à la mise en place d'une signalisation adéquate du Parc de l'Ile Bonaventure. Par ailleurs, nous considérons qu'il est nécessaire, tout en tenant compte des normes du ministère des Affaires culturelles régissant les arrondissements naturels, que le MLCP améliore son premier poste d'accueil que constitue l'entrepôt frigorifique, sans nécessairement en changer son architecture et son histoire. Bien que les limites du village de Percé soient restreintes, il est important que ce poste d'accueil soit bien en évidence par une meilleure signalisation.

Votre proposition contient un programme de consolidation des bâtiments existant sur l'Ile. Nous pensons que ce programme devrait se réaliser à court terme, tenant compte de l'intérêt que pourrait susciter la rénovation de quelques résidences familiales, tant du point de vue architectural, historique que social dans le cadre des programmes d'interprétation.

Le service d'un casse-croûte, à concession actuellement, est nécessaire sur l'Ile. Ce service localisé présentement dans l'ancienne cuisine est non fonctionnel et le bâtiment est trop petit. De plus, sans instaurer les services de restauration offerts dans un restaurant, une auberge ou un hôtel, ce service en étant un de dépannage avant tout, le menu devrait tenir compte des besoins et capacités alimentaires de l'ensemble des clientèles. Ces dernières préfèrent souvent une soupe chaude aux hot-dogs et hamburgers, lesquels furent importés non seulement à Percé, mais également sur l'Ile malgré son histoire constituée à partir de la pêche...

Selon nous, le MLCP se doit de conserver ce service de casse-croûte, de le relocaliser s'il le faut, afin de le rendre fonctionnel et rapide et d'exiger du concessionnaire un menu un peu plus varié qu'actuellement et si possible, en relation avec l'histoire de l'Ile.

L'on dit souvent de Percé que "dans un rien de temps" l'on est surpris par la brume, la pluie ou le vent. Il n'est pas agréable d'attendre le bateau pour le retour à Percé par ce temps après une journée d'excursion que l'on croyait au départ sans nuage. Comme pour le transport en commun, le ministère doit voir à la mise en place d'un abri sur la promenade ou sur le quai de l'Ile pour l'attente du bateau.

LES ACTIVITÉS

L'un des objectifs des parcs québécois consiste à associer les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs. Cette mise en valeur peut se réaliser par le biais des activités, lesquelles peuvent être prises en charge par le ministère ou par des groupes de citoyens sur une base contractuelle.

Suite à l'entente entre le Service canadien de la faune et le MLCP concernant la formation conjointe d'une équipe d'interprètes naturalistes, des programmes d'interprétation furent développés et sont offerts, tant sur l'Ile qu'au Centre d'histoire naturelle de Percé.

Avec les années, ces programmes touchant l'ornithologie, la flore de l'Ile, la géologie et l'histoire s'améliorent de par leur contenu, sont de plus en plus vulgarisés et deviennent accessibles à un plus grand nombre.

Cette mise en valeur des ressources du Parc de l'Ile Bonaventure doit se poursuivre régulièrement et non seulement pendant la saison touristique ou à l'échelle de Percé. À titre d'exemple, la reconnaissance et le soutien du ministère à des groupes-ressources ou de loisir scientifique (société d'histoire, club d'ornithologie, club de plongée sous-marine, de spéléologie) permettrait à notre avis de poursuivre cet objectif de mise en valeur; de compléter ou de développer certains programmes d'interprétation relatifs aux ressources de ce parc; d'alimenter en région certains programmes scolaires de sciences humaines; d'informer, d'initier et de sensibiliser à la préservation et à la conservation de notre patrimoine naturel. Cela rejoint parfaitement le concept de l'éducation au milieu naturel de la politique des parcs québécois.

Tenant compte de sa localisation, de son histoire et des nombreuses ressources aquatiques tout autour de l'Ile Bonaventure (mammifères, poissons, crustacés, algues de diverses espèces, épaves, cavernes, etc.), le programme d'interprétation commande que le volet sous-marin soit développé au maximum.

Dans l'optique d'associer le citoyen à la mise en valeur de son parc, nous croyons que le ministère doit:

- reconnaître ce volet sous-marin comme très important dans le programme d'interprétation;
- permettre la plongée sous-marine dans la bande de 100 mètres entourant l'Ile;
- confier le leadership de l'inventaire des resscurces sous-marines à la section de plongée sous-marine du Club nautique de Percé;
- s'assurer de la collaboration des ressources humaines de ce club à l'interprétation du milieu sous-marin;
- s'assurer de la préservation et de la conservation du patrimoine sous-marin de l'Ile.

Hors les activités mentionnées ci-haut, toutes reliées aux programmes d'interprétation qui seront offerts dans ce futur parc de conservation, il en est une qui, à première vue, peut nous sembler hors contexte par rapport à votre proposition mais qui, selon nous, mérite tout de même une attention particulière et c'est la voile.

Les activités de planche à voile et de voile se sont développées rapidement au cours des dernières années et des cours d'initiation de planche à voile comme de voile dériveur se donnent régulièrement un peu partout, en région comme ailleurs, de sorte que les initiés sont de plus en plus nombreux.

Ce phénomène se constate aussi à Percé et dans quelques années, les excursions de ces amateurs se rendront fort probablement jusqu'à l'Ile Bonaventure. À Coin du Banc est localisée l'école de voile en mer, laquelle opère depuis sept ans et qui, à ses débuts, n'a pu poursuivre ses opérations dans le village de Percé pour différentes raisons: espace terrestre non disponible, locaux, marée, vent dominant, trajet des bateliers et des pêcheurs, etc.

Comme le ministère devra éventuellement compter sur la collaboration de cette école au cours des prochaines années à cause de la proximité du Parc de l'Ile Bonaventure et dans le but de favoriser la consolidation d'un organisme de ce même territoire avant que ne s'implantent des services de l'extérieur, nous recommandons que le MLCP soutienne les démarches de cette école en vue de l'amélioration des services à la clientèle du milieu comme touristique.

Enfin, qui parle d'initiation ou de pratique d'activités, parle à un moment donné de sécurité et cela même en plein air. Comme le développement de ces activités est associé en quelque sorte à la présence du Rocher et de l'Ile Bonaventure qui composeront le futur parc de conservation géré par le MLCP, nous pensons que ce dernier a un leadership à assumer dans ce dossier.

De par ses ressources humaines, physiques et financières qu'il dispose ou disposera, tant sur l'Ile que dans le village de Percé, nous croyons que le ministère doit favoriser et coordonner la mise en place d'un système de sécurité par communications radio entre son personnel de l'Ile, les bateliers et son personnel au poste d'accueil du village. Ce système sera efficace en autant qu'il sera complété d'un ou deux bateaux en disponibilité, acquis par le ministère ou par entente avec la Garde côtière canadienne.

CONCLUSION

Monsieur le Ministre, nous sommes d'accord avec votre proposition d'officialiser le Rocher Percé et l'Ile Bonaventure comme Parc de l'Ile Bonaventure et nous avons voulu, dans ce court mémoire, vous présenter quelques suggestions au niveau de l'accessibilité, des aménagements et des activités dans le but de poursuivre cette mise en valeur de notre patrimoine naturel et historique.

Permettez-nous cependant, Monsieur le Ministre, de vous remémorer un point que nous avions soulevé lors des audiences du Parc du Bic, à savoir la nécessité d'une politique globale du développement du plein air et l'importance d'intégrer à la politique des parcs québécois, les dimensions régionales et locales. Un tel outil de référence aurait peut-être facilité la tâche aux intervenants et citoyens concernés dans des dossiers tels le Mont-St-Anne, le Mont-Blanc, le Mont-Joli, le Cap-Blanc.

188

LE PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE

Mémoire présenté au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à l'occasion des audiences publiques tenues à Percé les 28, 29 septembre 1984.

Septembre 1984

PRÉSENTÉ PAR
LE SECTEUR
PLEIN-AIR

Regroupement
des organismes
nationaux
de loisir
du Québec

INTRODUCTION

Qui ne connaît pas, pour y être allé ou pour l'avoir vu maintes et maintes fois en photographies, cette merveille sculptée par la nature qu'est le rocher Percé? Le rocher Percé, c'est plus souvent qu'autrement le symbole de la Gaspésie et assurément un des plus remarquables attraits du Québec.

Quiconque passe par Percé à la faveur d'un voyage en Gaspésie ne peut manquer l'occasion toujours nouvelle de contempler le rocher sous tous les angles possibles, d'approcher sa masse colossale et même de risquer l'excursion parfois féconde en sensations fortes qui consiste à se rendre jusqu'à l arche et à en revenir avant que la marée ne remonte.

Mais il est une autre merveille de la nature vers laquelle se porte bientôt le regard du voyageur d'abord saisi par le rocher. Au fin fond de la rade de Percé, tel un vaisseau fantôme échoué là depuis des temps immémoriaux, se profile une île à l'étrange pouvoir de fascination.

.../

L'île Bonaventure est connue en grande partie pour son sanctuaire d'oiseaux, particulièrement les fous de Bassan, qui attire des ornithologues du monde entier. Malheureusement, ce ne sont pas tous les visiteurs qui s'offrent l'excursion en bateau au pied des falaises où nichent ces oiseaux fabuleux et ils sont encore moins nombreux à prendre pied sur l'île pour y séjourner.

Or pour peu qu'on permette à la curiosité de triompher de l'inquiétante étrangeté qu'inspire l'île, on découvre un univers étonnant où attraits naturels rares et vestiges chargés d'histoire transportent le visiteur dans l'espace et dans le temps.

Le rocher Percé et l'île Bonaventure sont sans conteste des éléments représentatifs du paysage gaspésien et des éléments exceptionnels du patrimoine naturel du Québec. Le potentiel éducatif et récréatif de ces lieux ne fait aucun doute et il faut les conserver à tout prix.

Le secteur plein-air du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec appuie la décision du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de créer un parc du réseau des parcs nationaux québécois en ces lieux, et c'est avec un vif intérêt qu'il entend intervenir dans le cadre des présentes audiences publiques.

.../

Le mémoire que le secteur plein-air du Regroupement dépose aujourd'hui est le fruit d'une enquête à Percé auprès de fonctionnaires du Ministère et de gens du milieu gaspésien des activités de plein-air. Elle fut complétée d'une analyse du plan directeur du parc et d'une visite des lieux.

Il importe bien entendu de préciser dès le départ qui nous sommes. Une énumération des organismes signataires du présent mémoire devrait éclairer le Ministère quant à notre crédibilité et lui indiquer dans quelle perspective nous nous situons. Les organismes nationaux de plein-air sont donc les suivants:

ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE TOURISME EQUESTRE ET L'EQUITATION DE LOISIR

ASSOCIATION QUEBECOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES AMATEURS

FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING

FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE

FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME

FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT-CAMPING

FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE

SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE

.../

SOCIETE QUEBECOISE DU PLEIN-AIR

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

FEDERATION QUEBECOISE DU GUIDISME ET DU SCOUTISME

ORGANISATION POUR LE TOURISME ETUDIANT AU QUEBEC

VELO QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DU CANOE KAYAK D'EAU VIVE

FEDERATION DE VOILE DU QUEBEC

FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS AERIENS

MOUVEMENT QUEBECOIS DU SPORT POUR TOUS

L'AMENAGEMENT DU PARC

Il y a quelques décennies, nous aurions probablement suggéré au Ministère de se montrer plus audacieux que maintenant pour ce qui concerne les limites du futur parc de l'île Bonaventure. Nous aurions peut-être souhaité que le Cap-Blanc, le Mont-Joli et les Trois-Soeurs, par exemple, soient inclus dans le parc afin de réaliser une préservation maximale du site qu'occupe le village de Percé.

Toutefois, c'est maintenant que la proposition ministérielle arrive et au cours des dernières décennies le développement qu'a connu le village de Percé rend à toutes fins pratiques impensable une emprise plus considérable du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur ce territoire. Il faudrait exproprier tant d'habitants et de commerçants pour restaurer les lieux qui mériteraient de faire partie du parc que nous serions à n'en pas douter en présence d'un dérangement social majeur. Il suffit ici d'évoquer le désarroi qui a longtemps subsisté chez les quelques expropriés de l'île Bonaventure après 1972 pour pressentir l'impact qu'aurait sur la communauté percésienne une intervention gouvernementale de cette nature.

De toute manière, il y a tant d'écheveaux à démêler quant aux juridictions que se partagent les trois paliers de gouvernement aux mêmes endroits, sans parler des concessions à l'endroit du secteur privé désormais considérées comme des droits acquis, il y a tant d'intérêts en jeu donc, qu'entrer dans ce maquis politico-juridique équivaudrait à retarder indéfiniment la création du parc national.

.../

C'est pourquoi nous appuyons la délimitation du parc proposée par le gouvernement. C'est la solution la plus simple et celle qui est susceptible de bénéficier du plus large consensus. Ainsi, le rocher Percé et l'île Bonaventure seront préservés, et la paix sociale aussi.

Au secteur plein-air du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, il nous importe davantage de nous préoccuper du zonage du parc, de son aménagement et de son utilisation à des fins éducatives et récréatives.

Parlons d'abord du rocher Percé

C'est une excellente chose que la batture au pied du Mont-Joli soit incluse dans le parc. Elle constitue un lien entre le rocher et la terre ferme, et plus précisément une voie de passage essentielle pour le visiteur désireux d'entrer en contact avec cette gigantesque formation de roche calcaire fossilifère où nichent de magnifiques oiseaux marins.

Toutefois, nous croyons souhaitable d'inclure la batture dans la zone de préservation que constitue le rocher lui-même plutôt que de la déclarer zone d'ambiance. Le Ministère prétend que les visiteurs peuvent "déambuler à leur guise" dans une zone d'ambiance "s'ils n'oublient pas qu'ils se trouvent dans un parc de conservation"; or, certains visiteurs doivent avoir la mémoire courte car notre visite des lieux nous permit de fouler quantité de détritus qui n'avaient rien à voir avec les algues, sans parler des disgracieuses inscriptions que certains prennent en toute impunité plaisir à peindre sur les parois rocheuses.

.../

Ceci étant dit, nous appuyons la décision du Ministère de considérer le rocher lui-même comme zone de préservation car s'il est nécessaire de le protéger, il est aussi nécessaire de laisser le public l'explorer.

Parlons maintenant de l'île

Nous appuyons dans l'ensemble le zonage proposé par le Ministère. Nul ne songerait à contester le fait que les falaises abritant les colonies d'oiseaux réclament le statut de zone de préservation extrême. Aussi, nous estimons que personne ne devrait accéder à ce milieu à l'exception des agents de conservation du Service canadien de la faune, ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et des scientifiques autorisés.

Pour ce qui est des deux zones de préservation simple, nous sommes d'avis que les bordures nord et sud de l'île présentent un caractère suffisamment sauvage pour justifier une protection particulière de leur flore, de leur faune et de leur géomorphologie.

Du reste, nous nous réjouissons de ce que la zone d'ambiance comprenne la majeure partie de l'île. Il importe que le visiteur puisse se promener à sa guise dans l'île et découvrir à son rythme une installation artisanale de pêche, de la végétation en regénération, une plage, un abri sous roche, une vue imprenable sur la côte, une crevasse et multitude d'autres curiosités.

.../

Pour ce qui est de la zone de services, nous aimerions signaler que l'actuel casse-croûte ne répond d'aucune façon aux besoins de restauration les plus élémentaires du visiteur. Aux heures d'affluence, l'exiguïté du bâtiment entraîne un encombrement de l'entrée et le personnel, littéralement débordé par les commandes, ne sait plus où donner de la tête. Le visiteur affamé doit donc attendre un interminable quart d'heure avant de recevoir, moyennant une fortune, un hot dog tout aussi infect que rachitique, voire même détrempé en cas de pluie l'aire de pique-nique ne disposant pas d'abri.

Il faudrait donc songer à ouvrir une salle à manger où l'on serve rapidement et à prix abordable des repas comestibles. Sans aller jusqu'à proposer l'ouverture d'un restaurant quatre fourchettes, il nous apparaîtrait intéressant de donner une couleur locale à cette salle à manger tant au niveau du décor que de la cuisine. Cet établissement pourrait être opéré par un concessionnaire comme c'est le cas aux Jardins de Métis, près de Mont-Joli.

LES ATTRAITS

Il est intéressant de constater que le territoire de l'île Bonaventure est partagé en quatre éléments dominants du point de vue des attraits: histoire, ornithologie, forêt et géologie. A ces quatre éléments se rattachent plusieurs activités de loisir que la zone d'ambiance pourra accueillir et cela répond à nos attentes.

.../

Nous souhaitons cependant attirer l'attention du Ministère sur les avantages qu'il y aurait à permettre l'exercice dans la zone d'ambiance d'une activité à laquelle on n'a pas songé. Il s'agit de la plongee sous-marine qui devrait continuer à être autorisée et qui plus est, favorisée dans la ceinture marine de l'île. Celle-ci attire de nombreux touristes en Gaspésie chaque année (plus de deux mille plongeurs au parc Forillon).

Au dire de représentants locaux de clubs de plongée, un cinquième élément pourrait en effet s'ajouter aux attraits du parc: les fonds marins. Ces fonds marins n'ont guère été explorés et étudiés jusqu'ici et il appert qu'ils sont d'un grand intérêt du point de vue de la faune et de la flore. On y trouverait à profusion des anémones, des éponges, des oursins, des étoiles de mer et bien d'autres formes de vie.

Les plongeurs de la Gaspésie souhaiteraient avoir la possibilité de conserver le droit d'installer quelques plates-formes de surface autour de l'île afin de découvrir à loisir ces fonds marins et nous les appuyons dans leur requête. D'ailleurs, ces derniers sont prêts à offrir toute leur collaboration au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour que les espèces marines de l'île soient préservées et sont prêts à aider les scientifiques dans leurs recherches.

A titre d'exemple, au parc ontarien Fathom Five situé sur la baie georgienne, un groupe de plongeurs est responsable avec les autorités du parc de la bonne marche des plongées et de la sauvagarde des dizaines d'épaves constituant la richesse du parc.

.../

Bien plus, nous apprenons qu'il y a ça et là autour de l'île, gisant au fond de l'eau, quelques épaves qui n'ont pas encore été homologuées et étudiées. De, de nombreux artéfacts de valeur ont d'ores et déjà été pillés et les plongeurs de la région voudraient pouvoir intervenir au plus vite pour sauvegarder ce patrimoine. Ces gens sont dignes de confiance et certains d'entr'eux oeuvrent au sein de la Société gaspésienne d'archéologie.

Il faut bien comprendre que ces épaves racontent à leur façon des tranches de l'histoire de l'île Bonaventure et il serait souhaitable que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'y intéresse. Les adeptes de la plongée de la région sont d'ailleurs prêts à offrir leur aide au Ministère.

Nous pensons qu'il faut secouer un peu cette perception bien gaspésienne selon laquelle la mer est uniquement un lieu de travail où il ne fait pas bon s'aventurer; au contraire, la mer est un lieu riche en enseignements de toutes sortes où il fait bon se divertir.

Toujours au chapitre des éléments naturels et plus spécifiquement à celui de la géomorphologie, les phénomènes d'intérêts spéléologiques de l'île mériteraient d'être inventoriés, étudiés et utilisés à des fins éducatives et récréatives. On y trouve en effet divers abris sous roche, abris sous rocher et grottes, tant à la surface que sous la mer. Les potentiels exacts restent à préciser mais l'intérêt est évident. Les spéléologues sont d'ailleurs disposés à collaborer avec le Ministère à ce niveau.

.../

Parler de ces témoins historiques que sont les épaves qui dorment dans l'eau nous amène tout naturellement à toucher quelques mots à propos des activités d'interprétation de l'histoire qui attendent le visiteur sur l'île.

Nous remarquons que le Ministère entend mettre l'accent d'une façon toute particulière sur l'époque du complexe de pêche Le Bouthillier. Néanmoins, nous avons été surpris de constater que sur place, il n'est aucunement fait mention du passé plus lointain de l'île. Il serait intéressant, pensons-nous, de donner au visiteur un aperçu de chaque époque et de mettre également en valeur d'autres aspects de l'histoire locale. Il serait savoureux de connaître toutes les légendes que l'île, tapie dans la brume, a inspiré aux Amérindiens et aux pêcheurs basques, bretons et normands. Il serait excitant de connaître les détails de la venue de pirates, de corsaires et autres aventuriers autour de l'île. Pourquoi passer tout cela sous silence ? Nous convenons qu'il est instructif d'apprendre les rudiments du séchage de la morue sur vigneaux par les anciens du XIXe siècle; néanmoins, il ne faut pas tuer la poésie de l'île qui est faite de récits merveilleux où se mêlent vérités et croyances pour nous, gens du XXe siècle.

LA SECURITE

Nous ne voudrions pas terminer ce mémoire sans évoquer la question de la sécurité qui nous apparaît primordiale.

Il faudrait vraiment songer à indiquer, aux abords du rocher Percé, les heures des marées montantes à l'intention des visiteurs audacieux.

.../

D'autre part, il est nécessaire d'intervenir auprès des bateliers afin que soit bien indiqué à l'intérieur de leur bateau l'emplacement exact des gilets de sauvatage. A la limite, il faudrait peut-être aussi donner aux passagers au moment de l'embarquement des instructions sur l'utilisation de ces gilets.

D'une façon plus générale, il faudrait prévoir un plan d'urgence advenant une tragédie en mer. Nous tenons de sources sûres que la disponibilité et la promptitude de la Garde côtière canadienne à cet égard est plutôt aléatoire et il faudrait s'assurer qu'il y a dans le village de Percé une infrastructure de premiers secours prête à toute éventualité.

RESUME

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reçoit l'appui du secteur plein-air du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec concernant la proposition de création d'un parc national englobant le rocher Percé et l'île Bonaventure.

Le secteur plein-air du Regroupement appuie la délimitation du futur parc de même que son zonage, à l'exception toutefois de la batture au pied du Mont-Joli qu'il voudrait voir comprise dans la zone de préservation que constitue le rocher Percé lui-même.

Une amélioration majeure des équipements de restauration sur l'île est par ailleurs préconisée, l'actuel casse-croûte ne répondant pas adéquatement aux besoins du visiteur. Bien plus, suggestion est faite d'intégrer l'éventuelle infrastructure de restauration dans l'ambiance des lieux par un décor et une cuisine qui évoquent la culture locale passée et présente.

Le secteur plein-air du Regroupement se joint aux adeptes de la plongée sous-marine de Gaspésie et du Québec tout entier qui réclament la possibilité de continuer d'exploiter et d'étudier la ceinture marine de l'île Bonaventure. Le Ministère est ici invité à s'intéresser davantage aux artéfacts qui reposent dans ces fonds marins et à collaborer activement avec la Société gaspésienne d'archéologie.

.../

De même, les phénomènes d'intérêts spéléologiques (abris sous roche, grottes) mériteraient d'être inventoriés et éventuellement mis en valeur.

Le secteur plein-air du Regroupement voudrait que le Ministère ait une approche de l'histoire de l'île plus large et que les activités d'interprétation donnent un panorama de toutes les époques.

Enfin, c'est avec insistance qu'un appel au resserrement des mesures de sécurité est lancé surtout pour ce qui concerne le transport par bateau des visiteurs. Il faut minimiser davantage les risques d'une tragédie en mer et voir à la mise en place d'un dispositif de secours efficace.

1984-09-11
/mm

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE

Montréal, le 14 septembre 1984

Monsieur Marc Dubé
Agent d'information
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
92, 2e rue ouest
1er étage
RIMOUSKI (Québec)
G5L 8B3

Objet: Mémoire relatif à la création du parc de l'Île-Bonaventure

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint notre mémoire intitulé "Les cavités naturelles souterraines de l'Île-Bonaventure: leur avenir". Il présente, de façon concise, des renseignements et recommandations de notre organisme quant à l'avenir de phénomènes d'intérêt spéléologique et ce, dans le cadre des audiences publiques sur la création du parc de l'Île-Bonaventure.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

L'Agent d'administration

DC/jb

DANIEL CARON

Pièce jointe

Société Québécoise de Spéléologie
1415 est, rue Jarry, Montréal, Québec, Canada H2E 2Z7
Tél.: (514) 374-4700

204

LES CAVITES NATURELLES SOUTERRAINES DE L'ILE-BONAVENTURE

RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

PRESENTES PAR

LA SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES

SUR LA CREATION DU PARC DE L'ILE-BONAVENTURE

MONTREAL

SEPTEMBRE 1984

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se propose de créer un nouveau parc national comprenant l'Île-Bonaventure et le célèbre rocher Percé. Nous présentons donc, à titre d'organisme national de loisir et plus particulièrement de spéléologie, notre position générale et nos commentaires spécifiques concernant l'utilisation potentielle des cavités naturelles souterraines de l'Île Bonaventure. Nous profitons de plus de cette occasion pour introduire quelques éléments concernant plus largement la spéléologie dans l'ensemble du réseau des parcs québécois.

Qui sommes nous?

Seul organisme national de loisir se préoccupant, depuis 1970, d'exploration et de mise en valeur de notre patrimoine naturel souterrain, nous regroupons plus d'un millier de québécois répartis à travers les diverses régions de la province. Ceux-ci sont autant de simples amateurs de plein-air que des spécialistes reconnus dans le domaine spéléologique. Cette présence diversifiée nous permet de croire que notre point de vue, résumé dans ce modeste document, est représentatif des préoccupations des spéléologues québécois et digne de crédibilité tant au niveau scientifique qu'à celui du loisir.

La spéléologie dans les parcs: mythe ou réalité?

Les spéléologues québécois ont longtemps fait partie de cette catégorie d'amateurs de plein-air pour qui le réseau des parcs québécois ne présen-

tait que peu d'attraits particuliers. La situation était telle qu'il semblait utopique de croire en l'implantation d'un parc national englobant une caverne. Fallait-il désespérer de voir un jour des grottes importantes intégrées dans un parc?

Depuis 1982, de nouveaux horizons semblent s'ouvrir. Cette année-là, on annonçait la création du parc Saguenay comprenant une série d'abris-sous-rocher d'intérêt historique. En 1983, c'était au tour de Bic de voir ses abris-sous-rocher inclus dans un éventuel parc national. Aujourd'hui avec l'Île-Bonaventure, on assiste à un nouveau pas en avant. Ce futur parc contiendra non seulement d'importants abris-sous-rocher et abris-sous-roches mais également au moins une grotte, si modeste soit-elle. En 1985, on parle du parc du mont Ste-Anne où la présence d'une grotte importante est très probable. Que nous réserve l'avenir?

Il nous apparaît évident qu'au niveau des parcs, il faudrait consacrer un peu plus d'attention et de ressources à cet aspect, peut-être négligé, du patrimoine naturel québécois. On devrait envisager des inventaires et dans certains cas des études pour les parcs et territoires sous la juridiction du ministère, qui sont susceptibles de contenir ou contiennent des cavités naturelles souterraines. Citons à titre d'exemple: Bonaventure, Bic, Saguenay, Mont Ste-Anne, Val-Jalbert, Anticosti et Mont Tremblant. Ceci visant bien sûr d'arriver à mieux cerner les potentiels d'utilisation et les nécessités de la préservation.

Il serait également souhaitable de réviser la règlementation s'appliquant à la spéléo dans les parcs. Elle nous apparaît inutilement complexe (demande d'autorisation au directeur du parc, etc.) et motivée par une méconnaissance des phénomènes concernés. Il serait sûrement plus judicieux, tant dans le contexte de la sécurité des usagers que de la préservation de la ressource, justification de la règlementation en vigueur, de faire un traitement par cas. Il faut en effet admettre que la plupart des cavités naturelles souterraines, édifices millénaires, sont à tout le moins aussi sécuritaires que les lacs, les rivières ou la forêt et qu'avec un minimum d'information et d'équipement, le danger y est pratiquement inexistant.

Pour ce qui est de la préservation, il faut considérer que toute caverne ne mérite pas d'offrir un statut de préservation extrême par exemple, mais que, comme d'autres espaces naturels, on devrait appliquer une forme de zonage (préservation extrême, préservation ou ambiance) à l'ensemble ou à des sections de cavités, appuyée sur la connaissance du phénomène concerné.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que l'avenir, grâce à la collaboration croissante entre le ministère et les spéléologues, permet d'espérer une plus grande présence de l'exploration souterraine dans les parcs québécois et c'est dans ce cadre que nous intervenons à nouveau dans ces audiences publiques visant spécifiquement le parc de l'Île-Bonaventure.

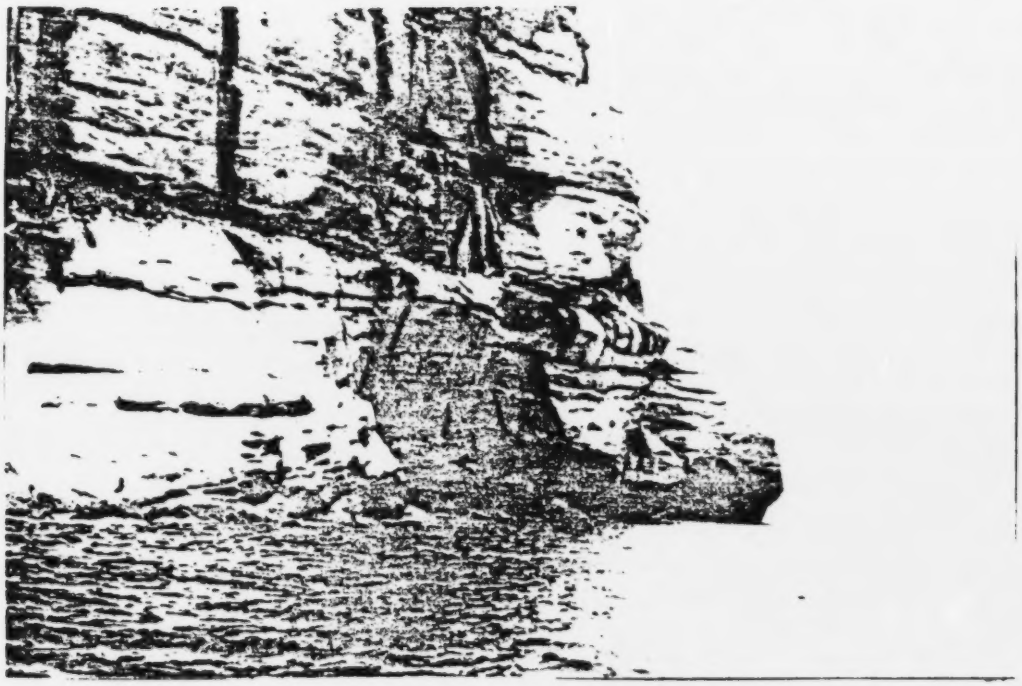

Photo 1: Abris-sous-rocher littoraux situés sur le côté est de l'Île-Bonaventure.

Photo 2: Entrée de la caverne située près du sentier des Colonies. Cette cavité engouffre les eaux d'un ruisseau intermittent.

La proposition du ministère.

Nous souscrivons sans réserve à la proposition du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'ajouter les deux éléments naturels exceptionnels que sont le rocher Percé et l'Île-Bonaventure au réseau des parcs québécois. De même, nous appuyons de façon générale, le concept d'aménagement et le zonage proposés. Au niveau des équipements et services, certaines propositions du secteur plein-air du Regroupement des organismes nationaux de loisir, nous apparaissent fort intéressantes notamment celles touchant la restauration, l'histoire, la sécurité et la plongée sous-marine. A ces dernières, nous ajoutons qu'il nous apparaît intéressant de mettre en place, sur l'Île-Bonaventure, un site de camping rudimentaire. Permettant un séjour plus long que le traditionnel aller-retour journalier, il favoriserait un contact plus complet avec ce monde insulaire particulier. De dimensions modestes, les séjours autorisés à ce camping ne devraient cependant pas dépasser deux jours en période d'affluence.

Les phénomènes d'intérêt spéléologique de l'Île-Bonaventure.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire de prime abord, ilssont nombreux et variés. En effet, une brève visite de l'Île, effectuée dans le cadre de notre préparation aux présentes audiences, nous a révélé la présence de trois types de cavités. De plus, ces résultats ne doivent être considérés que comme indice d'un potentiel qui mériterait d'être mieux cerné. Il s'agit d'abris-sous-rocher littoraux, présents dans plusieurs

falaises de l'Île dont la Baie des Marigots; d'abris-sous-roches sous-marins, présents dans l'un des secteurs de plongée fréquenté entre autres par les membres du Comité de nautisme Percé 1984 et d'une caverne située le long du sentier des Colonies. Mentionnons également la présence des nombreuses "crevasses" signalées entre autres le long du sentier Paget et celui des Colonies.

Fort de ces évidences et des quelques observations effectuées, nous pouvons d'ores et déjà affirmer l'intérêt spéléologique de l'île et la nécessité d'entreprendre un inventaire des phénomènes présents. La cavité sise le long du sentier des Colonies a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit à notre connaissance du seul phénomène spéléologique de cette nature développé dans les conglomérats de Bonaventure. Sa présence et son ampleur justifieraient à eux seuls une meilleure investigation. La présence potentielle d'autres cavités semblables justifie une prospection plus minutieuse. De même, outre l'inventaire des cavités et phénomènes associés, il y aurait sans doute lieu d'entreprendre une cueillette minimale de données sur les processus qui ont été à l'origine de leur formation. Un concept d'utilisation pourrait être dégagé de l'analyse de ces données de même que des informations et des documents susceptibles d'être utilisés à des fins scientifique, éducative et récréative.

Pour la cavité du sentier des Colonies, une désobstruction devrait être entreprise pour évaluer le potentiel de prolongement de cette cavité. De même, des modifications à l'aménagement ceinturant la cavité devrait être apportées. Elles auraient pour vocation d'intégrer l'ensemble des phéno-

Photo 3: Vue intérieure de la caverne du sentier des Colonies. On remarque les parois de la cavité creusée dans le conglomérat de Bonaventure.

mènes concernés, de mieux les protéger tout en permettant un certain accès, s'il y a lieu et d'informer les personnes nombreuses et intéressées qui s'y arrêtent. La découverte d'une éventuelle continuation et d'autres phénomènes périphériques ajouterait énormément d'intérêt à ce site particulier.

De façon plus générale, les données qui seraient recueillies sur l'ensemble des cavités de l'île permettraient une utilisation rationnelle et une mise en valeur de celles-ci. On pourrait, grâce à celles-ci, introduire une vision globale du monde souterrain et de la spéléologie mais également diverses notions fort intéressantes de géologie et de géomorphologie dont l'érosion, la corrosion, les mouvements isostatiques, etc.

214

Nous recommandons que:

en ce qui concerne la spéléologie dans le réseau des parcs québécois et sur les territoires contrôlés par le M.L.C.P.

- l'on procède à un inventaire [1] des cavités naturelles souterraines et phénomènes associés ainsi qu'à l'étude et au développement de concepts d'utilisation pour les plus intéressants de ceux-ci;
- l'on révise la règlementation en vigueur concernant l'exploration souterraine dans les parcs, de façon à ce que cette activité soit favorisée et non seulement autorisée ou tolérée;

en ce qui concerne spécifiquement le parc de l'île-Bonaventure

- l'on procède à un inventaire [1] des cavités naturelles souterraines et phénomènes associés ainsi qu'à l'étude et au développement de concepts d'utilisation pour les plus intéressants de ceux-ci;
- l'on intègre aux programmes d'interprétation et d'auto-interprétation des notions pertinentes sur la spéléologie et les phénomènes naturels concernés et ce dans le cadre de dépliants, conférences, randonnées guidées, panneaux d'interprétation, etc.

Pour la réalisation de toutes ces recommandations, nous offrons bien sûr notre entière collaboration et notre expertise aux autorités concernés.

---

(1) Devrait comprendre la localisation, une description et une classification des phénomènes d'intérêt spéléologique.

En conclusion.

L'ampleur des éléments géologiques présents dans le futur parc (immenses falaises, formes d'érosion marine, le rocher Percé lui-même, etc.) ne peut laisser le visiteur indifférent quant à l'importance des processus naturels en jeu dans ce parc. Une telle situation ajoutée aux autres éléments présents dans ce contexte insulaire suscite une réceptivité optimale facilitant l'introduction de notions parfois complexes de géologie et géomorphologie. Tout comme nous l'avions indiqué dans notre mémoire concernant la création du parc de Bic et les phénomènes d'intérêt spéléologique qu'il contient, nous croyons fermement que les cavités naturelles souterraines de l'Île-Bonaventure ont un potentiel scientifique, étucatif, voire même récréatif de premier ordre. Elles constituent une ressource naturelle supplémentaire qui mérite attention et considération pour en garantir une utilisation rationnelle.

216

AUDIENCES PUBLIQUES POUR LA CREATION DU
PARC DE L'ILE BONAVENTURE

LE PARC DE L'ILE BONAVENTURE, ATOUT IMPORTANT QUI VIENT RENFORCER LES STRUCTURES TOURISTIQUES DU MILIEU ET CONTRIBUER A SA MEILLEURE PROMOTION.

MEMOIRE PRESENTE PAR:
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PERCE

A
L'HONORABLE GUY CHEVRETTE
MINISTRE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

PERCE
SEPTEMBRE 1984

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
UN PARC DE CONSERVATION ET D'EDUCATION	2
SON IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR PERCE	4
1. LE PROLONGEMENT DE LA SAISON	4
2. LA PROMOTION A L'EXTERIEUR	6
LE CHOIX D'UN PERIMETRE	8
1. L'AMPHITHEATRE DE PERCE	8
2. L'INCLUSION DU MONT STE-ANNE	8
LES LIMITES (100 METRES DE LA CÔTE)	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Qu'il nous soit permis, Monsieur le Ministre, en premier lieu de vous remercier de l'opportunité qui s'offre aujourd'hui à nous de participer aux audiences qui amèneront la création du Parc de l'île Bonaventure.

L'île Bonaventure, il n'y a pas de doute, est dotée d'une richesse et d'une diversité de ressources naturelles exceptionnelles. Son intérêt du point de vue de la conservation du patrimoine naturel et historique est indéniable. Nous voulons donc, dès maintenant vous mentionner notre approbation pour ce qui est du principe de conservation et d'éducation.

Etant donné la vocation de notre organisme; notre intervention sera basée sur des considérations d'ordre socio-économiques pouvant rehausser la vocation touristique du milieu.

UN PARC DE CONSERVATION ET D'EDUCATION

Dès que nous connaissons les caractéristiques exceptionnelles tant du point de vue faunique que géologique et patrimoniale des sites proposés comme parc, l'unicité et la richesse de ces éléments auxquels s'ajoutent une importante page de l'histoire de la Gaspésie, nous comprenons aisément pourquoi le ministère propose le statut de parc québécois de conservation à l'île Bonaventure et au rocher Percé.

Par ailleurs l'interprétation de la nature et de l'histoire demeure la principale activité d'éducation offerte sur l'île Bonaventure et au rocher Percé à marée basse. Nous vous encourageons à continuer les programmes d'interprétation de la nature offerts conjointement par votre ministère et le service canadien de la faune, aussi bien sur l'île qu'à l'amphithéâtre du camping Baie de Percé et à travailler à les rendre le plus accessibles possible à la clientèle touristique visée.

Il devra en être de même pour les activités

d'interprétation de l'histoire mis de l'avant par votre ministère. Le patrimoine historique de l'île Bonaventure bien que représentatif de la vie gaspésienne, présente des éléments teintés d'originalité qui révèlent des particularités d'une société ayant vécue sur une île. Il faudra donc orienter les efforts dans le sens d'améliorer certaines de ces activités ou d'en ajouter d'autres plus adoptées à la masse populaire (animation avec objets ou costumes d'époque en plein air, ou dans certains bâtiments).

Il ne faudrait surtout pas négliger la clientèle étudiante que ce soit du niveau secondaire ou primaire qui est très réceptive, elle aussi, lorsque l'on parle de conservation de la nature. Des programmes particuliers pourraient être mis sur pied pour ces jeunes et ce, en collaboration avec les maisons d'enseignement.

SON IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR PERCE

1- LE PROLONGEMENT DE LA SAISON

Percé possède près de six cent (600) unités d'hébergement dont le style va d'hôtels, motels (avec sortie individuelle), cabines ou chambres réparties en une trentaine d'établissements d'hébergement, soit une moyenne de 21,3 unités par établissement pouvant accommoder jusqu'à quatre mille (4,000) personnes à la fois; donc une capacité d'accueil étonnante.

Pour ce qui est de la restauration, huit (8) établissements hôtelliers offrent huit cent vingt-cinq (825) places; alors que les autres établissements (cafés, restaurants, etc...) offrent environ neuf cent (900) places.

Le taux d'occupation moyen ou général des établissements d'hébergement pendant la saison estivale se lit comme suit:

1er juin au 15 juin : 26 %

222

15 juin au 30 juin	:	30 %
ler juil.au 15 juil.	:	73 %
15 juil.au 15 août	:	87 %
ler sept.au 15 sept.	:	40 %
15 sept.au 15 oct.	:	35 %

En dehors de quelques jours de grande affluence situés entre le 20 juillet et la fin du même mois, l'offre en matière d'équipement est plus que suffisant. Bien au contraire, la question qui se pose serait, comment rentabiliser ces équipements pendant la période estivale?

Comment attirer ou simplement garder le visiteur chez-nous quand notre attraction naturelle printipale est fermée! Nous vous suggérons donc d'extentionner la saison touristique et de porter la date d'ouverture du Parc au ler juin et sa date de fermeture au 30 septembre.

2- LA PROMOTION A L'EXTERIEUR

Nous possédons un site touristique reconnu mondialement et une gamme intéressante de possibilités d'activités de plein air dans un cadre naturel de premier ordre. Pourtant, depuis quelques années le secteur touristique n'a plus la vigueur et le dynamisme d'autrefois. L'avènement des associations touristiques régionales et des dix-huit (18) régions touristiques du Québec a considérablement accru la concurrence en éparpillant la clientèle touristique aux quatre coins du Québec ou en développant des centres d'attraction touristique à proximité des grandes zones urbaines.

Environ 90% des touristes visitant Percé proviennent du Canada dont 75% de la province de Québec et 38% des québécois proviennent de la région de Montréal. Nos ressources financières en matière de promotion touristique étant très limitées, nos rares interventions promotionnelles se limitent à la région montréalaise seulement.

L'accession de l'île Bonaventure et du rocher Percé au statut de Parc National Québécois est pour nous enfin l'occasion de voir la région de Percé promue à une vocation touristique nationale et internationale et ainsi profiter d'une certaine relance de son industrie touristique. Il faudra bien informer le visiteur potentiel sur la qualité des sites et des attraits que lui offre le parc de l'île Bonaventure, ce qui l'incitera sûrement à séjourner plus longtemps chez-nous.

Nous sommes convaincus que votre programme de promotion touristique étant bien orchestré tant au pays qu'à l'étranger, il ne pourra qu'avoir des effets bénéfiques sur l'accroissement du nombre de touristes et par la même occasion sur la croissance économique du milieu.

LE CHOIX D'UN PERIMETRE

1- L'AMPHITHEÂTRE DE PERCE

Vers les années 68 le bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.) désignait Percé comme zone d'intervention prioritaire dans le contexte du développement du secteur touristique de l'est du Québec. En 1973, la création de l'arrondissement naturel concrétise la volonté de l'Etat de protéger les attraits touristiques et naturels de Percé. On parle alors d'un territoire circonscrit par la route 132 et le chemin des Falls.

Malgré la volonté politique du gouvernement de faire de Percé le pôle touristique de l'est du Québec, la population est toujours dans l'attente de réalisation d'équipements nécessaires à un sain développement de l'industrie touristique.

2- L'INCLUSION DU MONT STE-ANNE

Suite à la consultation d'un document synthèse

décrivant les orientations préliminaires que le gouvernement entend poursuivre sur le territoire de la M.R.C. de Pabok nous notons l'intervention que le ministère de l'environnement entend mener à Percé. Elle consiste en un projet de création d'une réserve écologique d'une superficie de 450 hectares à même le mont Ste-Anne qui présente un intérêt écologique connu. Par cette reconnaissance, le ministère vise à protéger des espèces endémiques et des plantes artiques alpines rares. Dans le cadre de la création de cette réserve, le ministère souhaite qu'un périmètre de protection soit créé autour de la réserve.

Par ailleurs, il existe d'autres structures de protection et de mise en valeur. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion qui s'offre à vous d'intégrer cette richesse écologique à votre plan directeur du parc de l'île bonaventure, pour ainsi éviter d'en priver la population touristique? Ajoutons enfin, que cette zone favoriserait la participation du plus grand nombre de visiteurs au parc car elle satisferait ceux qui ne peuvent se rendre sur l'île.

LES LIMITES (100 METRES DE LA CÔTE)

La bande maritime de cent (100) mètres de large qui devrait protéger le littoral de l'île Bonaventure suscite une interrogation importante au niveau de la principale industrie régionale, la pêche. Est-ce que nos pêcheurs pourraient être empêcher de pratique leur métier à l'intérieur de cette zone, qui a toujours été très féconde en homard, morue, hareng, etc...?

Cette limite viendra-t-elle annuler les efforts des plongeurs du Club nautique de Percé qui ont aménagé à l'été 84 des sentiers sous-marins aux abords du Parc de l'île Bonaventure, plus précisément à la Baie des Marigaux? Il est à noter que cette installation constituait une nouvelle attraction touristique dans la région.

Par ailleurs plusieurs résidents de Percé, chaque année, vont ramasser des moules, bigorneaux et autres aux abords du rocher Percé, pourront-ils continuer cette activité?

228

CONCLUSION

Monsieur le Ministre, la Chambre de Commerce de Percé est heureuse d'apporter son appui au projet du Parc de conservation et d'éducation de l'île Bonaventure. Nous tenons à attirer votre attention sur l'importance pour nous de tenir compte des points particuliers que nous avons soulevés dans ce mémoire. Ces points pourraient avoir des conséquences primordiales à la mise en valeur du potentiel touristique et économique de Percé.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PERCE
C.P. 243
PERCE
GOC 2LO

LE PARC DE L'ILE

BONAVENTURE

****

Z 30

LA VILLE DE PERCE

FAIT PART

AU

MINISTRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE,

L' HONORABLE GUY CHEVRETTE

DE SES VUES SUR

LE PARC DE L'ILE BONAVENTURE

Audiences publiques
28 et 29 septembre 1984.

TABLE DES MATIERES

	Page
- Présentation	1
- Historique	2
- Intervention gouvernementale à Percé	3
- Constatations	6
- Orientation et projets du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire	8
- Projet Parc de l'Ile Bonaventure	10
- Limites du Parc projeté	12
- Aménagement du Parc projeté	14
- Sécurité à l'Ile	14
- L'archéologie	15
- Rénovation des bâtiments	17
- Collaboration avec Environnement Canada	18
- Accès à l'Ile Bonaventure	19
- L'administration du Parc	22
- Les équipements récréo-touristiques de Percé	23
- Les bâtiments du quai	24
- Les bâtiments de Cap Canon	25
- La promotion du Parc	26
- Le budget d'opération et d'investissement	28
- Le Mont Ste-Anne	29
- CONCLUSION	32

1o Présentation

La Ville de Percé représentée par ses administrateurs élus (le maire et les échevins) se considère le principal intervenant dans tout ce qui concerne les activités du MInistère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sur le territoire de la Ville de Percé.

La Ville de Percé représente les intérêts de l'ensemble des citoyens de la Ville de Percé et a pour mandat de protéger les intérêts à court, moyen et long terme de ses commettants. Ce mandat lui fût donné par l'ensemble de la population.

C'est dans le souci de représenter les intérêts de l'ensemble, avec l'intention de veiller à la conservation des biens naturels de notre territoire et d'assurer le développement harmonieux de ses ressources pour la croissance économique et le mieux-être général de ses habitants que nous nous présentons devant vous aujourd'hui pour soumettre notre point de vue à ces audiences relativement au Parc de l'Ile Bonaventure.

2o Historique

L'Ile Bonaventure a été habitée pendant de nombreuses années et a servi de poste de pêche d'ailleurs fort fréquenté lorsque l'on remonte aussi loin que le régime français.

Même plus, l'on peut affirmer avec assez d'assurance que l'Ile était un poste d'importance pour les Indiens. Le Ministère des Affaires Culturelles dans son document intitulé "Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, information patrimoniale à la M.R.C. Pabok" nous dit que "Si une grande partie de l'Ile Bonaventure a été couverte par des reconnaissances en 1978 et 1979, toutes les structures identifiées n'ont pas été senties. Déjà les traces répertoriées indiquent une présence amérindienne, française et euro-québécoise (1).

Au cours du X1Xe siècle, l'Ile Bonaventure prospère et une importante population y réside. On y fait la pêche et la culture. C'est l'époque où la compagnie jersiaise LeBoutillier s'installe dans l'Ile pour faire le commerce du poisson. Elle y opérera quelque quatre-vingt (80) ans. La progression de l'Ile atteindra son apogée vers les années 1850, à partir de 1871, la population ne cesse de décroître.

(1) Ministère des Affaires Culturelles, Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, Information patrimoniale à la M.R.C. Pabok, Québec, Mai 1984, P. 6

3o L'intervention gouvernementale à Percé

L'intervention gouvernementale à Percé a effectivement débuté avec le rapport de B.A.E.Q. qui visait à doter la région du Bas St-Laurent/ Gaspésie d'un plan général de développement.

Voici très brièvement résumées les principales interventions gouvernementales qui eurent lieu à Percé:

1968: Percé est désigné pôle touristique régional. La région de Percé est maintenant considérée zone touristique prioritaire. Les recommandations concernant le village de Percé visèrent principalement l'installation de terrains de camping, d'un centre d'interprétation de la nature et de divers équipements liés à l'accueil et au séjour des touristes.

L'Ile Bonaventure y est considérée comme une attraction importante et on y propose une réorganisation de l'accueil et le développement de programmes d'interprétation.

Le projet du B.A.E.Q. comprenait la préparation d'un plan directeur de la zone de Percé.

1970: Dépôt d'un plan directeur de la zone de Percé prévoyant des investissements gouvernementaux de l'ordre de vingt-trois (23) millions de dollars au cours des cinq (5) prochaines années.

1971: Le Gouvernement de Québec se porte acquéreur de l'Ile Bonaventure.

1973: Le 29 août 1973, un arrêté en conseil déclare "l'amphithéâtre" de Percé "Arrondissement Naturel" dans le cadre de la Loi sur les biens culturels.

Début des travaux d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'arrondissement naturel de Percé par le Ministère des Affaires Culturelles.

Arrêté en conseil créant le "Parc Percé" qui eût comme résultats diverses acquisitions et expropriations de terrains et de bâtiments à Percé - Coût: 1,25 million.

1975: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de l'arrondissement naturel de Percé - La firme Dorval, Fortin, architectes-conseil fait ses propositions.

1976: Le Ministère des Affaires Culturelles approuve le plan d'aménagement de Percé (Parc Percé).

1977: Suite au dépôt d'un plan directeur d'urbanisme, le Ministère des Affaires Municipales approuve les règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche devient le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Sa vocation change pour en devenir une de loisir, pêche sportive, chasse, parcs.

Le Ministère du Tourisme est attaché à celui de l'Industrie et du Commerce.

1981: La Ville de Percé demande au Ministère des Affaires Culturelles et au Gouvernement du Québec d'abroger l'arrêté en Conseil créant "l'arrondissement naturel de Percé" vu le non respect des ententes et promesses auparavant faites.

1982: Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entreprend une politique de délestage de ses équipements récréo-touristiques.

1983: Le Conseil des Ministres adopte par arrêté en conseil certaines mesures pour normaliser ses relations avec la Ville de Percé et envisage de solutionner certains problèmes parmi les plus aigus de Percé.

1984: La Ville de Percé s'oppose à la démolition de bâtiments auparavant acquis par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et reçoit l'appui de la Commission consultative sur les biens culturels.

Le Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonce les audiences publiques sur le Parc de l'Ile Bonaventure.

4o Constatations

Très froidement, force est de constater que le plan directeur tel qu'approuvé par le Gouvernement ne fût pas suivi. Il en est résulté un manque de coordination, beaucoup d'incongruités, des situations inexpliquées et souvent inexplicables. Des interventions furent entreprises pour être ensuite laissées en suspens pour ne pas dire classées aux oubliettes.

Il nous apparait que le Ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche entend sérieusement aller de l'avant avec son projet de Parc de l'Ile Bonaventure.

Au moment où ce texte est écrit, la Ville de Percé discute et négocie avec l'O.P.D.Q., le M.A.M., et le M.E.N.V., le financement de l'assainissement des eaux usées, et l'approvisionnement en eau potable de Percé. Ces négociations sont nécessaires à cause de l'incapacité de payer pour le contribuable de Percé de tels investissements.

Le projet "Parc Percé" a été délaissé, le Ministère entend négocier la gestion des équipements récréo-touristiques ou encore les céder à la Société des Etablissements de Plein Air du Québec, les propriétés du Ministère au Cap Canon (Maison Ethier, Vieille Auberge) n'ont pas été touchées depuis leur acquisition. Le camping Cap Blanc (caravaning) n'a été ouvert que trois (3) semaines en 1984 et la piscine fût cédée à la Chambre de Commerce.

Les bâtiments de la route du quai et le camping la Baie sont toujours exploités.

Une firme d'urbanisme engagée suite à une subvention du MInistère des Affaires Municipales revise le plan d'urbanisme de l'arrondissement naturel de Percé.

Le bilan se résume cependant de façon encore plus simple. De 1973 à 1982, douze (12) millions furent investis au lieu de vingt-trois (23) prévus en 1970.

(1) François Gendron, Ministre délégué à l'aménagement et au Développement Régional et Ministre reponsable de l'O.P.D.Q. et Clément Richard, Ministre des Affaires Culturelles, Mémoire au Conseil des Ministres, l'Arrondissement Naturel de Percé 25 mars 1983, pages 4 et 5.

5o Orientations et projets du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire - Arrondissement Naturel de Percé

A la fin 1983, le Gouvernement faisait connaître ses orientations, intentions et projets tel que requis par la Loi (1) à la M.R.C. Pabok, cas relatifs à l'arrondissement naturel de Percé qui concernent plus directement l'objet de ce mémoire se résument comme suit:

Ministère des Affaires Culturelles (2)	Ref. Mémoire M.R.C. Pabok page 15
Ministère de l'Environnement (2)	
Ministère Industrie, Commerce et Tourisme (2)	
Ministère Loisir, Chasse et Pêche (2)	

(1) Loi 125 (art. 2 et 149)

(2) Orientations et Projets du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, M.R.C. Pabok, Novembre 1983.

240

Ministère des Affaires Municipales (2)

Reviser le plan d'urbanisme de l'arrondissement naturel de Percé et normaliser ses relations avec la Ville de Percé de sorte que cette dernière puisse appliquer elle-même son plan d'urbanisme.

Ministère des Transports (2)

Reconstruction de la route 132 à Percé.

6o Projet Parc de l'Ile Bonaventure

6.1 Situation

L'Ile Bonaventure constitue depuis longtemps une attraction touristique importante à Percé. Déjà dans les années 1940, des bateaux offrirent à la clientèle touristique d'alors le "Tour de l'Ile".

Certaines flores particulières se retrouvent à l'Ile et attirent particulièrement l'attention des botanistes.

L'Ile constitue un lieu d'attrait, au quatre-cinquième boisé, où l'on peut redécouvrir la vie d'autrefois et y revivre en imagination ce que fût la vie et les moeurs de cette population. C'est une véritable "aire de repos" en pleine nature où il fait bon marcher et se délasser.

Cependant la grande attraction de l'Ile Bonaventure, ce sont ses oiseaux marins. Ce territoire est reconnu comme parmi les douze (12) meilleurs endroits en Amérique du Nord pour l'observation des oiseaux (1)

(1) Roger Tory Peterson's Dozen Birding Hot Spots, G.H. Harrison

Cent quatre-vingt-seize (196) espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrés dans l'Ile (1). Les experts estiment qu'au moins quatre-vingt espèces y nichent (1). Les eaux entourant l'Ile sont poissonneuses et selon les saisons, de nombreux pêcheurs y gagnent leur vie.

Le Rocher Percé parle de lui-même. C'est un phénomène unique au monde. Sa beauté a été chantée et racontée. Quelque soit l'angle d'où on le voit, il apparaît toujours majestueux, magnifique. Bref un phénomène qui dépasse l'imagination.

D'importantes colonies d'oiseaux marins y séjournent, entre autres des cormorans à aigrettes (près de cinq cent (500) couples), des Grand Cormorans, des goélands argentés et des Godes.

(1) Le Club des Ornithologues de la Gaspésie.

7o Les limites du parc projeté

Les limites du parc projeté posent de sérieuses questions dont les principales sont celles-ci:

Nous avons vu que les eaux entourant l'Ile sont poissonneuses et que plusieurs pêcheurs y travaillent selon les saisons. Il est important pour les pêcheurs de Percé et des environs que la pêche soit permise dans les limites du Parc et ce, sans restriction autres que celles généralement imposées par les mInistères des Pêches fédéral et du Québec. La zone limite de cent (100) mètres autour de l'Ile Bonaventure n'ayant pour but que de s'assurer de la protection du littoral, la pêche commerciale ne vient nullement en conflit avec cette vocation.

Les eaux entourant le rocher et l'Ile sont selon les experts, parmi les plus riches en flore sous-marine en Amérique du Nord. Cette flore sous-marine doit être protégée mais elle constitue une attraction touristique importante. La plongée sous-marine doit donc être permise dans la zone du Parc.

Nous avons vu plus tôt les différentes intentions d'interventions de l'Etat à Percé, le manque de continuité dans ces interventions et la situation qui en a résulté. Nous croyons que cette fois-ci le Ministère devrait procéder avec logique et inclure dans son parc le mont Ste-Anne. Nous verrons dans un autre chapitre les facteurs motivant cette orientation.

Finalement le Rocher étant le principal attrait touristique à Percé, il est important que les visites au Rocher se continuent avec le moins de restrictions possibles.

8o Aménagement du Parc projeté

8.1 Sécurité à l'Ile

Nous avons vu que l'Ile constitue un ilot où il fait bon revivre le passé et se plonger dans la nature et constitue de plus un sanctuaire d'oiseaux et un site d'observation de ces oiseaux des plus importants (1). De plus des milliers de touristes se rendent séjourner à l'Ile chaque année.

Tout ceci apporte des questions sur la sécurité des personnes, du matériel et de l'Ile elle-même.

Qu'arriverait-il si un incendie se déclarait sur l'Ile, l'été, par temps sec?

A-t-on pensé qu'une personne se rendant séjourner sur l'Ile se trouve coupée de communications avec la terre ferme, et qu'advenant le cas où elle tomberait malade, l'on devrait attendre la venue d'un prochain bateau.

(1) Parmi les douze (12) meilleurs endroits en Amérique du Nord pour l'observation des oiseaux - Roger Tory Peterson's Dozen Birding Hot Spots, G. H. Harrison.

Enfin, lorsque l'on considère l'accessibilité à tous des Parcs du Québec, de nombreuses personnes ne se sentiraient-elles pas plus en sécurité et iraient séjourner à l'Ile si on pouvait les assurer d'un système de communication existant? Il ne faut pas oublier non plus la peur de manquer le dernier bateau et de rester isolé à l'Ile.

A notre avis, tous ces arguments militent pour la mise en vigueur d'un système de communication radio Ile Bonaventure/terre ferme/Bateliers, dans les plus brefs délais.

De plus, il faudrait envisager dans un avenir immédiat l'établissement d'un système de prévention et protection incendie afin de préserver l'Ile et particulièrement la faune et les emplacements d'oiseaux qui s'y trouvent de la destruction par le feu. Une telle perte serait funeste.

8.2 L'archéologie

Les fouilles archéologiques réalisées à l'Ile Bonaventure apparaissent insuffisantes (1). Il y aurait certainement lieu de les reprendre et en assurer le suivi.

(1) Ministère des Affaires Culturelles, Renseignements sur le patrimoine culturel destinés aux municipalités régionales de comté, Information patrimoniale à la M.R.C. Pabok, Mai 1984, page 6.

Ceci permettrait d'approfondir l'histoire de la Péninsule Gaspésienne, l'Ile Bonaventure et la région de Percé étant l'un des premiers endroits habités de la Gaspésie.

Continuer une telle recherche pourrait sans doute mener à l'établissement d'un musée à l'Ile relatif à l'histoire de la Gaspésie.

Dans un autre ordre d'idée, les pièces archéologiques entreposées au Laboratoire d'archéologie du Ministère des Affaires Culturelles devraient être analysées, triées et exposées à l'Ile. D'autres intervenants plus experts que nous en cette matière devraient sans doute vous apporter des suggestions intéressantes à ce sujet.

Ces initiatives seraient des attractions additionnelles et n'entraveraient pas le cachet de l'Ile, au contraire!

(Ecole, Chapelle).

8.3 Rénovation des bâtiments

Plusieurs bâtiments de l'Ile requièrent des rénovations importantes plus particulièrement la maison LeBoutillier et le casse-croute.

Faut-il de plus ajouter que plusieurs bâtiments dont entre autres la chapelle, l'école etc., furent brulés au début des années 1970.

A notre avis, ces bâtiments devraient être reconstruits. La chapelle, l'école dans un petit village comme il existait à l'Ile Bonaventure, c'est toute la vie d'une localité.

Pour l'interprétation de l'histoire, les bâtiments de la LeBoutillier sont importants; la chapelle et l'école telles qu'ils existaient le sont aussi.

Toutes les propriétés du M.L.C.P. devraient être scrupuleusement gardées en ordre. C'est une nécessité pour garder à l'Ile son cachet et pour impressionner le visiteur.

9o Collaboration avec Environnement Canada

Nous recommandons que la collaboration avec le Service Canadien de la Faune se continue pour permettre d'exploiter le plus avantageusement et le plus efficacement possible le Parc de l'Ile Bonaventure.

10o Accès à l'Ile Boanventure

Depuis les années 1930, les propriétaires de bateaux de plaisance offrent aux visiteurs le "tour de l'Ile". Cette activité s'est poursuivie au cours des années et connait encore beaucoup de succès. Ces propriétaires opèrent des entreprises rentables qui contribuent de façon majeure à l'attraction de Percé pour les visiteurs.

La plupart se sont regroupés au début des années 1970 dans une corporation "Les Bateliers de Percé Inc.". Les autres (plus ou moins selon les années) opèrent comme indépendants.

Le tour de l'Ile consiste à contourner l'Ile en bateau et à cotoyer le rocher. Ceux qui le désirent peuvent aussi descendre sur l'Ile et y séjourner quelques heures.

Près de soixante mille (60,000) personnes font le tour de l'Ile chaque année (1). L'énorme différence entre le nombre de personnes qui ont fait le tour de l'Ile et ceux qui y ont séjourné (selon les données du Ministère) nous incite à recommander de revoir l'aménagement de l'Ile et d'y investir les sommes nécessaires.

(1) Selon les données des Bateliers de Percé Inc., 50,992 personnes ont fait le tour de l'Ile en 1982, 48,168 en 1983 et 48,156 en 1984 en date du 13 septembre 1984.

Nous aimerions vous souligner que la fermeture hâtive durant les jours d'été (à 17.00 heure), le début et la fin de la saison (du dimanche de la St-Jean-Baptiste à la fin de semaine de la Fête du Travail) sont des points qui devraient être améliorés et favoriseraient une plus grande affluence et à l'Ile et pour les bâteaux transporteurs.

Les transporteurs sont unanimes à émettre l'opinion que la fermeture hâtive, durant la saison active d'été surtout, constitue une contrainte, de nombreuses personnes hésitant à faire le voyage à partir du milieu de l'après-midi.

Il faut ajouter que même actuellement, les Bateliers font le tour de l'Ile jusqu'au 15 octobre.

Enfin le mois de juin est le mois consacré aux voyages de fin d'année des jeunes fréquentant les écoles. Le mois de septembre étant particulièrement beau en Gaspésie, c'est une période idéale pour visiter l'Ile. Il serait relativement facile d'y attirer une clientèle scolaire durant cex deux (2) mois de l'année.

Nous désirons donc vous faire trois (3) recommandations précises à ce sujet, soit:

1) d'étendre la saison d'activités à l'Ile du début de juin jusqu'au 30 septembre,
2) durant la période d'été, d'extensionner jusqu'à 20.00 heure l'accès à l'Ile Bonaventure
3) d'y attirer une clientèle scolaire.

De plus, nous profitons de l'occasion pour appuyer la demande des Bateliers afin de faire sur une base expérimentale en 1985 une traversée directe terre ferme/Ile Bonaventure.

11o L'administration du Parc

Au cours de ces audiences, vous recevez des opinions de diverses personnes ou groupes intéressés au Parc de l'Ile Bonaventure. Nul doute que vous donnerez suite à plusieurs recommandations.

Cependant, nous croyons que vous pourriez avoir besoin au cours des années ultérieures de l'opinion des groupes et personnes qu vous écoutez actuellement.

Nous vous suggérons donc la création d'un comité consultatif sur l'orientation et l'opération du Parc de l'Ile Bonaventure formé d'intervenants intéressés. La Ville de Percé est prête à en faire partie et à jouer son rôle de représentant des citoyens.

12o Les équipements récréo-touristiques de Percé

la Ville entend négocier avec le Ministère toute modification que l'on voudrait apporter à l'orientation et à l'utilisation des équipements récréo-touristiques de Percé.

130 Les bâtiments du quai

Le Ministère opère des bâtiments autour du quai.

Nous croyons que le Ministère devrait continuer à utiliser ces bâtiments qui constituent une tête de pont nécessaire au Parc de l'Ile Bonaventure.

Ces bâtiments nous apparaissent sous-utilisés. Nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir discussion et entente entre tous les usagers directement intéressés, le Ministère et la Ville sur l'utilisation de ces bâtiments pour en permettre une meilleure utilisation ainsi que la coordination des activités qui s'y déroulent en les reliant au cadre global de Percé.

140 Les bâtiments du Cap Canon

Après s'être opposé à leur démolition, la Ville entend toujours soumettre des propositions d'ici quelque temps relativement aux bâtiments du Cap Canon.

160 La promotion du Parc

Le Parc de l'Ile Bonaventure bénéficiera de toute la promotion et la publicité des Parcs Québécois. Ce sera beaucoup bénéfique pour Percé.

Aussi nous sommes conscients que les Parcs sont destinés avant tout au public québécois. Nous trouvons cette politique normale et appropriée. Les Parcs font aussi partie de nos attraits touristiques; leur exploitation et leur développement sont financés par le contribuable québécois et ils font partie de notre ensemble socio-économique.

Dans le contexte de la vie moderne, les Parcs sont devenus un endroit de prédilection où le public aime voir et admirer des choses rares (Le relief grandiose du paysage et la multitude d'oiseaux dans le Parc de l'Ile Bonaventure). Ceux-ci se prélassent.

Nous les considérons de véritables attractions touristiques et à ce titre nous pensons qu'ils devraient faire partie intégrante du circuit touristique québécois et que leur promotion devrait se faire dans ce cadre là.

Le visiteur planifie souvent son voyage en se réservant un certain nombre de jours à chaque endroit. Au fur et à mesure que son voyage évolue, son itinéraire se précise. Nous croyons qu'il serait approprié de soulever l'intérêt du visiteur avant même son arrivée sur place.

C'est dans ce contexte que nous vous faisons les quatre (4) recommandations suivantes:

1) Faire la promotion des parcs québécois et particulièrement du Parc de l'Ile Bonaventure à l'extérieur du Québec, dans les vastes marchés de Toronto, New-York, la Californie et même l'Europe.
2) Faire cette promotion conjointement et dans le cadre de celle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.
3) Faire la promotion du Parc de l'Ile Bonaventure dans le parcours pour s'y rendre, c'est-à-dire Québec, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie.
4) Exploiter le vaste marché de Montréal.

17o Le budget d'opération et d'investissement

Selon les renseignements qui nous ont été fournis, votre Ministère prévoit investir une somme maximale de deux cent mille dollars (200,000$) annuellement au cours des trois (3) prochaines années pour l'opération et l'aménagement du Parc de l'Ile Bonaventure (1).

Le budget annuel d'opération de l'Ile Bonaventure serait actuellement de l'ordre de cent mille dollars (100,000$) (1). Nous estimons nettement insuffisant un investissement en aménagement et création d'activités de trois cent mille dollars (300,000$) au cours des trois (3) prochaines années.

Nous vous demandons avec force d'accorder des budgets supplémentaires au Parc de l'Ile Bonaventure afin d'en faire l'aménagement et le doter d'équipements qui lui permettront de remplir réellement son rôle.

Source, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

180 Le Mont Ste-Anne

Dans ses orientations et projets en matière d'aménagement du territoire, le Gouvernement informait la M.R.C. Pabok de sa proposition de créer une réserve écologique sur le mont Ste-Anne afin de protéger certaines plantes endémiques et artiques-alpines rares.

Le mont Ste-Anne a un caractère exceptionnel pour les motifs suivants:

Des espèces endémiques et des plantes artiques-alpines rares pourront y être observées.

Des éléments géologiques tels que la grotte, la crevasse, les stries verticales de la roche présentent un intérêt certain.

Le sommet à forme tabulaire donne à cette montagne une configuration particulière au Québec.

Il domine majestueusement Percé et offre une vue exceptionnelle sur tout l'arrondissement de Percé.

Le statut de parc de conservation aurait comme avantages:

- de sauvegarder un site qui est soumis aux pressions du développment,
- de protéger le site contre les exploitations forestières abusives,
- de garantir l'intégrité des lieux,
- de le rendre accessible, la politique des parcs de conservation étant plus flexible que celle des réserves écologiques tout en permettant de sauvegarder l'intégrité des milieux fragiles.

- de procéder à des aménagements de façon à mettre en valeur les différents points d'attraction du mont Ste-Anne et les nombreuses percées visuelles qu'il offre sur le milieu avoisinant,
- de voir le mont Ste-Anne devenir un paliatif pour les visiteurs lorsque l'Ile Bonaventure est inaccessible en raison des tempêtes de vent et de brouillard,
- de renforcer le rôle de Percé comme pôle touristique de la Gaspésie,

Afin d'intégrer le mont Ste-Anne à l'Ile Bonaventure, il y aurait lieu de réaménager une partie du terrain de camping La Baie de façon à permettre la construction d'une voie de circulation et d'une aire de stationnement.

Dans cette optique, le camping La Baie devrait demeurer propriété du Ministère et ne pas être cédé à la Société de Gestion des Etablissements de plein air du Québec.

Vous trouverez en annexe une étude technique préliminaire préparée par la Firme Luc Hurtubise, architecte et urbaniste, en vue de démontrer le bien-fondé de notre demande d'intégrer le mont Ste-Anne au Parc de l'Ile Bonaventure.

Nous faisons nôtres les recommandations de notre urbaniste-conseil à l'exception de celle de démolir certains bâtiments de la rue du quai, démolition qui ne devrait être envisagée qu'après discussion avec la Ville de Percé et mûre réflexion.

Nous vous demandons donc:

1) d'inclure le Mont Ste-Anne dans les limites du Parc de l'Ile Bonaventure,

2) de faire les études nécessaires pour procéder à son aménagement comme partie intégrante de ce Parc,

3) de présenter un échéancier de réalisation de cet aménagement,

4) de le relier au quai par une route d'accès,

5) d'y prévoir les fonds nécessaires.

190 CONCLUSION

La Ville de Percé se prononce en faveur du Parc de l'Ile Bonaventure et loue le Ministre et son Ministère pour cette heureuse initiative.

Cependant cette approbation est donnée compte tenue des différentes demandes, recommandations et suggestions contenues et justifiées dans ce mémoire dont voici le résumé:

Limites du Parc projeté:

- Inclure le mont Ste-Anne dans les limites du Parc projeté,
- Faire les études nécessaires pour procéder à son aménagement comme partie intégrante de ce Parc,
- Présenter un échéancier de réalisation de cet aménagement,
- De relier le Mont Ste-Anne au quai par une route d'accès,
- De prévoir les fonds nécessaires à cet aménagement.
- De permettre la pêche commerciale dans les limites du Parc et ce, sans restriction autres que celles généralement imposées par les ministères des Pêches fédéral et du Québec,
- De permettre la plongée sous-marine dans les limites du Parc ainsi que l'établissement de sites d'exploration,
- De poser le moins de restrictions possibles dans les visites au Rocher.

Sécurité

- Etablissement d'un système de communication radio Ile Bonaventure/terre ferme/Bateliers dans les plus brefs délais,
- Etablissement d'un système de prévention et protection incendie à l'Ile Bonaventure.

Archéologie

- Reprendre et assurer le suivi des fouilles archéologiques commencées en 1978 et 1979,
- Analyser, trier et exposer à l'Ile les pièces archéologiques actuellement entreposées au Laboratoire d'archéologie du Ministère des Affaires Culturelles.

Rénovation des bâtiments

- Rénover les bâtiments de l'Ile plus particulièrement la Maison LeBoutillier et le casse-croûte,
- Reconstruire les bâtiments brulés plus particulièrement la chapelle et l'école,
- Garder scrupuleusement en ordre les propriétés du M.L.C.P. à l'Ile Bonaventure.

Collaboration avec Environnement Canada

- Continuer en collaboration avec le Service Canadien de la Faune.

Accès à l'Ile Bonaventure

- Etendre la saison d'activités à l'Ile du début de juin jusqu'au 30 septembre,
- Durant la période d'été, extensionner jusqu'à 20.00 heure l'accès à l'Ile Bonaventure,
- Y attirer une clientèle scolaire,
- Appuyer la demande des Bateliers de faire sur une base expérimentale en 1985 une traversée directe terre ferme/Ile Bonaventure.

L'administration du Parc

- Création d'un comité consultatif sur l'orientation et l'opération du Parc de l'Ile Bonaventure.

Les équipements récréo-touristiques de Percé

- Que toute modification que l'on voudrait apporter à l'orientation et à l'utilisation des équipements récréo-touristiques soit au préalable négociée avec la Ville de Percé.

Les bâtiments du quai

- Discussions et entente entre les usagers, les groupes ou personnes directement intéressées, le Ministère et la Ville sur l'utilisation des bâtiments du quai appartenant au M.L.C.P.

Les bâtiments du Cap Canon

- La Ville de Percé soumettra d'ici quelque temps des propositions au Ministère relativement à l'avenir et à l'utilisation de ces bâtiments.

L'Information

- Information complète sur le Parc à partir de la terre ferme.
- Coordination de cette information avec l'information touristique fournie par la Ville de Percé.

La promotion du Parc de l'Ile Bonaventure

- Faire la promotion des Parcs québécois et particulièrement du Parc de l'Ile Bonaventure à l'extérieur du Québec dans les vastes marchés de Toronto, New-York, la Californie, etc... et même l'Europe.
- Faire cette promotion conjointement et dans le cadre de celle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.
- Faire la promotion du Parc de l'Ile Bonaventure dans le parcours pour s'y rendre, c'est-à-dire Québec, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie.
- Exploiter le vaste marché de Montréal.

Le budget d'opération et d'investissement

- Il est nécessaire d'accorder des budgets supplémentaires au Parc de l'Ile Bonaventure afin d'en faire l'aménagement et le doter d'équipements qui lui permettront de remplir réellement son rôle. Le budget prévu de deux cent mille dollars (200,000$) n'est en fin de compte que le même budget qui fût utilisé en 1984 et ne représente aucune amélioration.

Aménagement global

- Revoir l'aménagement de façon globale pour attirer plus de visiteurs considérant le potentiel énorme qui existe.

Nous vous soumettons ce mémoire qui représente les opinions des administrateurs élus de la Ville de Percé. Nous vous offrons toute notre collaboration et tout notre appui pour leurs réalisations et pour le succès du Parc de l'Ile Bonaventure.

PERCE, CE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1984.

268

ANNEXE TECHNIQUE AU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA VILLE DE PERCÉ AU MINISTÈRE DES LOISIRS, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PRÉPARÉE EN VUE DES :

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE L'ÎLE BONAVENTURE LE 29 SEPT. 1984

ÉMIS
LUC HURTUBISE
ARCHITECTE-URBANISTE
11 SEP. 1984
PAR:

PAR :
LUC HURTUBISE
LUC HURTUBISE
architecte et urbaniste
1651 Chemin Ste-Foy, Qué., Qué., G1S 2P1 (418) 681-8220

SEPTEMBRE 1984, DOSSIER : 84 - 124

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
	AVANT PROPOS	
1.	CONTEXTE GÉNÉRAL	2
2.	CARACTÉRISTIQUES DU MONT STE-ANNE	4
3.	ADMISSIBILITÉ DU MONT STE-ANNE	7
4.	MODES DE PROTECTION	11
5.	MODE D'INTÉGRATION DU MONT STE-ANNE	14
6.	ACTIVITÉS À PRIVILÉGIER	17
	CONCLUSION	19

AVANT PROPOS

Le conseil municipal de la ville de Percé mandatait au mois d'août 1984, la firme "Luc Hurtubise, architecte et urbaniste" pour préparer un document technique sommaire permettant de justifier la demande d'extension des limites du "Parc de l'Ile Bonaventure". Essentiellement, les autorités municipales désirent ardemment que le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) étudie la possibilité d'intégrer le Mont Ste-Anne au concept d'aménagement retenu lors de l'élaboration du plan directeur provisoire. Les objectifs poursuivis par cette demande sont de favoriser la protection et la mise en valeur du Mont Ste-Anne au même titre que le Rocher Percé et l'Ile Bonaventure.

Ce document technique est annexé au mémoire présenté par la ville de Percé dans le cadre des audiences publiques tenues à la suite du dépôt du plan directeur provisoire d'aménagement par le MLCP, en juin 1984. Également, ce document est le prolongement d'une réflexion entourant le processus d'élaboration d'une esquisse d'aménagement pour l'arrondissement naturel de Percé et de la revision de la règlementation d'urbanisme applicable à ce territoire. Ces deux outils de planification et de gestion sont en voie de réalisation par notre groupe-conseil.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le gouvernement du Québec adoptait en 1977, la loi sur les parcs (1977, C.56). Cette loi établit le cadre juridique dans lequel doit s'opérer dorénavent la création de parcs sur le territoire québécois. La nouvelle politique québécoise en matière de parcs a permis de simplifier considérablement la classification pour en arriver à retenir que deux types de parcs: les parcs de conservation et les parcs de récréation. Le premier type de parc réfère à des sites naturels à caractère exceptionnel tandis que le second, à des sites favorisant la participation de la population à des activités récréatives de plein-air.

C'est en vertu de la première catégorie de parc que le Parc de l'Ile Bonaventure a été créé. Les caractéristiques fauniques de l'Ile Bonaventure et géologiques du Roché Percé accordent à ces attraits naturels un caractère exceptionnel. Toutefois, cette classification n'exclut pas la pratique de certaines activités récréatives requérant des équipements légers et peu perturbateurs du milieu comme en fait foi le concept d'aménagement retenu.

Pour qu'un territoire puisse faire l'objet d'une reconnaissance à des fins de parc de conservation, le MLCP a établi des critères de base d'admissibilité. Sommairement, un site doit être un échantillon représentatif des régions naturelles du Québec et être doté d'éléments naturels exceptionnels (esthétiques ou scientifiques) d'intérêt public et scientifique.

A ces critères de base, le MLCP a cru bon d'introduire d'autres variables de sélection d'un site de façon à éliminer certains territoires à caractère exceptionnel dont l'urgence d'intervention et les coûts d'acquisition ne justifient pas la création immédiate d'un parc

de conservation comparativement à un autre site dont l'existence est compromise à court terme.

De façon générale, la qualité relative du site (représentativité de la région naturelle), l'accessibilité du site (sa vulnérabilité), le mode de tenure des terres et leurs coûts d'acquisition, d'aménagement et d'exploitation sont des variables importantes lors d'une étude de demande de création d'un parc de conservation. Dans le cas de l'Ile Bonaventure et du Rocher Percé, le caractère exceptionnel des sites associé à la nature publique des lieux et des sommes d'argent investies depuis 1970 ont milité en faveur de la création du parc. La notion d'accessibilité ou de vulnérabilité des sites est donc dans ce cas une variable négligeable.

2. CARACTÉRISTIQUES DU MONT STE-ANNE

La renommée de Percé s'est développée autour de la qualité des attraits naturels et des différents contrastes qu'offre le mariage de la mer avec les montagnes. En terme de concentration, peu de coin du Québec peuvent se vanter d'avoir une si grande richesse accessible dans un court laps de temps par voie piétonnière pour la majorité des sites d'attraction. Pour bien des régions à vocation touristique , les attraits naturels sont plus limités en nombre ou plus éparpillés dans l'espace.

Parmi les attraits naturels d'envergure à Percé, l'on retrouve bien sûr, le Rocher Percé et l'Ile Bonaventure. Toutefois, l'importance du Mont Ste-Anne dans l'itinéraire touristique n'est pas à négliger. Ses caractéristiques physiques et son omniprésence dans le paysage de Percé font de ce lieu un attrait touristique qui tend à prendre de l'ampleur au fil des ans. Ce site peut également être considéré comme un élément d'envergure. A maints égards, le Mont Ste-Anne est un attrait naturel aussi important à protéger et à mettre en valeur que l'Ile et le Rocher et les raisons sont multiples.

Haut de 325 mètres et prenant la forme tabulaire à son sommet, ce qui lui a valu le surnom de "Table à Roland", le Mont Ste-Anne est un attrait naturel de premier plan dans le circuit touristique. Des éléments tels que la crevasse dans le flanc de la montagne du Mont Blanc, la grotte, la chûte d'eau et les percées visuelles sur le village attirent de plus en plus de visiteurs. Les paysages à observer sont grandioses. D'ailleurs, certains organismes du milieu et des bénévoles ont procédé à des aménagements (amélioration des chemins d'accès, belvédères, stationnements...) pour en faciliter la découverte et l'exploration par les touristes. Pour eux, le Mont-Ste-Anne possède de grands potentiels de mise en valeur qui sont

sous-exploités actuellement, faute d'investissements, de services et de promotion.

Si on analyse sommairement les principales caractéristiques du Mont Ste-Anne, l'on s'aperçoit rapidement que celui-ci est plus qu'une image dominant le paysage de Percé. C'est aussi:

- une formation géologique qui remonte à l'époque carbonifère (345 milions d'années) tout comme celle de l'Ile Bonaventure;
- une montagne formée de stries verticales superposées de conglomérat rougeâtre semblable à celui de l'Ile. Selon certains géologues, l'Ile Bonaventure serait un bloc détaché du Mont Ste-Anne;
- une présence de fossiles marins;
- un intérêt écologique connu en raison de la présence d'espèces endémiques et de plantes arctiques-alpines rares;
- une configuration particulière (sommet tabulaire) qui contraste avec le paysage avoisinant;
- des flancs de montagne abrupts, impressionnants et dénudés de végétation permettant d'observer la géologie du site;
- de nombreuses percées visuelles sur le village de Percé, les villages avoisinants, le Rocher Percé, l'Ile Bonaventure et par temps très clair, l'Ile d'Anticosti. A ceci s'ajoute les percées visuelles sur les monts Shicshocks et une vue panoramique qui s'étend à l'extrémité de la Péninsule gaspésienne jusqu'à Forillon. (Mont Ste-Anne et Blanc);
- un site d'intérêt événementiel et légendaire (lieu de rassemblement des Indiens Micmacs pour vénérer les dieux, centre de pelerinage (croix, statues);

La présence d'éléments de nature géologique et végétale accorde au Mont Ste-Anne (incluant le Mont Blanc qui est, dans une

certaine mesure, indisssociable de l'autre) un caractère unique et rare d'intérêt national pour la population d'une part et d'autre part, pour les scientifiques. La notion d'exceptionalité peut être facilement accordée au territoire couvert par le Mont Ste-Anne et le Mont Blanc.

276

3. ADMISSIBILITÉ DU MONT STE-ANNE.

En regard des critères d'admissibilité retenus par le MLCP et compte tenu des caractéristiques géologiques, végétales et historiques du Mont Ste-Anne, la notion d'exceptionnalité peut être apposée à cet attrait naturel de Percé au même titre que le rocher Percé et l'Ile Bonaventure. D'ailleurs, l'intention du ministère de l'Environnement de créer une réserve écologique,d'une superficie de 450 hectares,démontre assez bien le caractère exceptionnel des lieux (voir à ce sujet, les orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire pour la M.R.C. de Pabok).

De même, le plan directeur provisoire du MLCP accorde implicitement au Mont Ste-Anne et à d'autres éléments naturels de Percé une grande importance lorsque les auteurs du rapport écrivent que: «le paysage de la région percésienne est tellement beau et présente tant d'attraits qu'on serait tenté d'imaginer un parc débordant largement les limites naturelles de l'Ile Bonaventure. On inclurait facilement le Mont Ste-Anne (...).». Toutefois, selon les auteurs «seuls l'Ile Bonaventure et le rocher Percé répondent à des exigences aussi restrictives» soit le critère d'exceptionnalité.

Dans le cas du Mont Ste-Anne, on peut mettre en doute cette assertion tant et aussi longtemps que le MLCP n'aura pas démontré par une étude que le Mont Ste-Anne n'a pas un caractère exceptionnel.Si c'est le cas, pourquoi alors le ministère de l'Environnement a-t-il un projet de réserve écologique?

A priori, le Mont Ste-Anne a un caractère exceptionnel dans la mesure où:

. des espèces endémiques et des plantes arctiques-alpines rares peuvent être observées et qu'ils présentent pour le ministère de l'Environnement un intérêt écologique connu. A ce sujet, la demande d'extension du parc de l'Ile Bonaventure vise à rendre accessible pour la population le Mont Ste-Anne, ce que ne permet pas la notion de réserve écologique. La politique des parcs de conservation est plus flexible au

niveau de l'accessibilité des lieux et elle permet de sauvegarder l'intégrité des milieux fragiles (zonage de préservation extrême);

. des fossiles marins peuvent être détectés selon certaines littératures;

. des éléments géologiques tels que la grotte, la crevasse, la nature de la roche-mère (stries verticales) et autres présentent un intérêt certain pour toute la population et la colonie scientifique;

. le sommet de forme tabulaire (la Table à Roland) donne à la montagne une configuration particulière au Québec.

D'autres facteurs militent en faveur de la reconnaissance du Mont Ste-Anne à des fins de parc de conservation. Le statut de parc de conservation aurait comme avantages:

. de sauvegarder un site qui est soumis aux pressions du développement notamment au piémont. La proximité du noyau urbain de Percé et la facilité d'y accéder rendent le Mont Ste-Anne plus vulnérable que le rocher Percé et l'Ile Bonaventure qui sont eux encerclés par la mer. L'accessibilité aux sites est plus facilement contrôlable;

. de protéger le site contre les exploitations forestières abusives. Le couvert forestier est essentiel pour conserver la qualité visuelle du site. Il est à noter que sur certaines terres, les propriétaires ont procédé à des coupes à blanc malgré le fait que le territoire ait un statut d'arrondissement naturel. La difficulté pour la municipalité de surveiller constamment l'intégrité de ce territoire et l'ignorance des lois dans le cas de plusieurs propriétaires ne sont pas étrangères à cette situation. Souvent, la municipalité est devant un fait accompli et il est trop tard pour agir. Il n'est pas sûr que des situations similaires ne se répètent pas à l'avenir;

. de garantir l'intégrité des lieux compte tenu que le territoire du Mont Ste-Anne deviendrait propriété publique. Actuellement, la multiplication du nombre de propriétaires ayant des intérêts particuliers n'est pas propice à créer un consensus autour du thème de la conservation du site. Heureusement, le rocher Percé et l'Ile Bonaventure sont à l'abri des interventions diverses étant donné qu'ils appartiennent à la collectivité. A la limite, le statut de parc de conservation n'est pas nécessaire parce que déjà le gouvernement est le maître d'oeuvre de ces lieux et ses interventions depuis plus d'une décennie, s'orientent vers la préservation de ces attraits. Par la création du Parc Ile Bonaventure, le MLCP ne fait que confirmer et officialiser ses interventions. On ne peut pas en dire autant du Mont Ste-Anne;

. de procéder à des aménagements ou améliorer ceux existants de façon à mettre en valeur les différents points d'attraction du Mont Ste-Anne et les nombreuses percées visuelles qu'il offre sur le milieu avoisinant (village, rocher, île, mer...);

. de voir le Mont Ste-Anne devenir un paliatif pour les visiteurs lorsque l'Ile Bonaventure et le Rocher Percé sont inaccessibles en raison des conditions climatiques (brume, mer déchaînée...) et des hautes marées. En créant un parc de conservation articulé autour de trois attraits majeurs, (Rocher, Ile, Mont), le MLCP pourrait favoriser grandement la prolongation du temps de séjour des touristes dépendamment de la dynamique créée autour de ces sites;

. et finalement, de renforcir le rôle de Percé comme pôle touristique de la Gaspésie.

Pour toutes ces raisons, le MLCP devrait songer à inclure le Mont-Ste-Anne dans le concept d'aménagement du «Parc de l'Ile Bonabenture» ou du moins, procéder aux études qui détermineraient l'admissibilité du Mont Ste-Anne à la notion de site exceptionnel.

4. AUTRES MODES DE PROTECTION

Dans le document du plan directeur provisoire d'aménagement, il est fait mention qu'il existe d'autres structures qui permettent d'assurer la protection et la mise en valeur d'attraits naturels. A titre d'exemples, on évoque le statut d'arrondissement naturel et la création de parcs municipaux.

En théorie, le statut d'arrondissement naturel vise à protéger un territoire riche en attraits naturels comme c'est le cas pour une partie du territoire de la ville de Percé. Or, le mode de tenure des terres et la difficulté d'assurer une surveillance constante des lieux sont deux éléments qui démontrent les faiblesses et les limites d'un arrondissement naturel. Dans le cas du Mont Ste-Anne, c'est la coupe à blanc de certaines terres qui est la plus à craindre compte tenu de la nature privée du fond de terre. D'ailleurs, actuellement certaines propriétés privées ont fait l'objet d'une coupe à blanc par leurs propriétaires. L'absence d'information sur les obligations qui incombent à un propriétaire d'un lot zoné "arrondissement naturel" et la difficulté pour la municipalité de surveiller les territoires d'arrière-pays entraînent des situations déplorables de ce genre.

La création d'un parc municipal à partir du Mont Ste-Anne s'avère sans aucun doute, une solution valable permettant de sauvegarder et de mettre en valeur le site. Toutefois, la création d'un tel parc entraînerait des déboursés énormes pour l'acquisition des terrains et l'aménagement physique des lieux. Une ville du gabarit de celui de Percé ne peut se permettre un tel investissement sans compromettre sa santé financière. Plusieurs investissements majeurs et dont la réalisation doit se faire à court terme sont déjà prévus (rejet des eaux usées, alimentation en eaux potables, rénovation du réseau d'utilité publique...).

Dans ce contexte, et malgré la ferme intention du conseil municipal de protéger l'intégrité physique du Mont Ste-Anne, il serait difficile pour les autorités de justifier un tel investissement auprès de la population locale. Pour elle, les problèmes les plus urgents doivent être normalement solutionnés en premier.

Par ailleurs, le conseil municipal serait sûrement malvenu d'augmenter le fardeau fiscal de ses citoyens pour la création d'un parc municipal qui serait dans les faits, aménagé en fonction d'une clientèle touristique et fréquenté en grande majorité par celle-ci. Ceci reviendrait à faire payer uniquement les citoyens de Percé pour un parc d'envergure nationale. Même la création d'un parc de responsabilité régionale (MRC de Pabok) serait inappropriée compte tenu du caractère hautement touristique de Percé. Moralement, on ne peut imposer à une collectivité locale et/ou régionale le devoir de protéger un territoire représentatif de la richesse du patrimoine naturel du Québec. Les efforts pour protéger le Mont Ste-Anne doivent donc incomber à l'ensemble de la collectivité québécoise.

Une troisième solution pour protéger le Mont Ste-Anne pourrait être envisagée. Elle consisterait par le biais de la règlementation d'urbanisme, à affecter le territoire du Mont Ste-Anne à des fins publiques uniquement et à exclure toutes les possibilités d'intervention humaines surtout celles de nature agro-forestière et de villégiature. Les expériences vécues par le conseil municipal dans le cas de plusieurs propriétés privées zonées publiques le long de la route 132, militent dn défaveur de ce mode de protection.Le zonage de propriétés privées à des fins publiques est interprété de plus en plus par les tribunaux comme étant une expropriation déguisée et une perte de droit pour les individus d'user de leur propriété. Toutefois, lorsque les autorités municipales pensent acquérir le fond de terre qu'ils convoitent pour des fins publiques dans de courts délais, l'affectation publique du sol s'avère un outil de contrôle efficace. Dans le cas du

Mont Ste-Anne, les restrictions financières empêchent le conseil municipal d'opter pour cette solution dans le cadre de la revision de la règlementation d'urbanisme en cours.

Actuellement, la seule avenue possible pour protéger l'intégrité du Mont Ste-Anne repose sur un zonage à caractère agro-forestier le plus restrictif possible sans pour autant empêcher un agriculteur d'user et de recueillir les fruits de son fond de terre. Par la suite, il reste à espérer qu'aucune intervention humaine malencontreuse et involontaire ne vienne compromettre la beauté du site (coupe de bois, implantation de bâtiments agricoles, ouverture de chemins de terre...). La surveillance étroite du Mont Ste-Anne est problématique en raison de l'immensité du territoire et de la difficulté d'y accéder à certains endroits.

Donc, les modes de protection d'un attrait naturel pour la ville de Percé sont réduits par la faible marge de manoeuvre du budget municipal et la capacité de payer des citoyens d'une part et d'autre part, par les limites légales d'un instrument tel que la règlementation d'urbanisme. Par conséquent, la solution qui est privilégiée par le conseil municipal est la reconnaissance du statut de parc de conservation pour le Mont Ste-Anne de façon à assurer son intégrité (acquisition des terres) et ultérieurement, sa mise en valeur à des fins touristiques.

5. MODE D'INTÉGRATION DU MONT STE-ANNE

Le concept d'aménagement retenu pour le Parc de l'Ile Bonaventure s'articule autour des attraits naturels que représentent l'Ile et le Rocher. Le seul lien tangible qui reliera ces deux éléments est l'ancien entrepôt frigorifique situé près du quai de Percé. Ce bâtiment servira de poste d'accueil et d'information pour la clientèle du Parc.

L'intégration du Mont Ste-Anne au concept d'aménagement retenu par le MLCP s'appuie également sur ce secteur. De façon générale, le Parc de Percé pourrait devenir le centre nerveux de toutes les activités que requerrait le fonctionnement normal d'un parc de conservation dont les éléments ne seraient pas géographiquement reliés entre eux.

A ce lien de base s'ajouterait le site du camping de la Baie de Percé. Le terrain de camping légèrement modifié pour permettre l'aménagement d'une voie de circulation et des aires de stationnement, deviendrait l'axe permettant de relier le route 132 et le pied de la montagne. Par la même occasion il serait opportun de concrétiser le projet original du Parc de Percé, c'est-à-dire d'acquérir les propriétés du Cormoran, du Centre d'Art de Percé, de la grosse baleine et autres bâtiments avoisinants de façon à ouvrir une percée visuelle sur le Rocher, l'Ile et la mer et à créer un parc continu qui s'étendrait du Quai de Percé jusqu'à la montagne. La conservation des bâtiments à caractère patrimonial et la démolition de ceux ne cadrant pas avec l'ensemble renforciraient le rôle joué par le Parc de Percé actuellement. Cette perspective n'exclut pas la possibilité d'intégrer les propriétaires actuels afin que ceux-ci continuent d'opérer les activités commerciales compatibles avec la vocation de ce secteur (restauration, hébergement, souvenirs, galerie d'art...).

Sommairement, le concept d'aménagement retenu pour permettre une bonne intégration des diverses composantes peut se présenter comme suit (voir plan du concept d'aménagement proposé):

- intégration du Mont Ste-Anne selon les limites envisagées par le Ministère de l'Environnement pour la réserve écologique, au concept d'aménagement retenu par le MLCP pour le parc de conservation de l'Ile Bonaventure;
- extension du Parc de Percé à partir des propriétés s'étendant du Cormoran jusqu'à la hauteur du Restaurant-bar le Pirate, du centre d'art de Percé et du Camping de la Baie de Percé;
- réaménagement d'une partie du terrain de camping de façon à permettre la construction d'une voie de circulation et d'une aire de stationnement;
- aménagement d'une aire de stationnement et d'un poste d'accueil (pour les guides) à l'entrée du chemin du Mont Ste-Anne;
- aménagement d'une aire de stationnement à proximité du centre d'art de Percé;
- réaménagement de l'aire de stationnement au nord de la Grosse-baleine de façon à récupérer une partie de l'espace pour des aménagements paysagers. Cette aire de stationnement doit être réduite et destinée uniquement pour desservir le poste d'accueil et d'information de l'ensemble du Parc de conservation projeté;
- agrandissement de l'aire de stationnement actuelle du Parc de Percé afin d'éviter le stationnement des véhicules du gouvernement (véhicules de service) près des bâtiments et d'augmenter la capacité actuelle de l'aire pour les touristes;
- démolition des bâtiments tels que le Cormoran, la banque TD, l'habitation unifamiliale isolée, le casse-croute et autres

bâtiments incompatibles avec le milieu, et réaménagement des lieux;

- réaménagement de la rue du Quai et aménagements paysagers au pourtour des bâtiments.

A la limite, le Parc de Percé, les terrains périphériques à acquérir, le camping, le Mont Ste-Anne, le rocher Percé et l'Ile Bonaventure pourraient former un tout connu sous le nom de"Parc Ile Bonaventure - Mont Ste-Anne". Selon cette optique les propriétés situées au coeur du village pourraient être zonées "services" et elles agiraient à titre de complémentarité aux attraits naturels protégés.

Toutefois, il serait préférable d'opter pour la création de deux entités distinctes à savoir:

- un parc de conservation c'est à dire le " Parc Ile Bonaventure - Mont Ste-Anne" composé du rocher Percé, de l'Ile Bonaventure et du Mont Ste-Anne (et Mont- Blanc);
- un parc de récréation soit le "Parc de Percé" qui deviendrait le centre nerveux de toutes les activités reliées au parc de conservation et l'aire principale de services (accueil, information touristique activités socio-culturelles, hébergement, stationnement, restauration, administration ...) Ce parc permettrait de faire le lien entre les diverses composantes du parc de conservation.

Ces deux parcs nationaux en plus de sauvegarder et mettre en valeur trois attraits naturels majeurs, permettraient de renforcir Percé comme pôle touristique de la région gaspésienne sans oublier les effets bénéfiques que les interventions gouvernementales auraient dans l'amélioration de l'image de la ville de Percé.

6. ACTIVITÉS À PRIVILÉGIER

Les activités à privilégier dans le cadre d'une mise en valeur du Mont Ste-Anne pourraient s'apparenter à quelques exceptions près, à celles envisagées dans le plan directeur provisoire déposé par le MLCP pour le Parc de l'Ile Bonaventure. A priori, les activités suivantes pourraient être envisagées:

- les randonnées pédestres (amélioration des sentiers existants et aménagement de nouveaux sentiers);
- l'interprétation de la nature (la géologie et la flore notamment);
- l'interprétation de l'histoire (lieux de pélerinage);
- l'observation des lieux (construction de belvédère aux endroits offrant de bonnes percées visuelles);
- l'alpinisme amateur et le camping sauvage;

Une étude plus détaillée du site permettrait au MLCP de faire ressortir les potentiels du milieu et les zones qui devront être préservées intégralement ou sujettes à un contrôle serré.

CONCLUSION

Le but poursuivi par la confection de ce dossier technique sommaire est de fournir aux autorités du MLCP l'occasion de se pencher sur l'opportunité d'intégrer le Mont Ste-Anne dans le concept d'aménagement du parc de conservation de l'Ile Bonaventure.

Pour les autorités municipales de Percé, la protection de l'intégrité du Mont Ste-Anne et sa mise en valeur à des fins touristiques sont des objectifs à atteindre à court terme. Le caractère exceptionnel du site et la présence de plus en plus manifeste des touristes en ces lieux deviennent les arguments de base à la demande d'extension du parc de conservation.

De même, les disponibilités budgétaires de la ville de Percé qui ne permettent pas aux autorités locales d'envisager l'acquisition des propriétés aux fins de création d'un parc municipal d'envergure national et la jurisprudence qui tend à rendre les élus plus rébarbatifs face à un zonage public des propriétés privées sont d'autres éléments à considérer dans l'étude de la demande. Également, le statut de station touristique accordé à Percé par le gouvernement du Québec milite en faveur de la protection et la mise en valeur du Mont Ste-Anne.

Sans avoir la prétention d'être complet, le présent document jette les bases pour une réflexion plus profonde du cas de l'attrait naturel que représente le Mont Ste-Anne et de son importance dans le cicuit touristique de Percé et toute la région gaspésienne. Les audiences publiques qui sont tenues dans le cadre de la création du Parc Ile Bonaventure offrent donc l'occasion aux autorités municipales de donner sa vision sur le développement touristique de Percé et sur les éléments à protéger et à mettre en valeur prioritairement. Le Mont Ste-Anne entre dans cette catégorie en raison de l'exception-

nalité du site et de sa vulnérabilité face aux pressions urbaines ou aux interventions humaines malencontreuses.

289

Tél. 722-6244

creeq

CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'EST DU QUEBEC

146, St-Germain est, Rimouski, Qué. G5L 1A8

Rimouski, le 12 septembre 1984

Monsieur le Ministre Guy Chevrette
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Québec

Objet: Mémoire du Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec sur le projet de création du Parc de l'Ile Bonaventure.

Monsieur le Mininstre,

Vous trouverez ci-joint le mémoire qui exprime la position du Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec sur le projet de création du Parc de l'Ile Bonaventure.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jean Sylvain
Directeur Général

290

MEMOIRE

présenté au

AUDIENCES PUBLIQUES

du

MINISTERE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

sur

LA CREATION DU PARC DE L'ILE BONAVENTURE

par:

le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec

Percé

Septembre 1984

Le CREEQ

Le Conseil Régional de l'Environnement de ! Est du Québec est une corporation sans but lucratif qui a vu le jour en 1977 suite à un colloque sur l'environnement tenu à Sainte-Luce-sur-Mer en novembre 1976.

Issu d'une volonté populaire, le CREEQ a comme objectif la protection de l'environnement bio-physique et humain de l'Est du Québec en vue d'assurer une meilleur qualité de vie.

Sa position

Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec appuie sans réserve la proposition du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de créer le Parc de l'Ile Bonaventure.

Le CREEQ voit dans la création de ce parc un autel qui assurera la préservation intégrale de ce milieu naturel unique au monde. Cette initiative correspond à notre philosophie de protection de mise en valeur de l'environnement.

292

conseil régional de développement de l'est du québec

162, Lavoie, C.P. 812, Rimouski, G5L 7C9
Tél. : 724-6440 Wats 1-800-252-0887

Le 17 septembre 1984.

Monsieur Guy Chevrette,

Ministère du Loisir de la
Chasse et de la Pêche,
92, 2ième rue Ouest,
Rimouski.

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que le Conseil Régional de Développement de l'Est du Québec a appris le projet de votre ministère de mettre en valeur le territoire de l'Ile Bonaventure et de le protéger par la loi des parcs québécois.

Après analyse du plan directeur provisoire et après consultation dans le milieu, il nous est apparu qu'il n'était pas nécessaire pour nous de vous adresser un mémoire sur ce sujet. Le projet, tel que présenté, nous semble fort intéressant et il appartiendra aux intervenants locaux de mettre en lumière les quelques éléments qu'ils voudraient voir améliorer.

Pour notre part, nous nous contenterons d'attirer votre attention sur le patrimoine archéologique et anthropologique de cette ile. Nous désirons également souligner la nécessité économique de conserver aux pêcheurs de crustacés le droit de continuer leurs activités, même aux abords de l'ile.

...2

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le ministre, pour l'occasion que vous nous offrez de nous prononcer sur ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos distingués sentiments.

BV/cp

Benoit Vaillancourt,
Agent de consultation.

294

Association Régionale de Loisirs pour handicapés de l'Est du Québec Inc.

ARLHEQ

MEMOIRE DE L'ARLHEQ

*PARC DE L'ILE-BONAVENTURE *PARC DE MIGUASHA

LUNDI, LE 10 SEPTEMBRE 1984

Par: Carol Martin
Pierre Samson

231 O. boul. Ste-Luce
C.P. 69 Ste-Luce (Rimouski) Que. G0K 1P0

Tél.: 1-418-739-4990
739-4821

295

Association Régionale de Loisirs pour handicapés de l'Est du Québec Inc.

ARLHEQ

Le 10 septembre 84

Objet: Audience Parc de l'Ile - Bonaventure
"ACCESSIBILITE"

Messieurs de la Commission,

Nous vous remercions beaucoup de nous permettre de participer à l'étude de ce PARC en gaspésie. Notre Association régionale compte plusieurs organismes de cette région au sein de son regroupement régional. Une carte réalisée à l'occasion de notre 10e anniversaire de naissance vous le démontrera aisément.

Nous croyons à l'accès universel pour tous les sites touristiques de notre région et spécialement en gaspésie. Pourquoi? C'est respecter le passé avec toutes ses dimensions historiques, politiques, touristiques, économique et sociales.

Notre regroupement ayant une dimension touristique, culturelle et sociale se doit d'intervenir dans ce dossier. Son mandat régional lui en donne le droit, notre clientèle de personnes handicapées le désire et nous devons bâtir avec le milieu une région qui pourra répondre aux besoins de plusieurs clientèles.

Le dossier présenté nous démontre la richesse de ce patrimoine naturel. Nous n'insisterons pas sur ce sujet. Sur quoi élaborerons-nous notre court mémoire? Sur l'acpect accessibilité

Accessibilité des sites, des sentiers, des approches, aux équipements de services communautaires et au transport.La clientèle des personnes handicapées devient de plus en plus présente au niveau de la population. Leur droit de parole se manifeste de diverses manières. Leur présence des plus significatives démontre une volonté de prendre leur place dans cette société québécoise et gaspésienne. Lorsque nous parlons pour nous,

231 O. boul. Ste-Luce
C.P. 69 Ste-Luce (Rimouski) Qué. G0K 1P0
Tel.:1-418-739-4990
739-4821

nous parlons également pour les personnes âgées, les jeunes ménages avec leurs petites familles et pour les personnes qui ont à donner de bons services à la population touristique.

Nous vous demandons de rendre accessible aux personnes handicapées les services offerts à la population en général;

a)Rampe pour l'accessibilité au bateau et bâtiments;

b)Portes pouvant laisser passer un fauteuil roulant à l'intérieur des équipements;

c)Toilettes, téléphones, fontaines accessibles aux personnes désignées plus haut;

d)Kiosque d'information accessible ainsi que les haltes de repos;

e)Montage audio-visuel, symboles et signes pour les personnes illettrées ou aveugles ou sourdes;

f-Sécurité au niveau du transport en commun;

g-Identification des endroits accessibles aux personnes handicapées physiquement dans l'information produite pour ce PARC;

h-Stage de formation donné aux personnes qui auront à rendre des services au niveau de l'accueil

"GASPESIE A UN ROLE D'EVEIL A LA BEAUTE ET A L'HISTOIRE POUR LA PERSONNE HANDICAPEE FACE A L'ACCESSIBILITE PHYSIQUE."

Les milliers de visiteurs qui seront sensibilisés à ce niveau seront pour nous,autant de personnes qui ont un pouvoir dans la façon d'aménager notre milieu de vie et de loisir, de culture et de travail et d'intégration de la PERSONNE HANDICAPEE. Pouvoir chez-eux à la maison et dans les services communautaires de leur ville, de leurs écoles, etc...

En rendant accessible les sites touristiques aux personnes handicapées, vous réaliserez 10, 50 1,000 conférences de presse, des milliers d'articles de journeaux, des centaines d'images à l'intérieure de la tête de chaque visiteurs face à l'ACCESSIBILITE.

L'accessibilité donnera la possibilité à des personnes handicapées de travailler au niveau de ce Parc, lui permettra d'avoir une vie normale et de qualité et seront citoyens à part entière dans ce beau pays de la région de l'Est du Québec et spécialement en GASPESIE.

Partageons notre richesse en permettant aux autres de la découvrir en la rendant accessible le plus possible à tous.

Notre mémoire se veut une sensibilisation de votre commission à l'ACCES UNIVERSEL de ce PARC aux PERSONNES handicapées de votre propre région.

Une partie du PARC FORILLON est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Il est bien certain que l'Ile est bien différente. Il n'en demeure pas moins que cette dimension à l'accessibilité demeure pertinente pour nous.

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes disposés à travailler en collaboration avec vous pour tout ce qui touche l'ASPECT ACCESSIBILITE UNIVERSEL pour notre clientèle.

Acceptez nos sentiments les meilleurs
et la réussite de ce projet touristique.

Bien vôtre,

Carol Martin

Carol Martin, v.p. de l'ARLHEQ

Pierre Samson

Pierre Samson, dir. rég. de l'ARLHEQ

N.B. Nous formulons les mêmes demandes pour le PARC DE MIGUASHA
"L'ACCESSIBILITE"

LES OBJECTIFS DE L'A.R.L.H.E.Q.

- regrouper toutes les personnes et organismes intéressés aux loisirs, aux sports et au plein-air, y compris les activités socio-culturelles pour les handicapés de l'Est du Québec;
- mettre à la disposition des associations de la région, l'aide technique et administrative dont elles ont besoin, afin de promouvoir et développer des activités de loisirs et toutes autres activités servant à maintenir les conditions d'existence sociale nécessaires au maintien d'un bon équilibre physique, psychologique et social, pour les handicapés de notre milieu.
- promouvoir la création d'associations locales d'handicapés, et favoriser aussi leur intégration dans les services de loisirs offerts à l'ensemble de la population;
- planifier et coordonner un programme de formation et de manifestations, dans le secteur des loisirs pour l'ensemble des handicapés de l'Est du Québec.
- éveiller notre société aux problèmes et aux besoins des personnes handicapées; effectuer les pressions nécessaires, afin que les politiques des gouvernements favorisent le mieux-être des handicapés.

JEUX RÉGIONAUX

L'A.R.L.H.E.Q. est responsable des Jeux régionaux pour les personnes handicapées de l'Est du Québec.

CLIENTÈLE : handicapés physiques
handicapés intellectuels
handicapés sensoriels

L'A.R.L.H.E.Q. est membre actif de l'Association Québécoise de Loisirs pour handicapés (A.Q.L.H.)

ARLHEQ

– Pierre Samson
directeur général

Association Régionale de Loisirs pour handicapés de l'Est du Québec Inc.

Tél.:1-418-739-4990
739-4821

C P 69 Ste Luce sur M
Rimouski, Que GOK 1P

248

ARLHEQ

Association régionale de Loisirs pour handicapés de l'est du québec inc.

HISTORIQUE DE L'A.R.L.H.E.Q.

Formation d'un comité provisoire, en mars 1974.

Lettres d'incorporation, données et scellées à Québec, le 6 octobre 1975 et enregistrées le 22 décembre 1976.

Première assemblée annuelle, le 7 juin '76, à la Grande Maison de Ste-Luce-sur-Mer.

Approbation de ses règlements généraux et élection de son Conseil d'administration.

Engagement d'un animateur régional, à temps partiel, puis permanent, le 1er sept. 1974.

Signature d'un protocole d'entente avec le Conseil des Loisirs de l'Est du Québec, le 1er juillet 1975.

Subvention accordée par le Gouvernement du Québec, et autres ressources régionales.

Organisme à but non lucratif.

PRINCIPE DE LA RÉGIONALISATION

Rendre le loisir accessible aux personnes handicapées.

LES SERVICES DE L'A.R.L.H.E.Q.

- Diffuser l'information et la documentation relatives aux programmes de loisirs des divers gouvernements;
- accorder une assistance technique pour la mise en place d'une association locale, tout en évitant, vis-à-vis d'elle, des dépendances;
- devenir l'interlocutrice valable et privilégiée dans le milieu, pour les activités de loisirs en faveur des personnes handicapées, ou pour d'autres besoins;
- disposer de divers comités;
- donner des conférences aux différents organismes ou clubs sociaux de la région;
- sensibiliser ses membres et le milieu aux loisirs, par des activités sportives, socio-culturelles et de plein-air.
- organiser des stages, afin d'améliorer la qualité des administrateurs des associations locales;
- stimuler ses adhérents et membres engagés, à participer à des colloques régionaux ou autres;
- planifier un calendrier d'activités régionales, en faveur de ses membres;
- participer à la sélection des clubs sportifs de la région de l'Est et à toute table de conservation concernant le loisir;
- inventorier les ressources locales, régionales et provinciales;
- collaborer avec la A.Q.L.H. en vue des compétitions sportives provinciales;
- coordonner les JEUX RÉGIONAUX pour les personnes handicapées de l'Est du Québec, dans les cadres des JEUX du QUÉBEC, région Est;
- coordonner notre participation au Congrès Méritas et au Colloque sportif de l'Est du Québec;
- regrouper certains de nos membres en vue de voyages régionaux avec Tourbec ou autres organismes;
- favoriser des activités d'initiation relatives aux loisirs:
  - sportifs
  - socio-culturels
  - plein-air

TERRITOIRE DE NOTRE ORGANISME RÉGIONAL

De St-Philippe-de-Néri (Kamouraska) aux Iles-de-la-Madeleine; en passant par la Gaspésie. (980km).

Ce territoire compte 204 municipalités, dont environ 10% seulement ont un Directeur ou un permanent en loisirs.

La population de l'Est du Québec est de 304,564 personnes (1976).

662

ARLHEQ

Pierre Samson
directeur régional

Association Régionale de Loisirs
pour handicapés
de l'Est du Québec Inc

Tél. 1-418 739 4990
739 4821 Réception

CP 69 Ste Luce
Rimouski, Que G0K 1P0

300

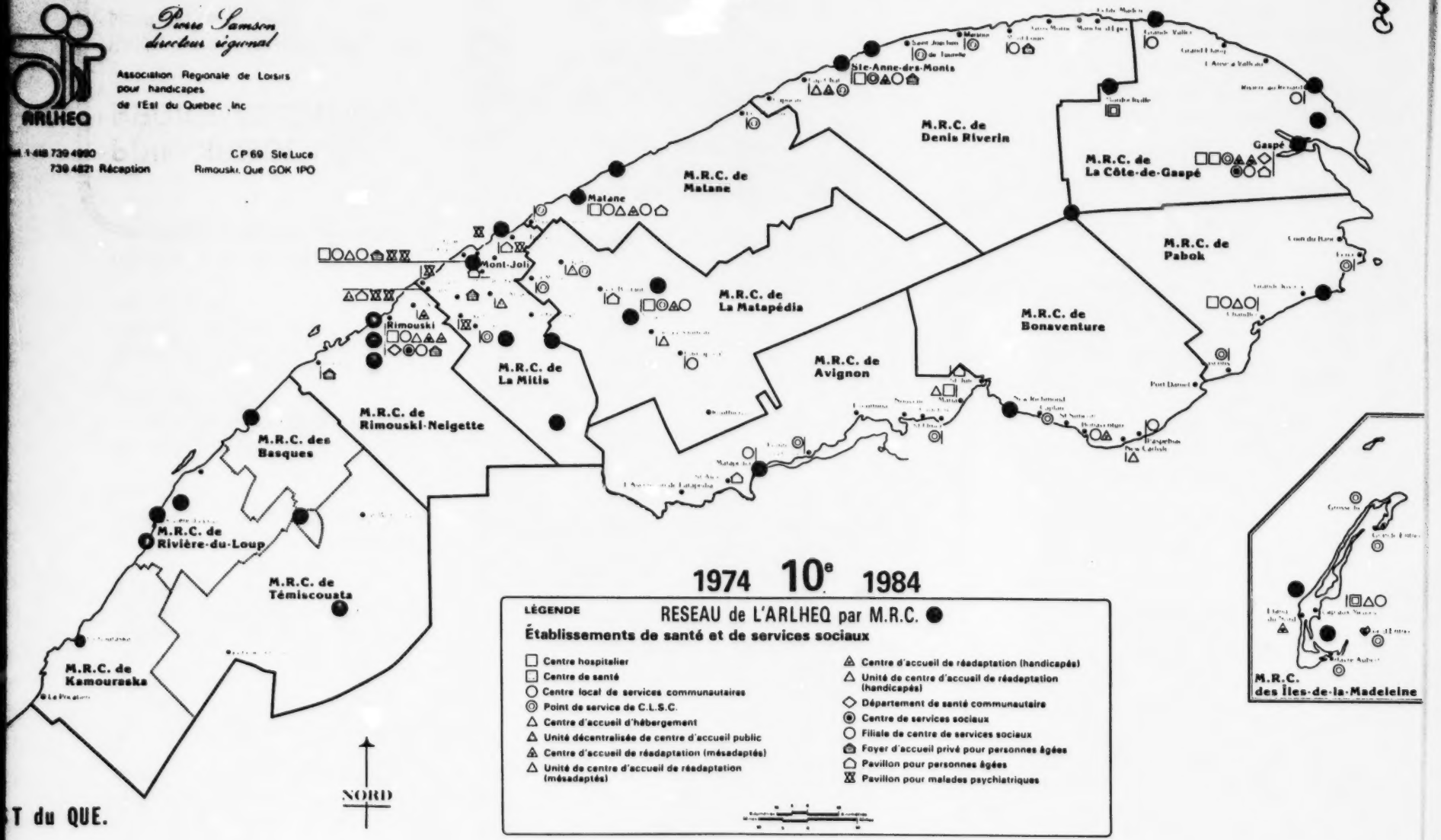

1974 10e 1984

LÉGENDE RESEAU de L'ARLHEQ par M.R.C.

Établissements de santé et de services sociaux

- Centre hospitalier
- Centre de santé
- Centre local de services communautaires
- Point de service de C.L.S.C.
- Centre d'accueil d'hébergement
- Unité décentralisée de centre d'accueil public
- Centre d'accueil de réadaptation (mésadaptés)
- Unité de centre d'accueil de réadaptation (mésadaptés)
- Centre d'accueil de réadaptation (handicapés)
- Unité de centre d'accueil de réadaptation (handicapés)
- Département de santé communautaire
- Centre de services sociaux
- Filiale de centre de services sociaux
- Foyer d'accueil privé pour personnes âgées
- Pavillon pour personnes âgées
- Pavillon pour malades psychiatriques

T du QUE.

Association Touristique de la Gaspésie

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques concernant le Parc de l'Ile Bonaventure.

Présenté par: l'Association Touristique de la Gaspésie.
le 12 septembre 1984.

C.P. 810, 942, Boul. Perron, Carleton G0C 1J0 Tél.: (418) 364-7041

Le Ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche a déposé un plan directeur provisoire pour classer l'Ile Bonaventure et le rocher Percé, parc national.

L'Association Touristique de la Gaspésie appuie dans son ensemble le shéma d'aménagement tel que proposé par le Ministère.

ATTENDU que l'Ile Bonaventure et le rocher Percé sont pour la région de la Gaspésie des attraits touristiques fortement fréquentés.

ATTENDU qu'économiquement, ils sont responsables de la venue d'un bon nombre de visiteurs en Gaspésie et par le fait même la source de bien des revenus.

ATTENDU qu'ils ont permi le développement de toute une série d'infrastructures (hôtels, motels, restaurants, campings, plages, etc...)

ATTENDU qu'ils sont créateurs d'un pourcentage important d'emplois pour les régions environnantes.

ATTENDU qu'il y a volonté de la part du ministère pour s'associer aux autres intervenants, privés ou publics, afin d'assurer un développement touristique et de maintenir une entité culturelle propre à ce coin de pays.

ATTENDU que le concept d'aménagement du parc ne vise pas un développement exaustif, mais plutôt des interventions rationalises qui auront pour but de faciliter l'accueil du visiteur, d'illustrer les anciennes méthodes de pêche et de montrer comment vivaient ces insulaires.

/...2

/...2

ATTENDU que confirmer l'Ile Bonaventure et le rocher Percé comme faisant partie des parcs nationaux du Québec, c'est assurer une gestion efficace des sites et leur accorder une protection de longue durée.

ATTENDU qu'incorporés dans le réseau des parcs québécois, les sites bénéficieront d'une publicité accrue, d'une mise en valeur mieux coordonnée et d'une planification de développement.

ATTENDU qu'en ce qui concerne le zonage de l'Ile, une seule partie de celle-ci soit déclarée zone de préservation extrême: c'est-à-dire, l'emplacement des colonies d'oiseaux.

ATTENDU qu'incorporé l'Ile Bonaventure dans le réseau des parcs québécois assure une protection sans équivoque aux oiseaux qui y nichent.

ATTENDU que leur faune et leur flore renferment des spécimens forts intéressants et qu'en ce qui concerne les espèces d'oiseaux leur préservation est absolument requise.

ATTENDU que les deux sites recellent des attraits dominants: l'histoire, l'ornithologie, la forêt et la géologie. Des éléments particuliers: les colonies de fous de bassan et le point de vue exceptionnel dont ils font l'objet, qu'ils deviennent en somme partie intégrante de notre patrimoine québécois.

ATTENDU que, déjà en 1971, le Gouvernement du Québec se portait acquéreur de l'Ile dans le dessein d'en faire un parc.

/...3

/...3

ATTENDU que les limites du parc que le ministère propose nous semblent raisonnables.

POUR TOUTES CES RAISONS, nous considérons que ce geste s'inscrit dans la logique du développement de ces sites. Classer l'Ile Bonaventure dans le réseau des parc québécois ne peut s'avérer qu'être bénéfique à la région gaspésienne. Les deux sites sont forts connus, le résultat n'en sera que plus profitable.

Il faudra cependant que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sache collaborer plus étroitement dans la promotion du produit, consulter davantage les intervenants locaux pour en arriver à une mise en valeur planifiée qui respecte au mieux les ressources de ce territoire et la connaissance qu'en désire les habitants et les gens de passage.

Qu'il mettre sur pied de véritables campagnes de publicité et non quelques centaines de dépliants décimés ici et là sur le territoire.

Au niveau de notre Association Touristique, nous proposons que le site soit incorporé au réseau "800" de nos services pour permettre à des groupes, de pouvoir réserver d'avance.

EN SOMME, ce que nous recommandons, c'est d'offrir un service de qualité.

/...4

/...4

Association Touristique de la Gaspésie,
pour le conseil d'administration.

Michèle Allard

Michèle Allard,
Directrice Générale.

POOR
QUALITY
ORIGINAL